Montesquieu

Pages choisies

LETTRES PERSANES
1721

NOTICE

Ce qui se passait en 1721. — En politique : *En* 1717 *le tzar Pierre le Grand séjourne deux mois à Paris. En* 1718, *Charles XII est tué au siège de Fredrikshald. Naissance de Marie-Thérèse d'Autriche.* 1721, *Traité de Nystad, imposé à la Suède par Pierre le Grand ; déchéance de la Suède. Pierre le Grand abolit la dignité de patriarche et se fait lui-même chef de la religion ; la Russie devient une théocratie.* — En Angleterre, *Horace Walpole est ministre ; il le restera vingt et un ans.* — *La royauté prussienne grandit sous Frédéric-Guillaume Ier.* — En France, *Law est nommé, en* 1720, *contrôleur général des Finances ; la Banque royale est réunie à la Compagnie des Indes. Six mois plus tard elle ferme ses guichets. Déclaration ordonnant l'observation de la bulle* Unigenitus. *Exil du Parlement à Pontoise. Peste de Marseille. En* 1721, *l'abbé Dubois, secrétaire des Affaires étrangères depuis* 1718, *est nommé archevêque de Cambrai, et en* 1722, *premier ministre. A sa sortie de la Bastille la duchesse du Maine reprend ses réceptions.*

Dans les lettres et les arts : *Salon de la marquise de Lambert. Le club de l'Entresol entre dans sa période brillante. En* 1726, *Marivaux aborde le théâtre avec une tragédie :* Annibal, *et une comédie :* Arlequin poli par l'Amour. *En* 1721, les Macchabées, *tragédie d'Houdar de La Motte. Mort de Watteau. Lancret lui succède dans la faveur publique.*

Publication des « Lettres persanes ». — Les *Lettres persanes* parurent en 1721, chez Bunel, à Amsterdam, sans nom d'auteur. De nombreuses éditions s'épuisèrent rapidement, tant le succès de l'ouvrage fut considérable. En 1754, Montesquieu compléta son livre par un *Supplément* de onze lettres, et y joignit *Quelques réflexions sur les « Lettres persanes ».*

Contenu des « Lettres persanes ». — Les *Lettres persanes* s'échelonnent de février 1711 au commencement de 1720. C'est le temps de la réaction qui suivit la mort de Louis XIV : ce qui explique bien des hardiesses. Le Persan Usbek, un grand seigneur, voyant venir sa disgrâce auprès du sophi ou sultan, a quitté la Perse, sous prétexte de s'instruire dans les sciences de l'Occident. Il est accompagné de son ami Rica. La première lettre est datée

LETTRES PERSANES

I. LES PORTRAITS

48. USBEK[1] A RHÉDI, A VENISE.

Ceux qui aiment à s'instruire ne sont jamais oisifs : quoique je ne sois chargé d'aucune affaire importante, je suis cependant dans une occupation continuelle. Je passe ma vie à examiner[2]; j'écris le soir ce que j'ai remarqué, ce que j'ai vu, ce que j'ai entendu dans la journée. Tout m'intéresse, tout m'étonne : je suis comme un enfant, dont les organes encore tendres sont vivement frappés par les moindres objets[3].

Tu ne le croirais pas peut-être : nous sommes reçus agréablement dans toutes les compagnies et dans toutes les sociétés. Je crois devoir beaucoup à l'esprit vif et à la gaieté naturelle de Rica, qui fait qu'il recherche tout le monde, et qu'il en est également recherché. Notre air étranger n'offense plus personne; nous jouissons même de la surprise où l'on est de nous trouver quelque politesse : car les Français n'imaginent pas que notre climat produise des hommes. Cependant, il faut l'avouer, ils valent bien la peine qu'on les détrompe.

J'ai passé quelques jours dans une maison de campagne auprès de Paris, chez un homme de considération[4], qui est ravi d'avoir de la compagnie[5] chez lui. Il a une femme fort aimable, et qui joint à une grande modestie une gaieté que la vie retirée ôte toujours à nos dames de Perse.

Étranger que j'étais, je n'avais rien de mieux à faire que d'examiner cette foule de gens qui y abordait sans cesse, et qui me présentait toujours quelque chose de nouveau. Je remarquai d'abord un homme dont la simplicité me plut;

1. C'est le nom d'une peuplade de l'Asie centrale; 2. Sens premier : peser exactement; 3. *Objectum :* tout ce qui est placé devant nos yeux, êtres et choses : l'*objet* aimé : la femme que l'on aime; 4. Considérable par sa situation; 5. Réunion mondaine.

je m'attachai à lui, il s'attacha à moi : de sorte que nous nous trouvions toujours l'un auprès de l'autre.

Un jour que, dans un grand cercle[1], nous nous entretenions en particulier, laissant les conversations générales à elles-mêmes : « Vous trouverez peut-être en moi, lui dis-je, plus de curiosité que de politesse; mais je vous supplie d'agréer que je vous fasse quelques questions : car je m'ennuie de n'être au fait de rien, et de vivre avec des gens que je ne saurais démêler[2]. Mon esprit travaille depuis deux jours; il n'y a pas un seul de ces hommes qui ne m'ait donné deux cents fois la torture, et je ne les devinerais de mille ans : ils me sont plus invisibles que les femmes de notre grand monarque[3]. — Vous n'avez qu'à dire, me répondit-il, et je vous instruirai de tout ce que vous souhaiterez; d'autant mieux que je vous crois homme discret, et que vous n'abuserez pas de ma confiance. »

« Qui est cet homme, lui dis-je, qui nous a tant parlé des repas qu'il a donnés aux grands, qui est si familier avec vos ducs, et qui parle si souvent à vos ministres, qu'on me dit être d'un accès si difficile? Il faut bien que ce soit un homme de qualité; mais il a la physionomie si basse qu'il ne fait guère honneur aux gens de qualité; et d'ailleurs je ne lui trouve point d'éducation. Je suis étranger; mais il me semble qu'il y a en général une certaine politesse commune à toutes les nations; je ne lui trouve point de celle-là : est-ce que vos gens de qualité[4] sont plus mal élevés que les autres? — Cet homme, me répondit-il en riant, est un fermier[5]; il est autant au-dessus des autres par ses richesses qu'il est au-dessous de tout le monde par sa naissance; il aurait la meilleure table de Paris, s'il pouvait se résoudre à ne manger jamais chez lui. Il est bien impertinent[6], comme vous voyez; mais il excelle par son cuisinier : aussi n'en est-il pas ingrat, car vous avez entendu qu'il l'a loué tout aujourd'hui. »

« Et ce gros homme vêtu de noir, lui dis-je, que cette dame a fait placer auprès d'elle, comment a-t-il un habit si lugubre avec un air si gai et un teint si fleuri? Il sourit gracieusement dès qu'on lui parle; sa parure est plus modeste, mais plus arrangée que celle de vos femmes. — C'est, me

1. Réunion d'hommes et de femmes pour converser; 2. Comme on démêle un peloton de laine; 3. Le shah de Perse; 4. Les nobles; 5. Les impôts indirects, aides, gabelles, douanes intérieures, étaient en adjudication, *affermés* à des sociétés composées de financiers, dits *fermiers, partisans* et *traitants*; 6. Qui dit ou fait ce qui ne convient pas : *quod non pertinet*.

répondit-il, un prédicateur, et, qui pis est, un directeur[1]. Tel que vous le voyez, il en sait plus que les maris; il connaît le faible des femmes : elles savent aussi qu'il a le sien. — Comment? dis-je, il parle toujours de quelque chose qu'il appelle la *grâce?* — Non pas toujours, me répondit-il : à l'oreille d'une jolie femme il parle encore plus volontiers de sa chute; il foudroie en public, mais il est doux comme un agneau en particulier. — Il me semble, dis-je, qu'on le distingue beaucoup, et qu'on a de grands égards pour lui. — Comment! si on le distingue! C'est un homme nécessaire; il fait la douceur de la vie retirée : petits conseils, soins officieux, visites marquées; il dissipe un mal de tête mieux qu'homme du monde : il est excellent. »

« Mais, si je ne vous importune pas, dites-moi qui est celui qui est vis-à-vis de nous, qui est si mal habillé; qui fait quelquefois des grimaces, et a un langage différent des autres; qui n'a pas d'esprit pour parler, mais qui parle pour avoir de l'esprit? — C'est, me répondit-il, un poète, et le grotesque du genre humain. Ces gens-là disent qu'ils sont nés ce qu'ils sont[2]; cela est vrai, et aussi ce qu'ils seront toute leur vie, c'est-à-dire presque toujours les plus ridicules de tous les hommes : aussi ne les épargne-t-on point; on verse sur eux le mépris à pleines mains. La famine a fait entrer celui-ci dans cette maison; et il y est bien reçu du maître et de la maîtresse, dont la bonté ne se dément à l'égard de personne; il fit leur épithalame[3] lorsqu'ils se marièrent : c'est ce qu'il a fait de mieux en sa vie; car il s'est trouvé que le mariage a été aussi heureux qu'il l'a prédit. »

« Vous ne le croiriez pas peut-être, ajouta-t-il, entêté comme vous êtes des préjugés de l'Orient : il y a parmi nous des mariages heureux et des femmes dont la vertu est un gardien sévère. Les gens dont nous parlons goûtent entre eux une paix qui ne peut être troublée; ils sont aimés et estimés de tout le monde. Il n'y a qu'une chose : c'est que leur bonté naturelle leur fait recevoir chez eux toute sorte de monde; ce qui fait qu'ils ont quelquefois mauvaise compagnie. Ce n'est pas que[4] je les désapprouve : il faut vivre

1. Directeur de conscience, confesseur; rôle qui revenait particulièrement aux révérends pères jésuites. Il assure le salut des *dirigés* en leur facilitant la grâce divine, au prix de tout petits sacrifices. Voir Pascal (*Provinciales*); 2. *Nascuntur poetæ :* on naît poète. Montesquieu ne les aime pas; 3. Chant de mariage; 4. Cela ne veut pas dire que.

avec les hommes tels qu'ils sont; les gens qu'on dit être de si bonne compagnie ne sont souvent que ceux dont les vices sont plus raffinés[1], et peut-être en est-il comme des poisons, dont les plus subtils sont aussi les plus dangereux. »

« Et ce vieux homme, lui dis-je tout bas, qui a l'air si chagrin? Je l'ai pris d'abord pour un étranger : car, outre qu'il est habillé autrement que les autres, il censure tout ce qui se fait en France et n'approuve pas votre gouvernement. — C'est un vieux guerrier, me dit-il, qui se rend mémorable à tous ses auditeurs par la longueur de ses exploits. Il ne peut souffrir que la France ait gagné des batailles où il ne se soit pas trouvé, ou qu'on vante un siège où il n'ait pas monté à la tranchée. Il se croit si nécessaire à notre histoire, qu'il s'imagine qu'elle finit où il a fini : il regarde quelques blessures[2] qu'il a reçues, comme la dissolution de la monarchie, et, à la différence de ces philosophes qui disent qu'on ne jouit que du présent, et que le passé n'est rien, il ne jouit au contraire que du passé et n'existe que dans les campagnes qu'il a faites : il respire dans les temps qui se sont écoulés comme les héros doivent vivre dans ceux qui passeront après eux. — Mais pourquoi, dis-je, a-t-il quitté le service? — Il ne l'a point quitté, me répondit-il; mais le service l'a quitté : on l'a employé dans une petite place, où il racontera ses aventures le reste de ses jours; mais il n'ira jamais plus loin : le chemin des honneurs lui est fermé. — Et pourquoi? lui dis-je. — Nous avons une maxime en France, me répondit-il : c'est de n'élever jamais les officiers dont la patience a langui dans les emplois subalternes[3]. Nous les regardons comme des gens dont l'esprit s'est rétréci dans les détails, et qui, par l'habitude des petites choses, sont devenus incapables des plus grandes. Nous croyons qu'un homme qui n'a pas les qualités d'un général à trente ans ne les aura jamais; que celui qui n'a pas ce coup d'œil qui montre tout d'un coup un terrain de plusieurs lieues dans toutes ses situations différentes, cette présence d'esprit qui fait que, dans une victoire, on se sert de tous ses avantages, et, dans un échec, de toutes ses ressources, n'acquerra jamais ces talents. C'est pour cela que nous avons des emplois brillants pour ces hommes grands et sublimes que le Ciel a partagés non seulement

1. Les plus raffinés; 2. Obscur : blessures d'amour-propre; il n'est pas devenu officier général; 3. Qui est sous la dépendance d'un autre; inférieur.

d'un cœur, mais aussi d'un génie[1] héroïque, et des emplois subalternes pour ceux dont les talents le sont aussi. De ce nombre sont ces gens qui ont vieilli dans une guerre obscure : ils ne réussissent tout au plus qu'à faire ce qu'ils ont fait toute leur vie, et il ne faut point commencer à les charger dans le temps qu'il s'affaiblissent. »

Un moment après, la curiosité me reprit, et je lui dis : « Je m'engage à ne vous plus faire de questions, si vous voulez encore souffrir celle-ci. Qui est ce grand jeune homme qui a des cheveux, peu d'esprit et tant d'impertinence? D'où vient qu'il parle plus haut que les autres, et se sait si bon gré d'être au monde? — C'est un homme à bonnes fortunes », me répondit-il. A ces mots, des gens entrèrent, d'autres sortirent; on se leva; quelqu'un vint parler à mon gentilhomme, et je restai aussi peu instruit qu'auparavant. Mais un moment après, je ne sais par quel hasard, ce jeune homme se trouva auprès de moi, et, m'adressant la parole : « Il fait beau. Voudriez-vous, Monsieur, faire un tour dans le parterre? » Je lui répondis le plus civilement qu'il me fut possible, et nous sortîmes ensemble. « Je suis venu à la campagne, me dit-il, pour faire plaisir à la maîtresse de la maison, avec laquelle je ne suis pas mal. Il y a bien certaine femme dans le monde qui ne sera pas de bonne humeur. Mais qu'y faire? Je vois les plus jolies femmes de Paris; mais je ne me fixe pas à une, et je leur en donne bien à garder : car, entre vous et moi, je ne vaux pas grand'chose[2]. — Apparemment, Monsieur, lui dis-je, que vous avez quelque charge ou quelque emploi qui vous empêche d'être plus assidu auprès d'elles. — Non, Monsieur, je n'ai d'autre emploi que de faire enrager un mari, ou désespérer un père; j'aime à alarmer une femme qui croit me tenir, et la mettre à deux doigts de ma[3] perte. Nous sommes quelques jeunes gens qui partageons ainsi tout Paris, et l'intéressons à nos moindres démarches. — A ce que je comprends, lui dis-je, vous faites plus de bruit que le guerrier le plus valeureux, et vous êtes plus considéré qu'un grave magistrat. Si vous étiez en Perse, vous ne jouiriez pas de tous ces avantages : vous deviendriez plus propre à garder nos dames qu'à leur plaire[4]. » Le feu me monta au visage; et je crois que, pour peu que j'eusse parlé, je n'aurais pu m'empêcher de le brusquer.

1. Don naturel qui porte à l'héroïsme; 2. Il tire vanité de ses vices, qui plaisent aux femmes; 3. Jolie impertinence : c'est lui qui résiste et succombe; 4. C'est-à-dire eunuque.

Que dis-tu d'un pays où l'on tolère de pareilles gens, et où l'on laisse vivre un homme qui fait un tel métier? où l'infidélité, la trahison, le rapt, la perfidie et l'injustice conduisent à la considération? où l'on estime un homme parce qu'il ôte une fille à son père, une femme à son mari, et trouble les sociétés les plus douces et les plus saintes[1]? Heureux les enfants d'Hali[2], qui défendent leurs familles de l'opprobre et de la séduction! La lumière du jour n'est pas plus pure que le feu qui brûle dans le cœur de nos femmes; nos filles ne pensent qu'en tremblant au jour qui doit les priver de cette vertu qui les rend semblables aux Anges et aux Puissances incorporelles. Terre natale et chérie, sur qui le Soleil jette ses premiers regards, tu n'es point souillée par les crimes horribles qui obligent cet astre à se cacher dès qu'il paraît dans le noir Occident!

A Paris, le 5 de la lune de Rhamazan, 1713.

52. RICA A USBEK

J'étais l'autre jour dans une société où je me divertis assez bien. Il y avait là des femmes de tous les âges : une de quatre-vingts ans, une de soixante, une de quarante, qui avait une nièce de vingt à vingt-deux. Un certain instinct[3] me fit approcher de cette dernière, et elle me dit à l'oreille : « Que dites-vous de ma tante, qui à son âge veut avoir des amants, et fait encore la jolie? — Elle a tort, lui dis-je : c'est un dessein qui ne convient qu'à vous. » Un moment après, je me trouvai auprès de sa tante, qui me dit : « Que dites-vous de cette femme, qui a pour le moins soixante ans, qui a passé aujourd'hui plus d'une heure à sa toilette? — C'est du temps perdu, lui dis-je; et il faut avoir vos charmes pour devoir y songer. » J'allai à cette malheureuse femme de soixante ans et la plaignais dans mon âme, lorsqu'elle me dit à l'oreille : « Y a-t-il rien[4] de si ridicule? voyez cette femme qui a quatre-vingts ans, et qui met des rubans couleur de feu; elle veut faire la jeune, et elle y réussit : car elle approche de l'enfance. » — « Ah! bon Dieu, dis-je en moi-même, ne sentirons-nous jamais que[5] le ridicule des

1. Coup d'éloquence; 2. Cousin et gendre de Mahomet, fondateur d'une des principales sectes du mahométisme adoptée par les Persans; 3. Aiguillon intérieur; 4. Chose : *rem*; 5. Autre chose que; sinon (XVIIe siècle).

autres? C'est peut-être un bonheur, disais-je ensuite, que nous trouvions de la consolation dans les faiblesses d'autrui. » Cependant j'étais en train de me divertir, et je dis : « Nous avons assez monté; descendons à présent, et commençons par la vieille qui est au sommet. » — « Madame, vous vous ressemblez si fort, cette dame à qui je viens de parler et vous, qu'il semble que vous soyez deux sœurs; et je vous crois à peu près du même âge. — Vraiment, Monsieur, me dit-elle, lorsque l'une mourra, l'autre devra avoir grand'peur : je ne crois pas qu'il y ait d'elle à moi deux jours de différence. » Quand je tins cette femme décrépite[1], j'allai à celle de soixante ans. « Il faut, Madame, que vous décidiez[2] un pari que j'ai fait; j'ai gagé que cette dame et vous (lui montrant la femme de quarante ans) étiez de même âge. — Ma foi, dit-elle, je ne crois pas qu'il y ait six mois de différence. — Bon, m'y voilà : continuons. » Je descendis encore, et j'allai à la femme de quarante ans : « Madame, faites-moi la grâce de me dire si c'est pour rire que vous appelez cette demoiselle, qui est à l'autre table, votre nièce? Vous êtes aussi jeune qu'elle; elle a même quelque chose dans le visage de passé[3] que vous n'avez certainement pas; et ces couleurs vives qui paraissent sur votre teint... — Attendez, me dit-elle : je suis sa tante; mais sa mère avait pour le moins vingt-cinq ans de plus que moi : nous n'étions pas de même lit[4]; j'ai ouï dire à feu ma sœur que sa fille et moi naquîmes la même année. — Je le disais bien, Madame, et je n'avais pas tort d'être étonné. »

Mon cher Usbek, les femmes qui se sentent finir d'avance par la perte de leurs agréments voudraient reculer vers la jeunesse. Eh! comment ne chercheraient-elles pas à tromper les autres? elles font tous leurs efforts pour se tromper elles-mêmes, et se dérober à la plus affligeante de toutes les idées.

A Paris, le 3 de la lune de Chalval, 1713.

72. RICA A USBEK.

Je me trouvai l'autre jour dans une compagnie où je vis un homme bien content[5] de lui. Dans un quart d'heure, il

1. Comme un mur qui a perdu son crépi; 2. Tranchiez; 3. Se dit d'une étoffe qui a perdu ses couleurs; 4. Nous n'étions pas de la même mère; 5. Pleinement satisfait.

décida[1] trois questions de morale, quatre problèmes historiques, et cinq points de physique. Je n'ai jamais vu un décisionnaire si universel; son esprit ne fut jamais suspendu par le moindre doute. On laissa les sciences; on parla des nouvelles du temps : il décida sur les nouvelles du temps. Je voulus l'attraper, et je dis en moi-même : « Il faut que je me mette dans mon fort; je vais me réfugier dans mon pays. » Je lui parlai de la Perse : mais à peine lui eus-je dit quatre mots, qu'il me donna deux démentis, fondés sur l'autorité de MM. Tavernier et Chardin[2]. « Ah! bon Dieu! dis-je en moi-même, quel homme est-ce là? Il connaîtra tout à l'heure les rues d'Ispahan mieux que moi! » Mon parti fut bientôt pris : je me tus, je le laissai parler, et il décide encore.

A Paris, le 8 de la lune de Zilcadé, 1715.

87. RICA A ***.

On dit que l'homme est un animal sociable. Sur ce pied-là, il me paraît qu'un Français est plus homme qu'un autre; c'est l'homme par excellence, car il semble être fait uniquement pour la société.

Mais j'ai remarqué parmi eux des gens qui non seulement sont sociables, mais sont eux-mêmes la société universelle. Ils se multiplient dans tous les coins; ils peuplent en un moment les quatre quartiers d'une ville. Cent hommes de cette espèce abondent plus que deux mille citoyens; ils pourraient réparer aux yeux des étrangers les ravages de la peste ou de la famine. On demande dans les écoles si un corps peut être en un instant en plusieurs lieux[3]; ils sont une preuve de ce que les philosophes mettent en question.

Ils sont toujours empressés, parce qu'ils ont l'affaire importante de demander à tous ceux qu'ils voient, où ils vont, et d'où ils viennent.

On ne leur ôterait jamais de la tête qu'il est de la bienséance de visiter chaque jour le public en détail, sans compter les visites qu'ils font en gros dans les lieux où l'on

1. Trancha; 2. Les *Voyages de Tavernier en Turquie, en Perse et aux Indes* (1676-1679, 3 vol.), et le *Journal du voyage du chevalier Chardin en Perse et aux Indes orientales* (1711, Amsterdam, 3 vol. in-4°) ont fourni une grande partie de la couleur locale des *Lettres persanes*. Voir La Bruyère (*Portrait d'Arrias*, v, 9); 3. C'est le don d'ubiquité, d'être *partout : ubique*.

s'assemble. Mais, comme la voie en est trop abrégée, elles sont comptées pour rien dans les règles de leur cérémonial.

Ils fatiguent plus les portes des maisons à coups de marteau[1] que les vents et les tempêtes. Si l'on allait examiner la liste de tous les portiers, on y trouverait chaque jour leur nom estropié[2] de mille manières en caractères suisses. Ils passent leur vie à la suite d'un enterrement, dans des compliments de condoléance ou dans des félicitations de mariage. Le Roi ne fait point de gratification à quelqu'un de ses sujets qu'il ne leur en coûte une voiture pour lui en aller témoigner leur joie. Enfin, ils reviennent chez eux, bien fatigués, se reposer, pour pouvoir reprendre le lendemain leurs pénibles fonctions.

Un d'eux mourut l'autre jour de lassitude, et on mit cette épitaphe sur son tombeau : « C'est ici que repose celui qui ne s'est jamais reposé. Il s'est promené à cinq cent trente enterrements. Il s'est réjoui de la naissance de deux mille six cent quatre-vingts enfants. Les pensions dont il a félicité ses amis, toujours en des termes différents, montent à deux millions six cent mille livres; le chemin qu'il a fait sur le pavé, à neuf mille six cents stades[3]; celui qu'il a fait dans la campagne, à trente-six. Sa conversation était amusante : il avait un fonds tout fait de trois cent soixante-cinq contes; il possédait, d'ailleurs, depuis son jeune âge, cent dix-huit apophtegmes[4] tirés des Anciens, qu'il employait dans les occasions brillantes. Il est mort enfin à la soixantième année de son âge. Je me tais, voyageur[5]. Car comment pourrais-je achever de te dire ce qu'il a fait et ce qu'il a vu ? »

De Paris, le 3 de la lune de Gemmadi 2e, 1715.

99. RICA A RHÉDI, A VENISE.

Je trouve les caprices[6] de la mode, chez les Français, étonnants. Ils ont oublié comment ils étaient habillés cet été, ils ignorent encore plus comment ils le seront cet hiver; mais surtout on ne saurait croire combien il en coûte à un mari pour mettre sa femme à la mode. Que me servirait de te faire une description exacte de leur habillement et

1. Heurtoir à l'extérieur d'une porte; 2. Origine italienne; les Suisses étaient souvent portiers; 3. Mesure grecque : 600 pieds; 9 600 stades = 1 920 kilomètres; 4. Grec : sentences; 5. Parodie des inscriptions funéraires chez les Anciens; 6. Premier sens : bond de chèvre (*capra*).

de leur parure? Une mode nouvelle viendrait détruire tout mon ouvrage, comme celui de leurs ouvriers, et, avant que tu n'eusses reçu ma lettre, tout serait changé.

Une femme qui quitte Paris pour aller passer six mois à la campagne, en revient aussi antique que si elle s'y était oubliée trente ans. Le fils méconnaît le portrait de sa mère, tant l'habit avec lequel elle est peinte lui paraît étranger; il s'imagine que c'est quelque Américaine qui y est représentée, ou que le peintre a voulu exprimer quelqu'une de ses fantaisies[1].

Quelquefois les coiffures montent insensiblement, et une révolution les fait descendre tout à coup. Il a été un temps que leur hauteur immense mettait le visage d'une femme au milieu d'elle-même; dans un autre, c'étaient les pieds qui occupaient cette place; les talons faisaient un piédestal qui les tenait en l'air. Qui pourrait le croire? Les architectes ont été souvent obligés de hausser, de baisser et d'élargir leurs portes, selon que les parures des femmes exigeaient d'eux ce changement, et les règles de leur art ont été asservies à ces caprices. On voit quelquefois sur un visage une quantité prodigieuse de mouches[2], et elles disparaissent toutes le lendemain. Autrefois les femmes avaient de la taille et des dents; aujourd'hui il n'en est plus question. Dans cette changeante nation, quoi qu'en disent les mauvais plaisants, les filles se marient autrement faites que leurs mères.

Il en est des manières et de la façon de vivre comme des modes; les Françaises changent de mœurs selon l'âge de leur roi. Le monarque pourrait même parvenir à rendre la nation grave, s'il l'avait entrepris. Le prince imprime le caractère de son esprit à la cour, la cour à la ville[3], la ville aux provinces. L'âme du souverain est un moule qui donne la forme à toutes les autres.

A Paris, le 8 de la lune de Saphar, 1717.

110. RICA A ***.

Le rôle d'une jolie femme est beaucoup plus grave que l'on ne pense: il n'y a rien de plus sérieux que ce qui se

1. Du grec *phantasia* : imagination; 2. Petit morceau de taffetas que les femmes se mettaient sur la figure, pour que leur peau parût plus blanche; 3. Voir dans La Bruyère *la Cour et la Ville*. Ici, la haute société parisienne, magistrature, haute bourgeoisie.

passe le matin à sa toilette, au milieu de ses domestiques : un général d'armée n'emploie pas plus d'attention à placer sa droite ou son corps de réserve qu'elle en met à poster une mouche[1] qui peut manquer, mais dont elle espère ou prévoit le succès.

Quelle gêne[2] d'esprit, quelle attention, pour concilier sans cesse les intérêts de deux rivaux, pour paraître neutre à tous les deux pendant qu'elle est livrée à l'un et à l'autre, et se rendre médiatrice[3] sur tous les sujets de plainte qu'elle leur donne!

Quelle occupation pour faire succéder et renaître les parties de plaisir et prévenir tous les accidents qui pourraient les rompre!

Avec tout cela, la plus grande peine n'est pas de se divertir, c'est de le paraître : ennuyez-les tant que vous voudrez, elles vous le pardonneront, pourvu que l'on puisse croire qu'elles se sont réjouies.

Je fus, il y a quelques jours, d'un souper que des femmes firent à la campagne. Dans le chemin, elles disaient sans cesse : « Au moins, il faudra bien nous divertir. »

Nous nous trouvâmes assez mal assortis et, par conséquent, assez sérieux. « Il faut avouer, dit une de ces femmes, que nous nous divertissons bien : il n'y a pas aujourd'hui dans Paris une partie si gaie que la nôtre. » Comme l'ennui me gagnait, une femme me secoua et me dit : « Eh bien! ne sommes-nous pas de bonne humeur? — Oui, lui répondis-je en bâillant; je crois que je crèverai à force de rire. » Cependant la tristesse triomphait toujours des réflexions, et, quant à moi, je me sentis conduit de bâillement en bâillement dans un sommeil léthargique[4] qui finit tous mes plaisirs.

A Paris, le 11 de la lune de Maharram, 1718.

1. Petite rondelle de taffetas noir que les dames se posaient sur la figure, pour se donner du piquant (voir plus haut); 2. *Gehenne*, torture; 3. Qui s'entremet pour un accommodement; 4. Du grec *lèthè* : l'oubli de tout.

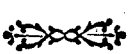

II. LA POLITIQUE

24. RICA A IBBEN, A SMYRNE.

... Le roi de France est le plus puissant prince de l'Europe. Il n'a point de mines d'or comme le roi d'Espagne[1], son voisin; mais il a plus de richesses que lui, parce qu'il les tire de la vanité de ses sujets, plus inépuisable que les mines. On lui a vu entreprendre ou soutenir de grandes guerres, n'ayant d'autres fonds que des titres d'honneur à vendre[2], et, par un prodige de l'orgueil humain, ses troupes se trouvaient payées, ses places munies[3], et ses flottes équipées.

D'ailleurs ce roi est un grand magicien : il exerce son empire sur l'esprit même de ses sujets; il les fait penser comme il veut. S'il n'a qu'un million d'écus dans son trésor, et qu'il en ait besoin de deux, il n'a qu'à leur persuader qu'un écu en vaut deux, et ils le croient[4]. S'il a une guerre difficile à soutenir, et qu'il n'ait point d'argent, il n'a qu'à leur mettre dans la tête qu'un morceau de papier est de l'argent, et ils en sont aussitôt convaincus[5]. Il va même jusqu'à leur faire croire qu'il les guérit de toutes sortes de maux en les touchant[6]; tant est grande la force et la puissance qu'il a sur les esprits.

Ce que je te dis de ce prince ne doit pas t'étonner : il y a un autre magicien, plus fort que lui, qui n'est pas moins maître de son esprit qu'il l'est lui-même de celui des autres. Ce magicien s'appelle *le Pape*. Tantôt il lui fait croire que trois ne sont qu'un, que le pain qu'on mange n'est pas du pain, ou que le vin qu'on boit n'est pas du vin, et mille autres choses de cette espèce[7].

Et, pour le tenir toujours en haleine et ne point lui laisser perdre l'habitude de croire, il lui donne de temps en temps, pour l'exercer, de certains articles de croyance...

De Paris, le 4 de la lune de Rebiab 2e, 1712.

1. Au Pérou; **2.** Sous la royauté, le roi empruntait en créant des charges, qu'il vendait très cher, parce qu'elles comportaient certaines exemptions et qu'elles conféraient la noblesse; **3.** Du latin *munire :* fortifier; **4.** Allusion aux variations des monnaies, dont la valeur était arbitrairement modifiée par des édits royaux, selon les besoins du Trésor; **5.** L'émission du premier papier-monnaie eut lieu en 1701; **6.** Les rois de France *touchaient* les écrouelles, pour les guérir; **7.** Irrévérence religieuse.

37. RICA A IBBEN, A SMYRNE.

Le roi de France est vieux[1]. Nous n'avons point d'exemples dans nos histoires d'un monarque qui ait si longtemps régné. On dit qu'il possède à un très haut degré le talent de se faire obéir : il gouverne avec le même génie sa famille, sa cour, son Etat. On lui a souvent entendu dire que, de tous les gouvernements du monde, celui des Turcs ou celui de notre auguste sultan lui plairait le mieux[2], tant il fait cas de la politique orientale.

J'ai étudié son caractère, et j'y ai trouvé des contradictions qu'il m'est impossible de résoudre. Par exemple : il a un ministre qui n'a que dix-huit ans[3], et une maîtresse qui en a quatre-vingts[4]; il aime sa religion, et il ne peut souffrir ceux qui disent qu'il la faut observer à la rigueur[5]; quoiqu'il fuie le tumulte des villes, et qu'il se communique peu, il n'est occupé, depuis le matin jusques au soir, qu'à faire parler de lui; il aime les trophées[6] et les victoires, mais il craint autant de voir un bon général à la tête de ses troupes qu'il aurait sujet de le craindre à la tête d'une armée ennemie. Il n'est, je crois, jamais arrivé qu'à lui d'être, en même temps, comblé de plus de richesses qu'un prince n'en saurait espérer, et accablé d'une pauvreté qu'un particulier ne pourrait soutenir.

Il aime à gratifier ceux qui le servent; mais il paye aussi libéralement les assiduités ou plutôt l'oisiveté de ses courtisans, que les campagnes laborieuses de ses capitaines. Souvent il préfère un homme qui le déshabille[7] ou qui lui donne la serviette lorsqu'il se met à table, à un autre qui lui prend des villes ou lui gagne des batailles. Il ne croit pas que la grandeur souveraine doive être gênée dans la distribution des grâces, et, sans examiner si celui qu'il comble de biens est homme de mérite, il croit que son choix va le rendre tel : aussi lui a-t-on vu donner une petite pension à un homme qui avait fui deux lieues, et un beau gouvernement à un autre qui en avait fui quatre.

Il est magnifique, surtout dans ses bâtiments : il y a plus de statues dans les jardins de son palais que de citoyens

1. Né en 1638, Louis XIV a régné de 1643 à 1715; 2. C'est-à-dire le despotisme; 3. Le marquis de Barbezieux, cinquième fils de Louvois, fut ministre de la guerre à vingt-trois ans; 4. Mme de Maintenon, née en 1635; 5. Les jansénistes; 6. Les trophées abondent dans le style Louis XIV; 7. Au petit coucher.

dans une grande ville. Sa garde est aussi forte que celle du prince devant qui tous les trônes se renversent[1]. Ses armées sont aussi nombreuses; ses ressources, aussi grandes; et ses finances, aussi inépuisables.

A Paris, le 7 de la lune de Maharram, 1713.

124. USBEK A RHÉDI, A VENISE.

Quel peut être le motif de ces libéralités immenses que les princes versent sur leurs courtisans? Veulent-ils se les attacher? Ils leur sont déjà acquis autant qu'ils peuvent l'être, et d'ailleurs, s'ils acquièrent quelques-uns de leurs sujets en les achetant, il faut bien, par la même raison, qu'ils en perdent une infinité d'autres en les appauvrissant.

Quand je pense à la situation des princes, toujours entourés d'hommes avides et insatiables[2], je ne puis que les plaindre, et je les plains encore davantage lorsqu'ils n'ont pas la force de résister à des demandes toujours onéreuses[3] à ceux qui ne demandent rien.

Je n'entends jamais parler de leurs libéralités, des grâces et des pensions qu'ils accordent, que je ne me livre à mille réflexions : une foule d'idées se présentent à mon esprit; il me semble que j'entends publier cette ordonnance :

« Le courage infatigable de quelques-uns de nos sujets à nous demander des pensions ayant exercé sans relâche notre magnificence royale, nous avons enfin cédé à la multitude des requêtes qu'ils nous ont présentées, lesquelles ont fait jusques ici la plus grande sollicitude du Trône. Ils nous ont représenté[4] qu'ils n'ont point manqué, depuis notre avènement à la couronne, de se trouver à notre lever; que nous les avons toujours vus sur notre passage immobiles comme des bornes; et qu'ils se sont extrêmement élevés pour regarder sur les épaules les plus hautes Notre Sérénité. Nous avons même reçu plusieurs requêtes de la part de quelques personnes du beau sexe, qui nous ont supplié de faire attention qu'il est notoire qu'elles sont d'un entretien très difficile; quelques-unes même, très surannées[5], nous ont prié, en branlant la tête, de faire attention qu'elles ont fait l'ornement de la cour des rois nos prédécesseurs,

1. Le sophi, ou roi de Perse; 2. Qui n'ont jamais assez : *satis*; 3. A charge; *onus* : fardeau; 4. Exposé avec mesure et fermeté. Cf. *faire des représentations*; 5. Chargées d'années.

et que, si les généraux de leurs armées ont rendu l'État redoutable par leurs faits militaires, elles n'ont point rendu la Cour moins célèbre par leurs intrigues[1]. Ainsi, désirant traiter les suppliants avec bonté et leur accorder toutes leurs prières, nous avons ordonné ce qui suit :

« Que tout laboureur ayant cinq enfants retranchera journellement la cinquième partie du pain qu'il leur donne. Enjoignons aux pères de famille de faire la diminution, sur chacun d'eux, aussi juste que faire se pourra.

« Défendons expressément à tous ceux qui s'appliquent à la culture de leurs héritages, ou qui les ont donnés à titre de ferme, d'y faire aucune réparation, de quelque espèce qu'elle soit.

« Ordonnons que toutes personnes qui s'exercent à des travaux vils et mécaniques, lesquelles n'ont jamais été au lever de Notre Majesté, n'achètent désormais d'habits à eux, à leurs femmes et à leurs enfants, que de quatre en quatre ans; leur interdisons, en outre, très étroitement ces petites réjouissances qu'ils avaient coutume de faire dans leurs familles les principales fêtes de l'année.

« Et, d'autant que[2] nous demeurons averti que la plupart des bourgeois de nos bonnes villes sont entièrement occupés à pourvoir à l'établissement[3] de leurs filles, lesquelles ne se sont rendues recommandables dans notre État que par une triste et ennuyeuse modestie, nous ordonnons qu'ils attendront à les marier jusqu'à ce qu'ayant atteint l'âge limité par les ordonnances, elles viennent à les y contraindre. Défendons à nos magistrats de pourvoir à l'éducation de leurs enfants[4]. »

A Paris, le 1er de la lune de Chalval, 1718.

74. USBEK A RICA, A ***.

Il y a quelques jours qu'un homme de ma connaissance me dit : « Je vous ai promis de vous produire[5] dans les bonnes maisons de Paris; je vous mène à présent chez un grand seigneur qui est un des hommes du royaume qui représente le mieux. »

« Que veut dire cela, Monsieur? Est-ce qu'il est plus

1. De *tricae* : embarras, difficultés; 2. Vu que; 3. Le mariage; 4. Cette ordonnance est un modèle d'humour anglais, ou logique ironique et féroce poussée dans le domaine de l'absurde; 5. *Producere* : conduire dans le monde.

poli, plus affable[1] que les autres ? — Non, me dit-il. — Ah! j'entends : il fait sentir à tous les instants la supériorité qu'il a sur tous ceux qui l'approchent. Si cela est, je n'ai que faire d'y aller : je la lui passe tout entière, et je prends condamnation[2]. »

Il fallut pourtant marcher, et je vis un petit homme si fier, il prit une prise de tabac avec tant de hauteur, il se moucha si impitoyablement, il cracha avec tant de flegme[3], il caressa ses chiens d'une manière si offensante pour les hommes, que je ne pouvais me lasser de l'admirer. « Ah! bon Dieu ! dis-je en moi-même, si, lorsque j'étais à la cour de Perse, je représentais[4] ainsi, je représentais un grand sot! » Il aurait fallu, Rica, que nous eussions eu un bien mauvais naturel pour aller faire cent petites insultes à des gens qui venaient tous les jours chez nous nous témoigner leur bienveillance : ils savaient bien que nous étions au-dessus d'eux, et, s'ils l'avaient ignoré, nos bienfaits le leur auraient appris chaque jour. N'ayant rien à faire pour nous faire respecter, nous faisions tout pour nous rendre aimables[5] : nous nous communiquions aux plus petits; au milieu des grandeurs, qui endurcissent toujours, ils nous trouvaient sensibles; ils ne voyaient que notre cœur au-dessus d'eux : nous descendions jusqu'à leurs besoins. Mais, lorsqu'il fallait soutenir la majesté du Prince dans les cérémonies publiques; lorsqu'il fallait faire respecter la Nation aux étrangers; lorsque, enfin, dans les occasions périlleuses, il fallait animer les soldats, nous remontions cent fois plus haut que nous n'étions descendus : nous ramenions la fierté sur notre visage, et l'on trouvait quelquefois que nous représentions assez bien[6].

De Paris, le 10 de la lune de Saphar, 1715.

88. USBEK A RHÉDI, A VENISE.

A Paris règnent la liberté et l'égalité. La naissance, la vertu, le mérite même de la guerre, quelque brillant qu'il soit, ne sauve pas un homme de la foule dans laquelle il est confondu[7]. La jalousie des rangs y est inconnue. On dit que

1. A qui l'on peut parler (*ad* et *fari*); 2. Locution mondaine : je me laisse condamner; 3. En grec : humeur aqueuse; tempérament froid; 4. Faire figure de personnage; 5. Dignes d'être aimés; 6. Tout est mieux en Perse qu'en France : leçon sévère; 7. Mêlé à tous les autres.

le premier de Paris est celui qui a les meilleurs chevaux à son carrosse.

Un grand seigneur est un homme qui voit le Roi, qui parle aux ministres, qui a des ancêtres, des dettes et des pensions. S'il peut, avec cela, cacher son oisiveté par un air empressé ou par un feint attachement pour les plaisirs, il croit être le plus heureux des hommes.

En Perse, il n'y a de grands que ceux à qui le Monarque donne quelque part au gouvernement. Ici, il y a des gens qui sont grands par leur naissance; mais ils sont sans crédit[1]. Les rois font comme ces ouvriers habiles qui, pour exécuter leurs ouvrages, se servent toujours des machines les plus simples[2].

La Faveur est la grande Divinité des Français. Le Ministre est le grand-prêtre, qui lui offre bien des victimes. Ceux qui l'entourent ne sont point habillés de blanc : tantôt sacrificateurs et tantôt sacrifiés, ils se dévouent[3] eux-mêmes à leur idole avec tout le Peuple.

A Paris, le 9 de la lune de Gemmadi 2e, 1715.

98. USBEK A IBBEN, A SMYRNE.

Il n'y a point de pays au monde où la Fortune soit si inconstante[4] que dans celui-ci. Il arrive tous les dix ans des révolutions qui précipitent le riche dans la misère et enlèvent le pauvre, avec des ailes rapides, au comble des richesses. Celui-ci est étonné de sa pauvreté; celui-là l'est de son abondance. Le nouveau riche admire la sagesse de la Providence; le pauvre, l'aveugle fatalité du Destin.

Ceux qui lèvent les tributs[5] nagent au milieu des trésors : parmi eux, il y a peu de Tantales[6]. Ils commencent pourtant ce métier par la dernière misère; ils sont méprisés comme de la boue pendant qu'ils sont pauvres; quand ils sont riches, on les estime assez; aussi ne négligent-ils rien pour acquérir de l'estime.

Ils sont à présent dans une situation bien terrible. On vient d'établir une chambre qu'on appelle *de Justice*[7] parce qu'elle va leur ravir tout leur bien. Ils ne peuvent ni détour-

1. Louis XIV écarta systématiquement les grands des hauts emplois; 2. Ce sont des bourgeois; 3. Au sens religieux (*devotio*) : sacrifice de soi-même pour apaiser les dieux; 4. Si mal d'aplomb (*in, cum, stare*); 5. Fermiers et partisans; 6. *Tantale*, aux Enfers, était en proie à une soif dévorante. Les traitants, au contraire, réalisent leurs ambitions; 7. Établie en 1716, pour apurer les comptes des financiers. Voir les affaires de Bourvalais et de Crozat, dans les *Mémoires* de Mathieu Marais.

ner ni cacher leurs effets[1] : car on les oblige de les déclarer au juste, sous peine de la vie. Ainsi on les fait passer par un défilé bien étroit : je veux dire entre la vie et l'argent. Pour comble de fortune, il y a un ministre, connu par son esprit, qui les honore de ses plaisanteries et badine sur toutes les délibérations du Conseil[2]. On ne trouve pas tous les jours des ministres disposés à faire rire le Peuple, et l'on doit savoir bon gré à celui-ci de l'avoir entrepris.

Le corps des laquais est plus respectable en France qu'ailleurs; c'est un séminaire[3] de grands seigneurs : il remplit le vide des autres états. Ceux qui le composent prennent la place des grands malheureux, des magistrats ruinés, des gentilshommes tués dans les fureurs de la guerre; et, quand ils ne peuvent pas suppléer[4] par eux-mêmes, ils relèvent toutes les grandes maisons par le moyen de leurs filles, qui sont comme une espèce de fumier qui engraisse les terres montagneuses et arides[5].

Je trouve, Ibben, la Providence admirable dans la manière dont elle a distribué les richesses : si elle ne les avait accordées qu'aux gens de bien, on ne les aurait pas assez distinguées de la vertu, et on n'en aurait plus senti tout le néant. Mais, quand on examine qui sont les gens qui en sont les plus chargés, à force de mépriser les riches, on vient enfin à mépriser les richesses.

A Paris, le 26 de la lune de Maharram, 1717.

III. LA RELIGION

---

29. RICA A IBBEN, A SMYRNE.

Le Pape est le chef des chrétiens. C'est une vieille idole qu'on encense par habitude. Il était autrefois redoutable aux princes mêmes : car il les déposait aussi facilement que

1. Valeurs négociables, billets à ordre; 2. Le duc de Noailles (1678-1766), homme de guerre et homme d'État, lettré et spirituel. A laissé des *Mémoires ;* 3. De *semen :* semence; 4. Au sens absolu : boucher les trous; 5. Ce que Mme de Sévigné appelait « fumer ses terres ». La noblesse hautaine est à sec.

nos magnifiques sultans déposent les rois d'Irimette et de Géorgie[1]. Mais on ne le craint plus. Il se dit successeur d'un des premiers chrétiens, qu'on appelle saint Pierre, et c'est certainement une riche succession : car il a des trésors immenses et un grand pays sous sa domination.

Les évêques sont des gens de loi qui lui sont subordonnés et ont, sous son autorité, deux fonctions bien différentes : quand ils sont assemblés[2], ils font, comme lui, des articles de foi; quand ils sont en particulier, ils n'ont guère d'autre fonction que de dispenser d'accomplir la Loi. Car tu sauras que la religion chrétienne est chargée d'une infinité de pratiques très difficiles, et, comme on a jugé qu'il est moins aisé de remplir ces devoirs que d'avoir des évêques qui en dispensent, on a pris ce dernier parti pour l'utilité publique. De sorte que, si l'on ne veut pas faire le Rhamazan[3]; si on ne veut pas s'assujettir aux formalités des mariages; si on veut rompre ses vœux[4]; si on veut se marier contre les défenses de la Loi; quelquefois même, si on veut revenir contre son serment : on va à l'Évêque ou au Pape, qui donne aussitôt la dispense.

Les évêques ne font pas des articles de foi de leur propre mouvement. Il y a un nombre infini de docteurs, la plupart dervis[5], qui soulèvent entre eux mille questions nouvelles sur la Religion. On les laisse disputer[6] longtemps, et la guerre dure jusqu'à ce qu'une décision vienne la terminer.

Aussi puis-je t'assurer qu'il n'y a jamais eu de royaume où il y ait eu tant de guerres civiles[7] que dans celui du Christ...

A Paris, le 4 de la lune de Chalval, 1712.

46. USBEK A RHÉDI, A VENISE.

Je vois ici des gens qui disputent sans fin sur la religion, mais il semble qu'ils combattent en même temps à qui l'observera le moins.

Non seulement ils ne sont pas meilleurs chrétiens, mais même meilleurs citoyens; et c'est ce qui me touche : car, dans quelque religion qu'on vive, l'observation des lois,

1. Lutte du Sacerdoce et de l'Empire; 2. Dans les conciles; 3. Mois consacré au jeûne chez les musulmans : le carême; 4. Vœux religieux; 5. Moines, clergé régulier; 6. Discuter; 7. Guerres de religion.

l'amour pour les hommes, la piété envers les parents, sont toujours les premiers actes de religion.

En effet, le premier objet d'un homme religieux ne doit-il pas être de plaire à la divinité qui a établi la religion qu'il professe ? Mais le moyen le plus sûr pour y parvenir est sans doute d'observer les règles de la société et les devoirs de l'humanité. Car, en quelque religion qu'on vive, dès qu'on en suppose une, il faut bien que l'on suppose[1] aussi que Dieu aime les hommes, puisqu'il établit une religion pour les rendre heureux; que s'il aime les hommes, on est assuré de lui plaire en les aimant aussi, c'est-à-dire en exerçant envers eux tous les devoirs de la charité et de l'humanité, et en ne violant point les lois sous lesquelles ils vivent.

Par là on est bien plus sûr de plaire à Dieu qu'en observant telle ou telle cérémonie; car les cérémonies n'ont point un degré de bonté par elles-mêmes; elles ne sont bonnes qu'avec égard, et dans la supposition que Dieu les a commandées; mais c'est la matière d'une grande discussion : on peut facilement s'y tromper, car il faut choisir les cérémonies d'une religion entre celles de deux mille.

Un homme faisait tous les jours à Dieu cette prière : « Seigneur, je n'entends rien dans les disputes que l'on fait sans cesse à votre sujet; je voudrais vous servir selon votre volonté; mais chaque homme que je consulte veut que je vous serve à la sienne. Lorsque je veux vous faire ma prière, je ne sais en quelle langue je dois vous parler. Je ne sais pas non plus en quelle posture je dois me mettre : l'un dit que je dois vous prier debout; l'autre veut que je sois assis; l'autre exige que mon corps porte sur mes genoux. Ce n'est pas tout : il y en a qui prétendent que je dois me laver tous les matins avec de l'eau froide. Il m'arriva l'autre jour de manger un lapin dans un caravansérai[2] Trois hommes qui étaient auprès de là me firent trembler; ils me soutinrent tous trois que je vous avais grièvement offensé : l'un[3] parce que cet animal était immonde; l'autre[4], parce qu'il était étouffé; l'autre enfin[5], parce qu'il n'était pas poisson. Un brachmane qui passait par là, et que je pris pour juge, me dit : « Ils ont tort, car apparemment vous n'avez pas tué vous-même cet animal. — Si fait, lui

1. Mette par-dessous, à la base; 2. Abri réservé aux caravanes; 3. Un juif (M.); 4. Un Turc (M.); 5. Un Arménien (M.).

dis-je. — Ah vous avez commis une action abominable[1], et que Dieu ne vous pardonnera jamais, me dit-il d'une voix sévère; que savez-vous si l'âme de votre père n'était pas passée dans cette bête? » Toutes ces choses, Seigneur, me jettent dans un embarras inconcevable : je ne puis remuer la tête que je ne sois menacé de vous offenser; cependant je voudrais vous plaire et employer à cela la vie que je tiens de vous. Je ne sais si je me trompe; mais je crois que le meilleur moyen pour y parvenir est de vivre en bon citoyen dans la société où vous m'avez fait naître et en bon père dans la famille que vous m'avez donnée[2].

A Paris, le 8 de la lune de Chahban, 1713.

57. USBEK A RHÉDI, A VENISE.

Les dévots entretiennent ici un nombre innombrable de dervis[3]. Ces dervis font trois vœux : d'obéissance, de pauvreté et de chasteté. On dit que le premier est le mieux observé de tous; quant au second, je te réponds qu'il ne l'est point; je te laisse à juger du troisième.

Mais, quelque riches que soient ces dervis, ils ne quittent jamais la qualité de pauvres; notre glorieux sultan renoncerait plutôt à ses magnifiques et sublimes titres. Ils ont raison : car ce titre de pauvres les empêche de l'être.

Les médecins et quelques-uns de ces dervis qu'on appelle *confesseurs*[4] sont toujours ici ou trop estimés ou trop méprisés; cependant on dit que les héritiers s'accommodent mieux des médecins que des confesseurs[5].

Je fus l'autre jour dans un couvent de ces dervis. Un d'entre eux, vénérable par ses cheveux blancs, m'accueillit fort honnêtement; il me fit voir toute la maison; nous entrâmes dans le jardin, et nous nous mîmes à discourir. « Mon Père, lui dis-je, quel emploi avez-vous dans la communauté? — Monsieur, me répondit-il avec un air très content de ma question, je suis casuiste[6]. — Casuiste? repris-je : depuis que je suis en France, je n'ai ouï parler de cette charge. — Quoi! vous ne savez pas ce que c'est

1. Sens religieux : dont on se détourne comme d'un mauvais présage (*ab, omen*); 2. La lettre est une apologie de la religion naturelle; 3. Moines; 4. Ils sont aussi directeurs de conscience; 5. Les confesseurs sont captateurs de testaments; 6. Il étudie les cas de conscience et les résout au mieux du pécheur.

qu'un casuiste? Eh bien! écoutez : je vais vous en donner une idée qui ne vous laissera rien à désirer. Il y a deux sortes de péchés : de mortels, qui excluent absolument du Paradis; et de véniels[1], qui offensent Dieu, à la vérité, mais ne l'irritent pas au point de nous priver de la béatitude[2]. Or tout notre art consiste à bien distinguer ces deux sortes de péchés : car, à la réserve de quelques libertins[3], tous les chrétiens veulent gagner le Paradis; mais il n'y a guère personne qui ne le veuille gagner à meilleur marché qu'il est possible. Quand on connaît bien les péchés mortels, on tâche de ne pas commettre de ceux-là, et l'on fait son affaire. Il y a des hommes qui n'aspirent pas à une si grande perfection, et, comme ils n'ont point d'ambition, ils ne se soucient pas des premières places. Aussi entrent-ils en Paradis le plus juste qu'ils peuvent; pourvu qu'ils y soient, cela leur suffit : leur but est de n'en faire ni plus ni moins. Ce sont des gens qui ravissent[4] le Ciel plutôt qu'ils ne l'obtiennent, et qui disent à Dieu : « Seigneur, j'ai accompli les conditions à la rigueur; vous ne pouvez vous empêcher de tenir vos promesses : comme je n'en ai pas fait plus que vous n'en avez demandé, je vous dispense de m'en accorder plus que vous n'en avez promis. » Nous sommes donc des gens nécessaires, Monsieur. Ce n'est pas tout pourtant; vous allez bien voir autre chose. L'action ne fait pas le crime, c'est la connaissance de celui qui la commet : celui qui fait un mal, tandis qu'il peut croire que ce n'en est pas un, est en sûreté de conscience; et, comme il y a un nombre infini d'actions équivoques[5], un casuiste peut leur donner un degré de bonté qu'elles n'ont point, en les déclarant bonnes; et, pourvu qu'il puisse persuader qu'elles n'ont pas de venin, il le leur ôte tout entier.

« Je vous dis ici le secret d'un métier où j'ai vieilli; je vous en fais voir les raffinements : il y a un tour à donner à tout, même aux choses qui en paraissent les moins susceptibles[6]. — Mon père, lui dis-je, cela est fort bon; mais comment vous accommodez-vous avec le Ciel? Si le sophi avait à sa cour un homme qui fît à son égard ce que vous faites contre votre Dieu, qui mît de la différence entre ses ordres, et qui apprît à ses sujets dans quel cas ils doivent les exécuter, et dans quel autre ils peuvent les violer, il le

1. Qu'on peut pardonner (*venia*); 2. Céleste; 3. Libres penseurs; 4. Volent le ciel; 5. Douteuses. Voir Pascal (*les Provinciales*, X); 6. Apte à recevoir (*sub, capio*).

ferait empaler sur l'heure. » Je saluai mon dervis, et le quittai sans attendre sa réponse.

A Paris, le 23 de la lune de Maharram, 1714.

75. USBEK A RHÉDI, A VENISE.

Il faut que je te l'avoue : je n'ai point remarqué chez les chrétiens cette persuasion vive de leur religion qui se trouve parmi les musulmans. Il y a bien loin chez eux de la profession[1] à la croyance, de la croyance à la conviction, de la conviction à la pratique. La religion est moins un sujet de sanctification qu'un sujet de disputes qui appartient à tout le monde : les gens de cour, les gens de guerre, les femmes même s'élèvent contre les ecclésiastiques, et leur demandent de leur prouver ce qu'ils sont résolus de ne pas croire. Ce n'est pas qu'ils se soient déterminés par raison, et qu'ils aient pris la peine d'examiner la vérité ou la fausseté de cette religion qu'ils rejettent : ce sont des rebelles qui ont senti le joug, et l'ont secoué avant de l'avoir connu. Aussi ne sont-ils pas plus fermes dans leur incrédulité que dans leur foi; ils vivent dans un flux et reflux qui les porte sans cesse de l'une à l'autre. Un d'eux me disait un jour : « Je crois l'immortalité de l'âme par semestre; mes opinions dépendent absolument de la constitution de mon corps : selon que j'ai plus ou moins d'esprits animaux[2], que mon estomac digère bien ou mal, que l'air que je respire est subtil ou grossier, que les viandes[3] dont je me nourris sont légères ou solides, je suis spinosiste[4], socinien[5], catholique, impie, ou dévot. Quand le médecin est auprès de mon lit, le confesseur me trouve à son avantage. Je sais bien empêcher la religion de m'affliger quand je me porte bien; mais je lui permets de me consoler quand je suis malade : lorsque je n'ai plus rien à espérer d'un côté, la religion se présente et me gagne par ses promesses; je veux m'y livrer, et mourir du côté de l'espérance. »

Il y a longtemps que les princes chrétiens affranchirent tous les esclaves de leurs États parce que, disaient-ils, le christianisme rend tous les hommes égaux. Il est vrai que

1. Déclaration publique; 2. Au sens de Descartes, ce sont des esprits très subtils qui portent du cerveau et du cœur la vie jusqu'aux membres; 3. Vivres (*vivenda*); 4. Le Hollandais Spinosa (1632-1677), a édifié un système panthéiste et matérialiste; 5. L'Italien Socin, fin du XVIe siècle, rejette les mystères et la Trinité.

cet acte de religion leur était très utile : ils abaissaient par là les seigneurs, de la puissance desquels ils retiraient le bas peuple. Ils ont ensuite fait des conquêtes dans des pays où ils ont vu qu'il leur était avantageux d'avoir des esclaves; ils ont permis d'en acheter et d'en vendre, oubliant ce principe de religion qui les touchait tant[1]. Que veux-tu que je te dise? Vérité dans un temps, erreur dans un autre. Que ne faisons-nous comme les chrétiens? Nous sommes bien simples de refuser des établissements et des conquêtes faciles dans des climats heureux[2], parce que l'eau n'y est pas assez pure pour nous laver selon les principes du saint Alcoran!

Je rends grâces au Dieu tout-puissant, qui a envoyé Hali[3], son grand prophète, de ce que je professe une religion qui se fait préférer à tous les intérêts humains, et qui est pure comme le Ciel, dont elle est descendue.

A Paris, le 13 de la lune de Saphar, 1715.

83. USBEK A RHÉDI, A VENISE.

S'il y a un Dieu, mon cher Rhédi, il faut nécessairement qu'il soit juste; car, s'il ne l'était pas, il serait le plus mauvais et le plus imparfait de tous les êtres.

La justice est un rapport de convenance qui se trouve réellement entre deux choses : ce rapport est toujours le même, quelque être qui le considère, soit que ce soit Dieu, soit que ce soit un ange, ou enfin que ce soit un homme[4].

Il est vrai que les hommes ne voient pas toujours ces rapports; souvent même lorsqu'ils les voient, ils s'en éloignent, et leur intérêt est toujours ce qu'ils voient le mieux. La justice élève la voix; mais elle a peine à se faire entendre dans le tumulte des passions.

Les hommes peuvent faire des injustices, parce qu'ils ont intérêt de les commettre, et qu'ils préfèrent leur propre satisfaction à celle des autres. C'est toujours par un retour sur eux-mêmes qu'ils agissent : nul n'est mauvais gratuitement[5]; il faut qu'il y ait une raison qui détermine, et cette raison est toujours une raison d'intérêt.

Mais il n'est pas possible que Dieu fasse jamais rien d'in-

1. Conduite contradictoire, selon les temps et les intérêts; 2. Les Mahométans ne se soucient point de prendre Venise, parce qu'ils n'y trouveraient point d'eau pour leurs purifications (M.); 3. Cousin et gendre de Mahomet; 4. Un peu abstrait; 5. Sans profit, pour le seul plaisir.

juste : dès qu'on suppose qu'il voit la justice, il faut nécessairement qu'il la suive; car, comme il n'a besoin de rien et qu'il se suffit à lui-même, il serait le plus méchant de tous les êtres, puisqu'il le serait sans intérêt.

Ainsi, quand il n'y aurait pas de Dieu, nous devrions toujours aimer la justice, c'est-à-dire faire nos efforts pour ressembler à cet être dont nous avons une si belle idée, et qui, s'il existait, serait nécessairement juste. Libres que nous serions du joug de la religion, nous ne devrions pas l'être du joug de l'équité[1].

Voilà, Rhédi, ce qui m'a fait penser que la justice est éternelle, et ne dépend point des conventions humaines; et quand elle en dépendrait, ce serait une vérité terrible qu'il faudrait se dérober à soi-même...

Nous sommes entourés d'hommes plus forts que nous; ils peuvent nous nuire de mille manières différentes; les trois quarts du temps ils peuvent le faire impunément. Quel repos pour nous de savoir qu'il y a dans le cœur de tous ces hommes un principe intérieur qui combat en notre faveur, et nous met à couvert de leurs entreprises!

Sans cela nous devrions être dans une frayeur continuelle; nous passerions devant les hommes comme devant les lions[2], et nous ne serions jamais assurés un moment de notre bien, ni de notre honneur et de notre vie.

Toutes ces pensées m'animent contre ces docteurs[3] qui représentent Dieu comme un être qui fait un exercice tyrannique de sa puissance; qui le font agir d'une manière dont nous ne voudrions pas agir nous-mêmes, de peur de l'offenser; qui le chargent de toutes les imperfections qu'il punit en nous, et, dans leurs opinions contradictoires, le représentent tantôt comme un être mauvais, tantôt comme un être qui hait le mal et le punit.

Quand un homme s'examine, quelle satisfaction pour lui de trouver qu'il a le cœur juste! Ce plaisir, tout sévère qu'il est, doit le ravir : il voit son être autant au-dessus de ceux qui ne l'ont pas, qu'il se voit au-dessus des tigres et des ours. Oui, Rhédi, si j'étais sûr de suivre toujours inviolablement cette équité que j'ai devant les yeux, je me croirais le premier des hommes.

De Paris, le 1er de la lune de Gemmadi 1er, 1715.

1. Belle pensée; 2. Morale sociale et laïque; 3. Les théologiens.

85. USBEK A MIRZA, A ISPAHAN[1].

Tu sais, Mirza, que quelques ministres de Cha-Soliman avaient formé le dessein d'obliger tous les Arméniens de Perse de quitter le royaume ou de se faire mahométans, dans la pensée que notre empire serait toujours pollué[2], tandis qu'il garderait dans son sein ces infidèles.

C'était fait de la grandeur persane si, dans cette occasion, l'aveugle dévotion avait été écoutée.

On ne sait comment la chose manqua : ni ceux qui firent la proposition, ni ceux qui la rejetèrent, n'en connurent les conséquences; le hasard fit l'office de la raison et de la politique et sauva l'empire d'un péril plus grand que celui qu'il aurait pu courir de la perte d'une bataille et de la prise de deux villes.

En proscrivant les Arméniens, on pensa détruire en un seul jour tous les négociants et presque tous les artisans du royaume. Je suis sûr que le grand Cha-Abas aurait mieux aimé se faire couper les deux bras que de signer un ordre pareil, et qu'en envoyant au Mogol et aux autres rois des Indes ses sujets les plus industrieux, il aurait cru leur donner la moitié de ses États.

Les persécutions que nos mahométans zélés ont faites aux Guèbres[3] les ont obligés de passer en foule dans les Indes, et ont privé la Perse de cette nation, si appliquée au labourage, et qui seule, par son travail, était en état de vaincre la stérilité de nos terres.

Il ne restait à la dévotion qu'un second coup à faire : c'était de ruiner l'industrie; moyennant quoi l'empire tombait de lui-même, et avec lui, par une suite nécessaire, cette même religion qu'on voulait rendre si florissante.

S'il faut raisonner sans prévention[4], je ne sais, Mirza, s'il n'est pas bon que dans un État il y ait plusieurs religions.

On remarque que ceux qui vivent dans des religions tolérées se rendent ordinairement plus utiles à leur patrie que ceux qui vivent dans la religion dominante, parce que, éloignés des honneurs, ne pouvant se distinguer que par leur opulence et leurs richesses, ils sont portés à en acquérir

1. Lisez : Perse = France. Cha-Soliman = Louis XIV. Arméniens et Guèbres = Protestants. Mahométans = catholiques. Le Mogol = la Prusse; **2.** Souillé; **3.** Sectateurs de Zoroastre; ils adorent le feu; on les trouve encore aux Indes sous le nom de Parsis; **4.** Idée faite d'avance.

par leur travail, et à embrasser les emplois de la société les plus pénibles.

D'ailleurs, comme toutes les religions contiennent des préceptes utiles à la société, il est bon qu'elles soient observées avec zèle. Or qu'y a-t-il de plus capable d'animer ce zèle que leur multiplicité?

Ce sont des rivales qui ne se pardonnent rien. La jalousie descend jusqu'aux particuliers : chacun se tient sur ses gardes, et craint de faire des choses qui déshonoreraient son parti, et l'exposeraient aux mépris et aux censures impardonnables du parti contraire.

Aussi a-t-on toujours remarqué qu'une secte nouvelle, introduite dans un État, était le moyen le plus sûr pour corriger tous les abus de l'ancienne.

On a beau dire qu'il n'est pas de l'intérêt du prince de souffrir plusieurs religions dans son État : quand toutes les sectes du monde viendraient s'y rassembler, cela ne lui porterait aucun préjudice, parce qu'il n'y en a aucune qui ne prescrive l'obéissance et ne prêche la soumission.

J'avoue que les histoires sont remplies de guerres de religion. Mais, qu'on y prenne bien garde : ce n'est point la multiplicité des religions qui a produit ces guerres, c'est l'esprit d'intolérance qui animait celle qui se croyait la dominante; c'est cet esprit de prosélytisme[1] que les Juifs ont pris des Égyptiens, et qui, d'eux, est passé, comme une maladie épidémique[2] et populaire, aux mahométans et aux chrétiens; c'est, enfin, cet esprit de vertige dont les progrès ne peuvent être regardés que comme une éclipse entière de la raison humaine.

Car enfin, quand il n'y aurait pas de l'inhumanité à affliger la conscience des autres; quand il n'en résulterait aucun des mauvais effets qui en germent à milliers, il faudrait être fou pour s'en aviser. Celui qui veut me faire changer de religion ne le fait sans doute que parce qu'il ne changerait pas la sienne, quand on voudrait l'y forcer : il trouve donc étrange que je ne fasse pas une chose qu'il ne ferait pas lui-même, peut-être pour l'empire du monde.

A Paris, le 26 de la lune de Gemmadi 1er, 1715.

1. Zèle à faire des *prosélytes* c'est-à-dire de *nouveau-venus ;* mot grec; 2. Qui règne sur le peuple, « populaire ». Cette lettre est un plaidoyer énergique pour la tolérance religieuse.

IV. LA DÉMOGRAPHIE[1]

116. USBEK AU MÊME. (RHÉDI).

Nous avons, jusques ici, parlé des pays mahométans et cherché la raison pourquoi ils sont moins peuplés que ceux qui étaient soumis à la domination des Romains. Examinons à présent ce qui a produit cet effet chez les chrétiens.

Le divorce était permis dans la religion païenne, et il fut défendu aux chrétiens. Ce changement, qui parut d'abord de si petite conséquence, eut insensiblement des suites terribles, et telles qu'on peut à peine les croire.

On ôta non seulement toute la douceur du mariage, mais aussi l'on donna atteinte à sa fin : en voulant resserrer ses nœuds, on les relâcha, et, au lieu d'unir les cœurs, comme on le prétendait, on les sépara pour jamais.

Dans une action si libre, et où le cœur doit avoir tant de part, on mit la gêne[2], la nécessité et la fatalité du Destin[3] même. On compta pour rien les dégoûts, les caprices et l'insociabilité des humeurs; on voulut fixer le cœur, c'est-à-dire ce qu'il y a de plus variable et de plus inconstant dans la nature; on attacha sans retour et sans espérance des gens accablés l'un de l'autre et presque toujours mal assortis; et l'on fit comme ces tyrans qui faisaient lier des hommes vivants à des corps morts.

Rien ne contribuait plus à l'attachement mutuel que la faculté du divorce : un mari et une femme étaient portés à soutenir patiemment les peines domestiques, sachant qu'ils étaient maîtres de les faire finir, et ils gardaient souvent ce pouvoir en main toute leur vie sans en user, par cette seule considération qu'ils étaient libres de le faire.

Il n'en est pas de même des chrétiens, que leurs peines présentes désespèrent pour l'avenir : ils ne voient dans les désagréments du mariage que leur durée, et, pour ainsi dire, leur éternité. De là viennent les dégoûts, les discordes, les mépris, et c'est autant de perdu pour la postérité. A peine a-t-on trois ans de mariage qu'on en néglige l'essentiel; on

1. Cette science était en enfance. Elle n'avait pas encore de nom; 2. La torture (*gehenne*); 3. Le *Destin* et le *Fatum* sont une même chose : renforcement d'expression.

passe ensemble trente ans de froideur; il se forme des séparations intestines aussi fortes et peut-être plus pernicieuses que si elles étaient publiques; chacun vit et reste de son côté, et tout cela au préjudice des races futures...

Si, de deux personnes ainsi liées, il y en a une qui n'est pas propre au dessein de la Nature et à la propagation de l'Espèce, soit par son tempérament, soit par son âge, elle ensevelit l'autre avec elle et la rend aussi inutile qu'elle l'est elle-même.

Il ne faut donc pas s'étonner si l'on voit chez les chrétiens tant de mariages fournir un si petit nombre de citoyens...

A Paris, le 19 de la lune de Chahban, 1718.

117. USBEK AU MÊME.

La prohibition du divorce n'est pas la seule cause de la dépopulation des pays chrétiens...

Je parle des prêtres et des dervis de l'un et de l'autre sexe, qui se vouent à une continence éternelle : c'est chez les chrétiens la vertu par excellence; en quoi je ne les comprends pas, ne sachant ce que c'est qu'une vertu dont il ne résulte rien.

Je trouve que leurs docteurs se contredisent manifestement quand ils disent que le mariage est saint, et que le célibat, qui lui est opposé, l'est encore davantage : sans compter qu'en fait de préceptes et de dogmes fondamentaux, le bien est toujours le mieux.

Le nombre de ces gens faisant profession de célibat est prodigieux. Les pères y condamnaient autrefois les enfants dès le berceau; aujourd'hui ils s'y vouent eux-mêmes dès l'âge de quatorze ans[1] : ce qui revient à peu près à la même chose.

Ce métier de continence a anéanti plus d'hommes que les pestes et les guerres les plus sanglantes n'ont jamais fait. On voit dans chaque maison religieuse une famille éternelle, où il ne naît personne, et qui s'entretient aux dépens de toutes les autres. Ces maisons sont toujours ouvertes, comme autant de gouffres où s'ensevelissent les races futures.

Cette politique est bien différente de celle des Romains, qui établissaient des lois pénales contre ceux qui se refu-

1. Seize ans, selon les canons du concile de Trente.

saient aux lois du mariage, et voulaient jouir d'une liberté si contraire à l'utilité publique.

Je ne te parle ici que des pays catholiques. Dans la religion protestante, tout le monde est en droit de faire des enfants : elle ne souffre ni prêtres ni dervis; et si, dans l'établissement de cette religion qui ramenait tout aux premiers temps, ses fondateurs n'avaient été accusés sans cesse d'intempérance[1], il ne faut pas douter qu'après avoir rendu la pratique du mariage universelle, ils n'en eussent encore adouci le joug, et achevé d'ôter toute la barrière qui sépare, en ce point, le Nazaréen et Mahomet[2].

Mais, quoi qu'il en soit, il est certain que la religion donne aux protestants un avantage infini sur les catholiques.

J'ose le dire : dans l'état présent où est l'Europe, il n'est pas possible que la religion catholique y subsiste cinq cents ans.

Avant l'abaissement de la puissance d'Espagne, les catholiques étaient beaucoup plus forts que les protestants. Ces derniers sont peu à peu parvenus à un équilibre. Les protestants deviendront tous les jours plus riches et plus puissants, et les catholiques plus faibles.

Les pays protestants doivent être et sont réellement plus peuplés que les catholiques. D'où il suit, premièrement, que les tributs y sont plus considérables, parce qu'ils augmentent à proportion du nombre de ceux qui les payent; secondement, que les terres y sont mieux cultivées; enfin, que le commerce y fleurit davantage, parce qu'il y a plus de gens qui ont une fortune à faire, et qu'avec plus de besoins on y a plus de ressources pour les remplir. Quand il n'y a que le nombre de gens suffisants pour la culture des terres, il faut que le commerce périsse; et lorsqu'il n'y a que celui qui est nécessaire pour entretenir le commerce, il faut que la culture des terres manque : c'est-à-dire il faut que tous les deux tombent en même temps, parce que l'on ne s'attache jamais à l'un que ce ne soit aux dépens de l'autre.

Quant aux pays catholiques, non seulement la culture des terres y est abandonnée, mais même l'industrie[3] y est pernicieuse : elle ne consiste qu'à apprendre cinq ou six mots d'une langue morte[4]. Dès qu'un homme a cette provision par devers lui, il ne doit plus s'embarrasser de sa

1. Accusation portée contre Luther; 2. Jésus-Christ et Mahomet : monogamie et polygamie
3. L'activité (sens latin); 4. Le latin.

fortune : il trouve dans le cloître une vie tranquille, qui, dans le monde, lui aurait coûté des sueurs et des peines.

Ce n'est pas tout : les dervis ont en leurs mains presque toutes les richesses de l'État ; c'est une société de gens avares[1], qui prennent toujours et ne rendent jamais : ils accumulent sans cesse des revenus pour acquérir des capitaux. Tant de richesses tombent, pour ainsi dire, en paralysie[2] : plus de circulation, plus de commerce, plus d'arts, plus de manufactures.

Il n'y a point de prince protestant qui ne lève sur ses peuples beaucoup plus d'impôts que le Pape n'en lève sur ses sujets ; cependant ces derniers sont pauvres, pendant que les autres vivent dans l'opulence. Le commerce ranime tout chez les uns, et le monachisme[3] porte la mort partout chez les autres[4].

A Paris, le 26 de la lune de Chahban, 1718.

V. LES TROGLODYTES[5]

II. USBEK A MIRZA[6].

... Il y a de certaines vérités qu'il ne suffit pas de persuader, mais qu'il faut encore faire sentir : telles sont les vérités de morale. Peut-être que ce morceau d'histoire te touchera plus qu'une philosophie subtile[7].

Il y avait en Arabie un petit peuple, appelé Troglodyte, qui descendait de ces anciens Troglodytes qui, si nous en croyons les historiens, ressemblaient plus à des bêtes qu'à des hommes. Ceux-ci n'étaient point si[8] contrefaits, ils n'étaient point velus comme des ours, ils ne sifflaient point, ils avaient deux yeux ; mais ils étaient si méchants et si

1. Avides ; **2.** Ce sont des biens de mainmorte ; **3.** Le régime des moines et des couvents (grec : *monos*, seul) ; **4.** Mme de Staël, Michelet, reprendront cette thèse et l'agrandiront : supériorité des pays protestants sur les pays catholiques ; **5.** Mot grec signifiant : *qui se glissent dans les grottes*. Les anciens connaissaient un peuple troglodyte du côté de l'Ethiopie ; **6.** Veut dire : fils de prince ; **7.** (*Sub* et *tela*.) Le fil qui passe facilement sous la trame ; fin et souple ; **8.** Au sens superlatif.

féroces, qu'il n'y avait parmi eux aucun principe d'équité ni de justice.

Ils avaient un roi d'une origine étrangère, qui, voulant corriger la méchanceté de leur naturel, les traitait sévèrement; mais ils conjurèrent[1] contre lui, le tuèrent, et exterminèrent[2] toute la famille royale.

Le coup étant fait, ils s'assemblèrent pour choisir un gouvernement; et, après bien des discussions, ils créèrent des magistrats. Mais à peine les eurent-ils élus, qu'ils leur devinrent insupportables; et ils les massacrèrent encore.

Ce peuple, libre de ce nouveau joug, ne consulta plus que son naturel sauvage. Tous les particuliers convinrent qu'ils n'obéiraient plus à personne; que chacun veillerait uniquement à ses intérêts, sans consulter ceux des autres.

Cette résolution unanime flattait extrêmement tous les particuliers. Ils disaient : « Qu'ai-je affaire d'aller me tuer à travailler pour des gens dont je ne me soucie point? Je penserai uniquement à moi. Je vivrai heureux : que m'importe que les autres le soient? Je me procurerai tous mes besoins; et, pourvu que je les aie, je ne me soucie point que tous les autres Troglodytes soient misérables. »

On était dans le mois où l'on ensemence les terres; chacun dit : « Je ne labourerai mon champ que pour qu'il me fournisse le blé qu'il me faut pour me nourrir; une plus grande quantité me serait inutile : je ne prendrai point de la peine pour rien. »

Les terres de ce petit royaume n'étaient pas de même nature : il y en avait d'arides et de montagneuses, et d'autres qui, dans un terrain bas, étaient arrosées de[3] plusieurs ruisseaux. Cette année la sécheresse fut très grande, de manière que les terres qui étaient dans les lieux élevés manquèrent[4] absolument, tandis que celles qui purent être arrosées furent très fertiles. Ainsi les peuples des montagnes périrent presque tous de faim par la dureté des autres, qui leur refusèrent de partager la récolte.

L'année d'ensuite fut très pluvieuse; les lieux élevés se trouvèrent d'une fertilité extraordinaire, et les terres basses furent submergées[5]. La moitié du peuple cria une seconde fois famine; mais ces misérables trouvèrent des gens aussi durs qu'ils l'avaient été eux-mêmes.

1. Prêter serment ensemble (*cum* et *jurare*); **2.** Sens premier : chasser hors des frontières; 2° : détruire complètement; **3.** A l'aide de, par; **4.** Au sens absolu; **5.** Plongées sous l'eau (*sub* et *mergere*).

Un des principaux habitants avait une femme fort belle; son voisin en devint amoureux et l'enleva. Il s'émut[1] une grande querelle, et, après bien des injures et des coups, ils convinrent de s'en remettre à la décision d'un Troglodyte qui, pendant que la République subsistait, avait eu quelque crédit. Ils allèrent à lui et voulurent lui dire leurs raisons. « Que m'importe, dit cet homme, que cette femme soit à vous, ou à vous? J'ai mon champ à labourer; je n'irai peut-être pas employer mon temps à terminer vos différends et travailler à vos affaires, tandis que je négligerai les miennes. Je vous prie de me laisser en repos et de ne m'importuner plus de vos querelles. » Là-dessus il les quitta et s'en alla travailler sa terre. Le ravisseur, qui était le plus fort, jura qu'il mourrait plutôt que de rendre cette femme, et l'autre, pénétré de l'injustice de son voisin et de la dureté du juge, s'en retournait désespéré, lorsqu'il trouva dans son chemin une femme jeune et belle, qui revenait de la fontaine. Il n'avait plus de femme; celle-là lui plut, et elle lui plut bien davantage lorsqu'il apprit que c'était la femme de celui qu'il avait voulu prendre pour juge, et qui avait été si peu sensible à son malheur. Il l'enleva et l'emmena dans sa maison.

Il y avait un homme qui possédait un champ assez fertile, qu'il cultivait avec grand soin. Deux de ses voisins s'unirent ensemble, le chassèrent de sa maison, occupèrent[2] son champ; ils firent entre eux une union pour se défendre contre tous ceux qui voudraient l'usurper[3], et effectivement ils se soutinrent par là pendant plusieurs mois. Mais un des deux, ennuyé de partager ce qu'il pouvait avoir tout seul, tua l'autre et devint seul maître du champ. Son empire ne fut pas long : deux autres Troglodytes vinrent l'attaquer; il se trouva trop faible pour se défendre, et il fut massacré.

Un Troglodyte presque tout nu vit de la laine qui était à vendre; il en demanda le prix. Le marchand dit en lui-même : « Naturellement je ne devrais espérer de ma laine qu'autant d'argent qu'il en faut pour acheter deux mesures de blé; mais je la vais vendre quatre fois davantage, afin d'avoir huit mesures. » Il fallut en passer par là et payer le prix demandé. « Je suis bien aise, dit le marchand : j'aurai du blé à présent. — Que dites-vous? reprit l'acheteur.

1. Il s'éleva (*e* et *movere*); 2. Au sens militaire; 3. Prendre à son usage, par la violence (*usus* et *rapere*).

Vous avez besoin de blé? J'en ai à vendre. Il n'y a que le prix qui vous étonnera peut-être : car vous saurez que le blé est extrêmement cher, et que la famine règne presque partout. Mais rendez-moi mon argent, et je vous donnerai une mesure de blé : car je ne veux pas m'en défaire autrement, dussiez-vous crever de faim. »

Cependant une maladie cruelle ravageait la contrée. Un médecin habile y arriva du pays voisin et donna ses remèdes si à propos qu'il guérit tous ceux qui se mirent dans ses mains. Quand la maladie eut cessé, il alla chez tous ceux qu'il avait traités demander son salaire; mais il ne trouva que des refus. Il retourna dans son pays, et il y arriva accablé des fatigues d'un si long voyage. Mais bientôt après il apprit que la même maladie se faisait sentir de nouveau et affligeait plus que jamais cette terre ingrate[1]. Ils allèrent à lui cette fois et n'attendirent pas qu'il vînt chez eux. « Allez, leur dit-il, hommes injustes! Vous avez dans l'âme un poison plus mortel que celui dont vous voulez guérir; vous ne méritez pas d'occuper une place sur la Terre, parce que vous n'avez point d'humanité et que les règles de l'équité vous sont inconnues : je croirais offenser les dieux, qui vous punissent, si je m'opposais à la justice de leur colère[2]. »

A Erzéron, le 3 de la lune de Gemmadi 2e, 1711.

12. USBEK AU MÊME, A ISPAHAN.

Tu as vu, mon cher Mirza, comment les Troglodytes périrent par leur méchanceté même, et furent les victimes de leurs propres injustices. De tant de familles, il n'en resta que deux qui échappèrent aux malheurs de la nation. Il y avait dans ce pays deux hommes bien singuliers[3] : ils avaient de l'humanité; ils connaissaient la justice; ils aimaient la vertu; autant liés par la droiture de leur cœur que par la corruption de celui des autres, ils voyaient la désolation[4] générale, et ne la ressentaient que par la pitié : c'était le motif d'une union nouvelle. Ils travaillaient avec une sollicitude commune pour l'intérêt commun; ils n'avaient de

1. Qui paye mal; qui manque de reconnaissance; 2. Ressentiment; 3. Étymologie : un homme singulier (*singularis*) est un homme comme il n'y en a pas d'autre; 4. Sens premier : solitude physique et morale.

différends que ceux qu'une douce et tendre amitié faisait naître; et dans l'endroit du pays le plus écarté, séparés de leurs compatriotes indignes de leur présence, ils menaient une vie heureuse et tranquille : la terre semblait produire d'elle-même, cultivée par ces vertueuses mains.

Ils aimaient leurs femmes, et ils en étaient tendrement chéris. Toute leur attention était d'élever leurs enfants à la vertu. Ils leur représentaient[1] sans cesse les malheurs de leurs compatriotes, et leur mettaient devant les yeux cet exemple si triste; ils leur faisaient surtout sentir que l'intérêt des particuliers se trouve toujours dans l'intérêt commun; que vouloir s'en séparer, c'est vouloir se perdre; que la vertu n'est point une chose qui doive nous coûter; qu'il ne faut point la regarder comme un exercice pénible, et que la justice pour autrui est une charité pour nous.

Ils eurent bientôt la consolation des pères vertueux, qui est d'avoir des enfants qui leur ressemblent. Le jeune peuple qui s'éleva sous leurs yeux s'accrut par d'heureux mariages : le nombre augmenta, l'union fut toujours la même; et la vertu, bien loin de s'affaiblir dans la multitude, fut fortifiée, au contraire, par un grand nombre d'exemples.

Qui pourrait représenter ici le bonheur de ces Troglodytes? Un peuple si juste devait être chéri des dieux. Dès qu'il ouvrit les yeux pour les connaître, il apprit à les craindre; et la religion vint adoucir dans les mœurs ce que la nature y avait laissé de trop rude.

Ils instituèrent des fêtes en l'honneur des dieux. Les jeunes filles, ornées de fleurs, et les jeunes garçons, les célébraient par leurs danses et par les accords d'une musique champêtre; on faisait ensuite des festins où la joie ne régnait pas moins que la frugalité. C'était dans ces assemblées que parlait la nature naïve[2], c'est là qu'on apprenait à donner le cœur et à le recevoir : c'est là que la pudeur virginale faisait en rougissant un aveu surpris, mais bientôt confirmé par le consentement des pères; et c'est là que les tendres mères se plaisaient à prévoir de loin une union douce et fidèle.

On allait au temple pour demander les faveurs des dieux : ce n'était pas les richesses et une onéreuse abondance; de pareils souhaits étaient indignes des heureux Troglodytes;

1. Mettaient sous les yeux comme avertissement; **2.** Renforcement d'expression : la nature naturelle (*natura nativa*).

ils ne savaient les désirer que pour leurs compatriotes. Ils n'étaient au pied des autels que pour demander la santé de leurs pères, l'union de leurs frères, la tendresse de leurs femmes, l'amour et l'obéissance de leurs enfants. Les filles y venaient apporter le tendre sacrifice de leur cœur et ne leur demandaient d'autre grâce que celle de pouvoir rendre un Troglodyte heureux.

Le soir, lorsque les troupeaux quittaient les prairies, et que les bœufs fatigués avaient ramené la charrue, ils s'assemblaient, et, dans un repas frugal, ils chantaient les injustices des premiers Troglodytes et leurs malheurs, la vertu renaissante avec un nouveau peuple et sa félicité. Ils célébraient les grandeurs des dieux, leurs faveurs toujours présentes[1] aux hommes qui les implorent, et leur colère inévitable à ceux qui ne les craignent pas; ils décrivaient ensuite les délices de la vie champêtre et le bonheur d'une condition toujours parée de l'innocence. Bientôt ils s'abandonnaient à un sommeil que les soins et les chagrins n'interrompaient jamais.

La Nature ne fournissait pas moins à leurs désirs qu'à leurs besoins. Dans ce pays heureux, la cupidité était étrangère : ils se faisaient des présents où[2] celui qui donnait croyait toujours avoir l'avantage. Le peuple troglodyte se regardait comme une seule famille; les troupeaux étaient presque toujours confondus; la seule peine qu'on s'épargnait ordinairement, c'était de les partager[3].

D'Erzéron, le 6 de la lune de Gemmadi 2e, 1711.

13. USBEK AU MÊME.

Je ne saurais assez te parler de la vertu des Troglodytes. Un d'eux disait un jour : « Mon père doit demain labourer son champ; je me lèverai deux heures avant lui, et, quand il ira à son champ, il le trouvera tout labouré. »

Un autre disait en lui-même : « Il me semble que ma sœur a du goût pour un jeune Troglodyte de nos parents; il faut que je parle à mon père, et que je le détermine à faire ce mariage. »

On vint dire à un autre que des voleurs avaient enlevé

1. Lat. *dii praesentes* : dieux favorables; 2. Dans lesquels; 3. Le *Télémaque* de Fénelon (1699) a influencé Montesquieu.

son troupeau : « J'en suis bien fâché, dit-il, car il y avait une génisse toute blanche que je voulais offrir aux dieux. »

On entendait dire à un autre : « Il faut que j'aille au temple remercier les dieux; car mon frère, que mon père aime tant et que je chéris si fort, a recouvré la santé. »

Ou bien : « Il y a un champ qui touche celui de mon père, et ceux qui le cultivent sont tous les jours exposés aux ardeurs du soleil; il faut que j'aille y planter deux arbres, afin que ces pauvres gens puissent aller quelquefois se reposer sous leur ombre. »

Un jour que plusieurs Troglodytes étaient assemblés, un vieillard parla d'un jeune homme qu'il soupçonnait d'avoir commis une mauvaise action, et lui en fit des reproches. « Nous ne croyons pas qu'il ait commis ce crime, dirent les jeunes Troglodytes; mais s'il l'a fait, puisse-t-il mourir le dernier de sa famille ! »

On vint dire à un Troglodyte que des étrangers avaient pillé sa maison et avaient tout emporté. « S'ils n'étaient pas injustes, répondit-il, je souhaiterais que les dieux leur en donnassent un plus long usage qu'à moi. »

Tant de prospérités ne furent pas regardées sans envie : les peuples voisins s'assemblèrent; et, sous un vain prétexte[1], ils résolurent d'enlever leurs troupeaux. Dès que cette résolution fut connue, les Troglodytes envoyèrent au-devant d'eux des ambassadeurs, qui leur parlèrent ainsi :

« Que vous ont fait les Troglodytes ? Ont-ils enlevé vos femmes, dérobé vos bestiaux, ravagé vos campagnes ? Non : nous sommes justes, et nous craignons les dieux. Que demandez-vous donc de nous ? Voulez-vous de la laine pour vous faire des habits ? voulez-vous du lait de nos troupeaux, ou des fruits de nos terres ? Mettez bas les armes; venez au milieu de nous, et nous vous donnerons de tout cela. Mais nous jurons, par ce qu'il y a de plus sacré, que, si vous entrez dans nos terres comme ennemis, nous vous regarderons comme un peuple injuste, et que nous vous traiterons comme des bêtes farouches. »

Ces paroles furent renvoyées avec mépris; ces peuples sauvages entrèrent armés dans la terre des Troglodytes, qu'ils ne croyaient défendus que par leur innocence[2].

Mais ils étaient bien disposés à la défense. Ils avaient

1. *Prae* et *tegere* : ce qu'on met devant pour cacher; 2. *In* et *nocere* : inaptitude à nuire.

mis leurs femmes et leurs enfants au milieu d'eux[1]. Ils furent étonnés de l'injustice de leurs ennemis, et non pas de leur nombre. Une ardeur nouvelle s'était emparée de leur cœur : l'un voulait mourir pour son père, un autre pour sa femme et ses enfants, celui-ci pour ses frères, celui-là pour ses amis, tous, pour le peuple troglodyte. La place de celui qui expirait était d'abord[2] prise par un autre, qui, outre la cause commune, avait encore une mort particulière à venger.

Tel fut le combat de l'Injustice et de la Vertu; ces peuples lâches, qui ne cherchaient que le butin, n'eurent pas honte de fuir, et ils cédèrent à la vertu des Troglodytes, même sans en[3] être touchés.

D'Erzéron, le 9 de la lune de Gemmadi 2e, 1711.

14. USBEK AU MÊME.

Comme le peuple grossissait tous les jours, les Troglodytes crurent qu'il était à propos de se choisir un roi. Ils convinrent qu'il fallait déférer[4] la couronne à celui qui était le plus juste, et ils jetèrent tous les yeux sur un vieillard vénérable par son âge et par une longue vertu. Il n'avait pas voulu se trouver à cette assemblée; il s'était retiré dans sa maison, le cœur serré de tristesse.

Lorsqu'on lui envoya des députés pour lui apprendre le choix qu'on avait fait de lui : « A Dieu ne plaise, dit-il, que je fasse ce tort aux Troglodytes, que l'on puisse croire qu'il n'y a personne parmi eux de plus juste que moi! Vous me déférez la couronne, et, si vous le voulez absolument, il faudra bien que je la prenne. Mais comptez que je mourrai de douleur d'avoir vu en naissant les Troglodytes libres et de les voir aujourd'hui assujettis[5]. » A ces mots, il se mit à répandre un torrent de larmes. « Malheureux jour! disait-il; et pourquoi ai-je tant vécu? » Puis il s'écria d'une voix sévère : « Je vois bien ce que c'est, ô Troglodytes! votre vertu commence à vous peser. Dans l'état où vous êtes, n'ayant point de chef, il faut que vous soyez vertueux malgré vous : sans cela vous ne sauriez

1. Comme les Germains de Tacite; 2. Aussitôt; 3. Par elle; 4. *De* et *ferre* : apporter respectueusement; 5. Réduits à l'état de sujets.

subsister, et vous tomberiez dans le malheur de vos premiers pères. Mais ce joug vous paraît trop dur; vous aimez mieux être soumis à un prince et obéir à ses lois, moins rigides que vos mœurs. Vous savez que, pour lors, vous pourrez contenter votre ambition, acquérir des richesses et languir dans une lâche volupté, et que, pourvu que vous évitiez de tomber dans les grands crimes, vous n'aurez pas besoin de la vertu. » Il s'arrêta un moment et ses larmes coulèrent plus que jamais. « Eh! que prétendez-vous que je fasse? Comment se peut-il que je commande quelque chose à un Troglodyte? Voulez-vous qu'il fasse une action vertueuse parce que je la lui commande, lui qui la ferait tout de même sans moi, et par le seul penchant de sa nature[1]? O Troglodytes! je suis à la fin de mes jours, mon sang est glacé dans mes veines, je vais bientôt revoir vos sacrés aïeux : pourquoi voulez-vous que je les afflige[2], et que je sois obligé de leur dire que je vous ai laissés sous un autre joug que celui de la vertu? »

D'Erzéron, le 10 de la lune de Gemmadi 2e, 1711.

VI. LES LETTRES

---

133. RICA A ***.

J'allai l'autre jour voir une grande bibliothèque dans un couvent de dervis, qui en sont comme les dépositaires, mais qui sont obligés d'y laisser entrer tout le monde à certaines heures.

En entrant, je vis un homme grave[3] qui se promenait au milieu d'un nombre innombrable de volumes qui l'entouraient. J'allai à lui et le priai de me dire quels étaient quelques-uns de ces livres que je voyais mieux reliés que les autres. « Monsieur, me dit-il, j'habite ici une terre étrangère :

1. La nature est bonne; c'est la thèse du XVIIIe siècle que reprendra Rousseau; 2. *Ad* et *fligo* : abattre en frappant. Cette histoire est une leçon de solidarité économique, politique et humaine; 3. Le supérieur de ce couvent.

je n'y connais personne. Bien des gens me font de pareilles questions; mais vous voyez bien que je n'irai pas lire tous ces livres pour les satisfaire. J'ai mon bibliothécaire qui vous donnera satisfaction; car il s'occupe nuit et jour à déchiffrer tout ce que vous voyez là; c'est un homme qui n'est bon à rien, et qui nous est très à charge, parce qu'il ne travaille point pour le couvent. Mais j'entends l'heure du réfectoire qui sonne. Ceux qui, comme moi, sont à la tête d'une communauté, doivent être les premiers à tous les exercices. » En disant cela, le moine me poussa dehors, ferma la porte et, comme s'il eût volé, disparut à mes yeux.

De Paris, le 21 de la lune de Rhamazan, 1719.

134. RICA AU MÊME.

Je retournai le lendemain à cette bibliothèque, où je trouvai tout un autre homme que celui que j'avais vu la première fois : son air était simple; sa physionomie, spirituelle; et son abord, très affable. Dès que je lui eus fait connaître ma curiosité, il se mit en devoir de la satisfaire et même, en qualité d'étranger, de m'instruire.

« Mon Père, lui dis-je, quels sont ces gros volumes qui tiennent tout ce côté de bibliothèque? — Ce sont, me dit-il, les interprètes[1] de l'Écriture. — Il y en a un grand nombre! lui repartis-je. Il faut que l'Ecriture fût bien obscure autrefois et bien claire à présent[2]. Reste-t-il encore quelques doutes? Peut-il y avoir des points contestés? — S'il y en a, bon Dieu! s'il y en a! me répondit-il. Il y en a presque autant que de lignes? — Oui? lui dis-je. Et qu'ont donc fait tous ces auteurs? Ces auteurs, me repartit-il, n'ont point cherché dans l'Écriture ce qu'il faut croire, mais ce qu'ils croient eux-mêmes : ils ne l'ont point regardée comme un livre où étaient contenus les dogmes qu'ils devaient recevoir, mais comme un ouvrage qui pourrait donner de l'autorité à leurs propres idées. C'est pour cela qu'ils en ont corrompu tous les sens et ont donné la torture à tous les passages. C'est un pays où les hommes de toutes les sectes[3]

1. Celui qui traduit une langue en une autre; celui qui explique ce qui n'est pas clair; 2. Saine ironie; 3. De *sectari* : suivre; réunion de personnes qui suivent les mêmes doctrines en religion, politique, philosophie.

font des descentes et vont comme au pillage; c'est un champ de bataille où les nations ennemies qui se rencontrent livrent bien des combats, où l'on s'attaque, où l'on s'escarmouche de bien des manières.

« Tout près de là vous voyez les livres ascétiques[1] ou de dévotion; ensuite les livres de morale, bien plus utiles; ceux de théologie, doublement inintelligibles, et par la matière qui y est traitée, et par la manière de la traiter; les ouvrages des mystiques[2], c'est-à-dire des dévots qui ont le cœur tendre. — Ah! mon Père, lui dis-je, un moment. N'allez pas si vite. Parlez-moi de ces mystiques. — Monsieur, dit-il, la dévotion échauffe un cœur disposé à la tendresse et lui fait envoyer des esprits[3] au cerveau, qui l'échauffent de même : d'où naissent les extases et les ravissements. Cet état est le délire de la dévotion. Souvent il se perfectionne ou plutôt dégénère en quiétisme[4] : vous savez qu'un quiétiste n'est autre chose qu'un homme fou, dévot et libertin.

« Voyez les casuistes[5], qui mettent au jour les secrets de la nuit, qui forment dans leur imagination tous les monstres que le Démon d'Amour peut produire, les rassemblent, les comparent et en font l'objet éternel de leurs pensées[6] : heureux si leur cœur ne se met pas de la partie et ne devient pas lui-même complice de tant d'égarements si naïvement décrits et si nuement peints!

« Vous voyez, Monsieur, que je pense librement, et que je vous dis tout ce que je pense. Je suis naturellement naïf et plus encore avec vous qui êtes un étranger, qui voulez savoir les choses et les savoir telles qu'elles sont. Si je voulais, je ne vous parlerais de tout ceci qu'avec admiration, je vous dirais sans cesse : « Cela est divin, cela est respectable; il y a du merveilleux. » Et il en arriverait de deux choses l'une, ou que je vous tromperais, ou que je me déshonorerais dans votre esprit. »

Nous en restâmes là; une affaire qui survint au dervis rompit notre conversation jusques au lendemain.

De Paris, le 23 de la lune de Rhamazan, 1719.

1. Les livres qui règlent les *exercices* religieux; grec, *askein :* exercer; **2.** Ceux qui sont initiés à une religion contemplative et extatique; **3.** Des esprits animaux; **4.** Le quiétisme, ou le pur amour de Dieu par communication directe, fut condamné en 1699, à l'occasion du livre de Fénelon, *Explication des maximes des saints ;* **5.** Ceux qui étudient les cas de conscience, les jésuites particulièrement; **6.** Voir le traité *De Matrimonio*, du jésuite Sanchez.

135. RICA AU MÊME.

Je revins à l'heure marquée, et mon homme me mena précisément dans l'endroit où nous nous étions quittés. « Voici, me dit-il, les grammairiens, les glossateurs[1], et les commentateurs. — Mon père, lui dis-je, tous ces gens-là ne peuvent-ils pas se dispenser d'avoir du bon sens? — Oui, dit-il, ils le peuvent; et même il n'y paraît pas; leurs ouvrages n'en sont pas plus mauvais : ce qui est très commode pour eux. — Cela est vrai, lui dis-je; et je connais bien des philosophes qui feraient bien de s'appliquer à ces sortes de sciences. »

« Voilà, poursuivit-il, les orateurs, qui ont le talent de persuader indépendamment des raisons; et les géomètres, qui obligent un homme malgré lui d'être persuadé, et le convainquent avec tyrannie.

« Voici les livres de métaphysique, qui traitent de si grands intérêts, et dans lesquels l'infini se rencontre partout[2]; les livres de physique, qui ne trouvent pas plus de merveilleux dans l'économie du vaste univers que dans la machine la plus simple de nos artisans; les livres de médecine, ces monuments[3] de la fragilité de la nature et de la puissance de l'art, qui font trembler quand ils traitent des maladies même les plus légères, tant ils nous rendent la mort présente, mais qui nous mettent dans une sécurité entière quand ils parlent de la vertu des remèdes, comme si nous étions devenus immortels.

« Tout près de là sont les livres d'anatomie, qui contiennent bien moins la description des parties du corps humain que les noms barbares qu'on leur a donnés : chose qui ne guérit ni le malade de son mal, ni le médecin de son ignorance.

« Voici la chimie, qui habite tantôt à l'hôpital et tantôt les Petites-Maisons, comme des demeures qui lui sont également propres[4].

« Voici les livres de science, ou plutôt d'ignorance occulte[5] : tels sont ceux qui contiennent quelque espèce de diablerie :

1. Celui qui explique les mots difficiles dans un texte; 2. Ironie. La métaphysique s'occupe des questions qui nous dépassent de partout; 3. Tout ce qui rappelle un souvenir. *Monere :* avertir; 4. Selon Montesquieu, les chimistes sont voués à la misère ou à la folie; 5. *Occultum :* caché; alchimie, magie, nécromancie, astrologie judiciaire, qui méritent plus la pitié que l'horreur. Il semble que Montesquieu ne distingue pas la chimie de l'alchimie.

exécrables selon la plupart des gens, pitoyables selon moi. Tels sont encore les livres d'astrologie judiciaire. — Que dites-vous, mon Père? Les livres d'astrologie judiciaire! repartis-je avec feu. Et ce sont ceux dont nous faisons le plus de cas en Perse : ils règlent toutes les actions de notre vie et nous déterminent dans toutes nos entreprises. Les astrologues sont proprement nos directeurs; ils font plus : ils entrent dans le gouvernement de l'État. — Si cela est, me dit-il, vous vivez sous un joug bien plus dur que celui de la raison. Voilà le plus étrange de tous les empires. Je plains bien une famille et encore plus une nation qui se laisse si fort dominer par les planètes. — Nous nous servons, lui repartis-je, de l'astrologie comme vous vous servez de l'algèbre. Chaque nation a sa science, selon laquelle elle règle sa politique; tous les astrologues ensemble n'ont jamais fait tant de sottises en notre Perse qu'un seul de vos algébristes en a fait ici. Croyez-vous que le concours fortuit des astres ne soit pas une règle aussi sûre que les beaux raisonnements de votre faiseur de Système[1]? Si l'on comptait les voix là-dessus en France et en Perse, ce serait un beau sujet de triomphe pour l'astrologie; vous verriez les calculateurs bien humiliés. Quel accablant corollaire n'en pourrait-on pas tirer contre eux? »

Notre dispute[2] fut interrompue, et il fallut nous quitter.

De Paris, le 26 de la lune de Rhamazan, 1719.

136. RICA AU MÊME.

Dans l'entrevue suivante, mon savant me mena dans un cabinet particulier. « Voici les livres d'histoire moderne, me dit-il. Voyez premièrement les historiens de l'Église et des papes, livres que je lis pour m'édifier et qui font souvent en moi un effet contraire.

« Là ce sont ceux qui ont écrit de la décadence du formidable empire romain, qui s'était formé du débris de

1. Les algébristes sont les financiers, et le faiseur de système est Law. Voici une épitaphe qu'on lui fit en 1720 :

Ci-gît cet Écossois célèbre,
Ce calculateur sans égal,
Qui, par les règles de l'algèbre,
A mis la France à l'hôpital.

2. Discussion.

tant de monarchies, et sur la chute duquel il s'en forma aussi tant de nouvelles. Un monde infini de peuples barbares, aussi inconnus que les pays qu'ils habitaient, parurent tout à coup, l'inondèrent, le ravagèrent, le dépecèrent et fondèrent tous les royaumes que vous voyez à présent en Europe. Ces peuples n'étaient point proprement barbares, puisqu'ils étaient libres; mais ils le sont devenus depuis que, soumis pour la plupart à une puissance absolue, ils ont perdu cette douce liberté si conforme à la raison, à l'humanité et à la nature[1].

« Vous voyez ici les historiens de l'Empire[2] d'Allemagne, qui n'est qu'une ombre du premier empire, mais qui est, je crois, la seule puissance qui soit sur la terre que la division n'ait point affaiblie; la seule, je crois encore, qui se fortifie à mesure de ses pertes et qui, lente à profiter des succès, devient indomptable par ses défaites.

« Voici les historiens de France, où[3] l'on voit d'abord la puissance de nos rois se former, mourir deux fois[4], renaître de même, languir ensuite pendant plusieurs siècles; mais, prenant insensiblement des forces, accrue de toutes parts, monter à son dernier période[5] : semblable à ces fleuves qui dans leur course perdent leurs eaux, ou se cachent sous terre, puis, reparaissant de nouveau, grossis par les rivières qui s'y jettent, entraînent avec rapidité tout ce qui s'oppose à leur passage[6].

Là, vous voyez la nation espagnole sortir de quelques montagnes; les princes mahométans subjugués aussi insensiblement qu'ils avaient rapidement conquis; tant de royaumes réunis dans une vaste monarchie, qui devint presque la seule, jusqu'à ce qu'accablée de sa fausse opulence, elle perdit sa force et sa réputation même, et ne conserva que l'orgueil de sa première puissance[7].

« Ce sont ici les historiens d'Angleterre, où l'on voit la liberté sortir sans cesse des feux de la discorde et de la sédition; le prince toujours chancelant sur un trône inébranlable; une nation impatiente, sage dans sa fureur même,

1. On voit poindre ici la chimère du XVIIIe siècle. Les barbares, ce sont les civilisés, qui ont perdu leur liberté; **2.** Empire fédératif, dont la couronne était élective; d'où bien des intrigues et des luttes violentes; **3.** Au sens relatif; **4.** Les deux premières dynasties; **5.** Au masculin : le plus haut point où l'on atteint. La royauté devint maîtresse des féodaux; **6.** Rhétorique; **7.** Sous Isabelle de Castille et Ferdinand V, qui réunirent la Castille et l'Aragon, furent conquis Grenade et la Navarre. Charles-Quint fut roi d'Espagne et empereur d'Allemagne. La décadence commence sous Philippe II : défaite de l'invincible Armada. Elle s'accélère, la France rompt l'étreinte espagnole au sud, à l'est, au nord.

et qui, maîtresse de la mer (chose inouïe jusqu'alors), mêle le commerce avec l'empire[1].

« Tout près de là, sont les historiens de cette autre reine de la mer, la république de Hollande[2], si respectée en Europe et si formidable en Asie, où ses négociants voient tant de rois prosternés devant eux.

« Les historiens d'Italie vous représentent une nation autrefois maîtresse du monde, aujourd'hui esclave de toutes les autres; ses princes divisés et faibles, et sans autre attribut de souveraineté qu'une vaine politique[3].

« Voilà les historiens des républiques, de la Suisse, qui est l'image de la liberté; de Venise, qui n'a de ressources que dans son économie[4]; et de Gênes[5], qui n'est superbe que par ses bâtiments.

« Voici ceux du Nord, et entre autres la Pologne, qui use si mal de sa liberté et du droit qu'elle a d'élire ses rois, qu'il semble qu'elle veuille consoler par là les peuples ses voisins, qui ont perdu l'un et l'autre[6]. »

Là-dessus, nous nous séparâmes jusqu'au lendemain.

De Paris, le 2 de la lune de Chalval, 1719.

137. RICA AU MÊME.

Le lendemain, il me mena dans un autre cabinet. Ce sont ici les poètes, me dit-il; c'est-à-dire ces auteurs dont le métier est de mettre des entraves au bon sens, et d'accabler la raison sous les agréments, comme on ensevelissait autrefois les femmes sous leurs ornements et leurs parures[7]. Vous les connaissez; ils ne sont pas rares chez les Orientaux, où le soleil, plus ardent, semble échauffer les imaginations mêmes.

« Voilà les poèmes épiques. — Eh! qu'est-ce que les poèmes épiques? — En vérité, me dit-il, je n'en sais rien; les connaisseurs disent qu'on n'en a jamais fait que deux[8],

1. Au sens latin *imperium* : la puissance militaire. L'Angleterre était alors à l'apogée de sa puissance maritime et coloniale; **2.** La force de la Hollande était dans sa marine marchande. Elle avait de nombreux comptoirs; **3.** L'Italie est ici fort maltraitée. C'était une poussière de petits États, théocraties, oligarchies, républiques, principautés de toute sorte. Mais déjà la maison de Piémont grandit; elle tient la Savoie et la Sicile. Cf. Lamartine (*le Dernier chant de Childe Harold*); **4.** Son administration financière; **5.** Toutes les forces de Gênes étaient dans sa marine; **6.** Le roi est élu par la diète, formée des grands seigneurs, au milieu des intrigues et du bruit des armes. Grâce au *liberum veto* un seul noble peut arrêter toute décision. Montesquieu termine par une épigramme; **7.** Par exemple en Égypte; **8.** L'*Iliade* et *l'Odyssée*.

et que les autres qu'on donne sous ce nom ne le sont point : c'est aussi ce que je ne sais pas. Ils disent de plus qu'il est impossible d'en faire de nouveaux; et cela est encore plus surprenant.

« Voici les poètes dramatiques, qui, selon moi, sont les poètes par excellence, et les maîtres des passions. Il y en a de deux sortes : les comiques, qui nous remuent si doucement; et les tragiques, qui nous troublent et nous agitent avec tant de violence.

« Voici les lyriques, que je méprise autant que j'estime les autres, et qui font de leur art une harmonieuse extravagance[1].

« On voit ensuite les auteurs des idylles et des églogues, qui plaisent même aux gens de cour par l'idée qu'ils leur donnent d'une certaine tranquillité qu'ils n'ont pas, et qu'ils leur montrent dans la condition des bergers.

« De tous les auteurs que nous avons vus, voici les plus dangereux : ce sont ceux qui aiguisent les épigrammes, qui sont de petites flèches déliées qui font une plaie profonde et inaccessible aux remèdes.

« Vous voyez ici les romans, dont les auteurs sont des espèces de poètes, qui outrent également le langage de l'esprit et celui du cœur; ils passent leur vie à chercher la nature, et la manquent toujours; et leurs héros y sont aussi étrangers que les dragons ailés et les hippocentaures[2].

« J'ai vu, lui dis-je, quelques-uns de vos romans; et, si vous voyiez les nôtres, vous seriez encore plus choqué. Ils sont aussi peu naturels, et d'ailleurs extrêmement gênés par nos mœurs : il faut dix années de passion avant qu'un amant ait pu voir seulement le visage de sa maîtresse. Cependant les auteurs sont forcés de faire passer les lecteurs dans ces ennuyeux préliminaires. Or, il est impossible que les incidents soient variés. On recourt à un artifice pire que le mal même qu'on veut guérir: c'est aux prodiges. Je suis sûr que vous ne trouverez pas bon qu'une magicienne fasse sortir une armée de dessous terre, qu'un héros, lui seul, en détruise une de cent mille hommes. Cependant voilà nos romans : ces aventures froides et souvent répétées nous font languir, et ces prodiges extravagants nous révoltent[3]. »

De Paris, le 6 de la lune de Chalval, 1719.

1. Alliance de mots spirituelle et sévère; 2. Ou *centaures* : hommes-chevaux; 3. Satire des romans galants à la manière de Mlle de Scudéry, Gomberville, La Calprenède, Desmarais, etc. Voltaire fut très en colère contre Montesquieu : « Il est coupable de lèse-poésie », s'écriait-il.

36. USBEK A RHÉDI, A VENISE.

Le café est très en usage à Paris : il y a un grand nombre de maisons publiques où on le distribue. Dans quelques-unes de ces maisons, on dit des nouvelles; dans d'autres, on joue aux échecs. Il y en a une[1] où l'on apprête le café de telle manière qu'il donne de l'esprit à ceux qui en prennent : au moins, de tous ceux qui en sortent, il n'y a personne qui ne croie qu'il en a quatre fois plus que lorsqu'il y est entré.

Mais ce qui me choque de[2] ces beaux esprits, c'est qu'ils ne se rendent pas utiles à leur patrie, et qu'ils amusent leurs talents à des choses puériles. Par exemple, lorsque j'arrivai à Paris, je les trouvai échauffés sur une dispute la plus mince qui se puisse imaginer : il s'agissait de la réputation d'un vieux poète grec dont, depuis deux mille ans, on ignore la patrie, aussi bien que le temps de sa mort[3]. Les deux partis avouaient que c'était un poète excellent : il n'était question que du plus ou du moins de mérite qu'il fallait lui attribuer. Chacun en voulait donner le taux : mais parmi ces distributeurs de réputation, les uns faisaient meilleur poids que les autres : voilà la querelle[4]. Elle était bien vive, car on se disait cordialement de part et d'autre des injures si grossières, on faisait des plaisanteries si amères, que je n'admirais[5] pas moins la manière de disputer que le sujet de la dispute[6]. Si quelqu'un, disais-je en moi-même, était assez étourdi pour aller, devant un de ces défenseurs du poète grec, attaquer la réputation de quelque honnête citoyen, il ne serait pas mal relevé[7]! et je crois que ce zèle, si délicat sur la réputation des morts, s'embraserait bien pour défendre celle des vivants! Mais quoi qu'il en soit, ajoutais-je, Dieu me garde de m'attirer jamais l'inimitié des censeurs de ce poète, que le séjour de deux mille ans dans le tombeau n'a pu garantir d'une haine si implacable! Ils frappent à présent des coups en l'air : mais que serait-ce, si leur fureur était animée par la présence d'un ennemi...

A Paris, le dernier de la lune de Zilhagé, 1713.

1. Le café Procope, en face de la Comédie-Française; là se réunissaient Fontenelle, Duclos, Piron, Voltaire, puis Diderot, Marmontel, La Chaussée, etc. Il y avait aussi le café Laurent où se réunissaient J.-B. Rousseau, Fontenelle, La Motte, c'est-à-dire *les modernes ;* et le café Gradot avec La Motte, Saurin, Maupertuis; **2.** Au sujet de; **3.** Homère; **4.** Ce n'était pas seulement querelle de pédants; il y avait, chez les modernes, à tort ou à raison, l'idée de progrès, appliquée aux lettres aussi bien qu'aux sciences; **5.** Je ne m'étonnais pas moins de...; **6.** Aux deux sens, discussion et querelle; **7.** Repris vivement.

73. Rica a ***.

J'ai ouï parler d'une espèce de tribunal qu'on appelle *l'Académie française*. Il n'y en a point de moins respecté dans le monde : car on dit qu'aussitôt qu'il a décidé, le peuple casse ses arrêts et lui impose des lois qu'il est obligé de suivre[1].

Il y a quelque temps que, pour fixer son autorité, il donna un code de ses jugements[2]. Cet enfant de tant de pères était presque vieux quand il naquit, et, quoiqu'il fût légitime, un bâtard, qui avait déjà paru[3], l'avait presque étouffé dans sa naissance.

Ceux qui le composent n'ont d'autre fonction que de jaser sans cesse; l'éloge va se placer comme de lui-même dans leur babil éternel, et, sitôt qu'ils sont initiés dans ses mystères, la fureur du panégyrique[4] vient les saisir et ne les quitte plus.

Ce corps a quarante têtes toutes remplies de figures, de métaphores et d'antithèses; tant de bouches ne parlent presque que par exclamation; ses oreilles veulent toujours être frappées par la cadence et l'harmonie. Pour les yeux, il n'en est pas question : il semble qu'il soit fait pour parler, et non pas pour voir. Il n'est point ferme sur ses pieds : car le temps, qui est son fléau, l'ébranle à tous les instants et détruit tout ce qu'il a fait. On a dit autrefois que ses mains étaient avides[5]. Je ne t'en dirai rien, et je laisse décider cela à ceux qui le savent mieux que moi.

Voilà des choses, ***, que l'on ne voit point dans notre Perse. Nous n'avons point l'esprit porté à ces établissements singuliers et bizarres; nous cherchons toujours la nature dans nos coutumes simples et nos manières naïves.

De Paris, le 27 de la lune de Zilhagé, 1715.

105. Rhédi a Usbek, a Paris.

Tu m'as beaucoup parlé, dans une de tes lettres, des sciences et des arts cultivés en Occident. Tu me vas regarder

1. La loi de l'usage; 2. Le *Dictionnaire de l'Académie*, 1694; 3. Le *Dictionnaire universel* de Furetière, 2 vol. in-folio, qui fit exclure son auteur de l'Académie française, 1685; 4. Discours prononcé dans une grande assemblée. Au sens défavorable : pompeux et louangeur. Montesquieu fut de l'Académie six ans plus tard, 1727; 5. Sur la liste des pensions, Chapelain s'était placé en tête, avec la plus grosse somme.

comme un barbare; mais je ne sais si l'utilité que l'on en retire dédommage les hommes du mauvais usage que l'on en fait tous les jours.

J'ai ouï dire que la seule invention des bombes avait ôté la liberté à tous les peuples de l'Europe. Les princes ne pouvant plus confier la garde des places aux bourgeois, qui, à la première bombe, se seraient rendus, ont eu un prétexte pour entretenir de gros corps de troupes réglées, avec lesquelles ils ont, dans la suite, opprimé leurs sujets.

Tu sais que, depuis l'invention de la poudre, il n'y a plus de place imprenable : c'est-à-dire, Usbek, qu'il n'y a plus d'asile sur la Terre contre l'injustice et la violence.

Je tremble toujours qu'on ne parvienne à la fin à découvrir quelque secret qui fournisse une voie plus abrégée pour faire périr les hommes, détruire les peuples et les nations entières.

Tu as lu les historiens; fais-y bien attention : presque toutes les monarchies n'ont été fondées que sur l'ignorance des arts et n'ont été détruites que parce qu'on les a trop cultivés. L'ancien empire de Perse peut nous en fournir un exemple domestique.

Il n'y a pas longtemps que je suis en Europe; mais j'ai ouï parler à des gens sensés des ravages de la chimie : il semble que ce soit un quatrième fléau qui ruine les hommes et les détruit en détail, mais continuellement; tandis que la guerre, la peste, la famine, les détruisent en gros, mais par intervalles.

Que nous a servi l'invention de la boussole et la découverte de tant de peuples, qu'à[1] nous communiquer leurs maladies, plutôt que leurs richesses? L'or et l'argent avaient été établis, par une convention générale, pour être le prix de toutes les marchandises et un gage de leur valeur, par la raison que ces métaux étaient rares et inutiles à tout autre usage. Qu'importait-il donc qu'ils devinssent plus communs, et que, pour marquer la valeur d'une denrée, nous eussions deux ou trois signes[2] au lieu d'un? Cela n'en était que plus incommode.

Mais, d'un autre côté, cette invention a été bien pernicieuse aux pays qui ont été découverts. Les nations entières ont été détruites, et les hommes qui ont échappé à la mort

1. Sinon *à*; 2. Signes monétaires.

ont été réduits à une servitude si rude que le récit en fait frémir les musulmans.

Heureuse l'ignorance des enfants de Mahomet! Aimable simplicité, si chérie de notre saint prophète, vous me rappelez toujours la naïveté des anciens temps et la tranquillité qui régnait dans le cœur de nos premiers pères[1]!

De Venise, le 2 de la lune de Rhamazan, 1717.

1. Montesquieu a pressenti l'envers du progrès, ses dangers, ses ruines.

MONTESQUIEU ET L'HISTOIRE ROMAINE

« Rome antique et moderne m'a toujours enchanté », dit Montesquieu. Fascination : son esprit politique et juridique s'y complaît. En 1716, il lit à l'Académie de Bordeaux sa *Dissertation sur la politique des Romains dans la religion.* La thèse est très simple : la religion romaine est une invention des rois et des patriciens pour tenir la plèbe sous leur domination. Il semble s'être arrêté à cette idée toute politique, car, dans les *Considérations*, il ne parlera plus de la religion romaine. En 1722, il compose son *Dialogue de Sylla et d'Eucrate.* Si la pensée était précise et absolue dans la dissertation de 1716, ici, lecture faite, nous ne savons plus au juste quoi penser; c'est une étude psychologique; mais est-elle favorable à Sylla ou non? Selon Villemain, Napoléon, assistant à une explication du dialogue, s'est montré dur : « Quelle est la morale de ce parlage magnifique? Aucune. » Pompeuse analyse, dit-il; Sylla est un bel esprit et un rhéteur.

DISSERTATION SUR LA POLITIQUE DES ROMAINS DANS LA RELIGION

LUE A L'ACADÉMIE DE BORDEAUX LE 18 JUIN 1716

Quand les législateurs romains établirent la religion, ils ne pensèrent point à la réformation des mœurs, ni à donner des principes de morale; ils ne voulurent point gêner des gens qu'ils ne connaissaient pas encore. Ils n'eurent donc d'abord qu'une vue générale, qui était d'inspirer à un peuple qui ne craignait rien, la crainte des dieux, et de se servir de cette crainte pour le conduire à leur fantaisie[1]...

1. C'est la thèse ici soutenue.

... Les devins ne pouvaient rien prononcer sur les affaires publiques sans la permission des magistrats; leur art était absolument subordonné à la volonté du sénat; et cela avait été ainsi ordonné par les livres des pontifes, dont Cicéron nous a conservé quelques fragments[1].

Polybe met la superstition au rang des avantages que le peuple romain avait par-dessus les autres peuples : ce qui paraît ridicule aux sages est nécessaire pour les sots; et ce peuple, qui se met si facilement en colère, a besoin d'être arrêté par une puissance invisible.

Les augures et les haruspices[2] étaient proprement les grotesques du paganisme; mais on ne les trouvera point ridicules, si on fait réflexion que, dans une religion toute populaire comme celle-là, rien ne paraissait extravagant; la crédulité du peuple réparait tout chez les Romains : plus une chose était contraire à la raison humaine, plus elle leur paraissait divine. Une vérité simple ne les aurait pas vivement touchés : il leur fallait des sujets d'admiration[3], il leur fallait des signes de la divinité; et ils ne les trouvaient que dans le merveilleux et le ridicule[4].

C'était, à la vérité, une chose très extravagante[5] de faire dépendre le salut de la république de l'appétit sacré d'un poulet, et de la disposition des entrailles des victimes; mais ceux qui introduisirent ces cérémonies en connaissaient bien le fort et le faible, et ce ne fut que par de bonnes raisons qu'ils péchèrent contre la raison même. Si ce culte avait été plus raisonnable, les gens d'esprit en auraient été la dupe aussi bien que le peuple, et par là on aurait perdu tout l'avantage qu'on pouvait en attendre : il fallait donc des cérémonies qui pussent entretenir la superstition des uns et entrer dans la politique des autres; c'est ce qui se trouvait dans les divinations; on y mettait les arrêts du Ciel dans la bouche des principaux sénateurs, gens éclairés, et qui connaissaient également le ridicule et l'utilité des divinations...

... Les magistrats jugeaient à leur fantaisie de la bonté des auspices, et ces auspices étaient une bride avec laquelle ils menaient le peuple...

... Comme les magistrats se trouvaient maîtres des pré-

1. Voir le *De Divinatione;* 2. Les *augures* observent le vol des oiseaux; les *haruspices* examinent les entrailles (*haru*, mot étrusque et *specio :* j'examine); 3. Au sens d'*étonnement;* 4. Remarquer l'association de ces deux mots; 5. Qui erre (*vagare*) hors du droit chemin.

sages, ils avaient un moyen sûr pour détourner le peuple d'une guerre qui aurait été funeste, ou pour lui en faire entreprendre une qui aurait pu être utile. Les devins qui suivaient toujours les armées, et qui étaient plutôt les interprètes du général que des dieux, inspiraient de la confiance aux soldats. Si par hasard quelque mauvais présage avait épouvanté l'armée, un habile général en convertissait[1] le sens, et se le rendait favorable : ainsi Scipion, qui tomba en sautant de son vaisseau sur le rivage d'Afrique, prit de la terre dans ses mains : « Je te tiens, dit-il, ô terre d'Afrique! » et par ces mots il rendit heureux un présage qui avait paru si funeste.

Les Siciliens, s'étant embarqués pour faire quelque expédition en Afrique, furent si épouvantés d'une éclipse de soleil, qu'ils étaient sur le point d'abandonner leur entreprise; mais le général leur représenta[2] « qu'à la vérité cette éclipse eût été de mauvais augure si elle eût paru avant leur embarquement, mais que, puisqu'elle n'avait paru qu'après, elle ne pouvait menacer que les Africains. » Par là il fit cesser leur frayeur, et trouva dans un sujet de crainte le moyen d'augmenter leur courage.

César fut averti plusieurs fois par les devins de ne point passer en Afrique avant l'hiver. Il ne les écouta pas, et prévint par là ses ennemis, qui, sans cette diligence, auraient eu le temps de réunir leurs forces.

Crassus, pendant un sacrifice, ayant laissé tomber son couteau des mains, on en prit un mauvais augure; mais il rassura le peuple en lui disant : « Bon courage! au moins mon épée ne m'est jamais tombée des mains. »

Lucullus étant près de donner bataille à Tigrane[3], on vint lui dire que c'était un jour malheureux. « Tant mieux, dit-il : nous le rendrons heureux par notre victoire. » ...

... Scévola, grand pontife, et Varron[4], un de leurs grands théologiens, disaient qu'il était nécessaire que le peuple ignorât beaucoup de choses vraies, et en crût beaucoup de fausses. Saint Augustin dit que Varron avait découvert par là tout le secret des politiques et des ministres d'Etat.

Le même Scévola, au rapport de saint Augustin, divisait les dieux en trois classes : ceux qui avaient été établis par

1. Changer complètement; retourner; 2. Sens du XVIIe siècle, avec une idée de blâme; 3. Roi d'Arménie (89-36 avant J.-C.). Lucullus fut célèbre par son luxe dans les repas; 4. (116-27 avant J.-C.) Érudit célèbre, auteur d'un *de Re rustica*. Il s'occupa des antiquités de Rome.

les poètes; ceux qui avaient été établis par les philosophes; et ceux qui avaient été établis par les magistrats : *a principibus civitatis.*

Ceux qui lisent l'histoire romaine, et qui sont un peu clairvoyants, trouvent à chaque pas des traits de la politique dont nous parlons. Ainsi on voit Cicéron, qui, en particulier et parmi ses amis, fait à chaque moment une confession d'incrédulité, parler en public avec un zèle extraordinaire contre l'impiété de Verrès. On voit un Clodius, qui avait insolemment profané les mystères de la Bonne déesse[1], et dont l'impiété avait été marquée par vingt arrêts du sénat, faire lui-même une harangue remplie de zèle à ce sénat qui l'avait foudroyé, contre le mépris des pratiques anciennes et de la religion. On voit un Salluste, le plus corrompu de tous les citoyens, mettre à la tête de ses ouvrages une préface digne de la gravité et de l'austérité de Caton. Je n'aurais jamais fait si je voulais épuiser tous les exemples...

... La politique qui régnait dans la religion des Romains se développa encore mieux dans leurs victoires. Si la superstition avait été écoutée, on aurait porté chez les vaincus les dieux des vainqueurs; on aurait renversé leurs temples; et, en établissant un nouveau culte, on leur aurait imposé une servitude plus rude que la première. On fit mieux : Rome se soumit elle-même aux divinités étrangères; elle les reçut dans son sein; et par ce lien, le plus fort qui soit parmi les hommes, elle s'attacha des peuples qui la regardèrent plutôt comme le sanctuaire de la religion que comme la maîtresse du monde[2]...

1. Cérès et les mystères d'Éleusis; **2.** La thèse de Montesquieu est politique et simpliste, digne d'un « philosophe ». Il faut lire *la Cité antique* de Fustel de Coulanges. Le culte familial et le culte public étaient avant tout le culte des ancêtres; la patrie avait son *lar publicus* et la famille ses *lares familiares.*

DIALOGUE DE SYLLA ET D'EUCRATE[1] (1722)

... « Eucrate[2], me dit-il, je n'eus jamais cet amour dominant pour la patrie, dont nous trouvons tant d'exemples dans les premiers temps de la république : et j'aime autant Coriolan, qui porte la flamme et le fer jusqu'aux murailles de sa ville ingrate, qui fait repentir chaque citoyen de l'affront que lui a fait chaque citoyen, que celui qui chassa les Gaulois du Capitole[3]. Je ne me suis jamais piqué d'être l'esclave ni l'idolâtre de la société de mes pareils : et cet amour tant vanté est une passion trop populaire pour être compatible avec la hauteur de mon âme. Je me suis uniquement conduit par mes réflexions, et surtout par le mépris que j'ai eu pour les hommes. On peut juger, par la manière dont j'ai traité le seul grand peuple de l'univers, de l'excès de ce mépris pour tous les autres.

« J'ai cru qu'étant sur la terre, il fallait que j'y fusse libre. Si j'étais né chez les barbares, j'aurais moins cherché à usurper le trône pour commander que pour ne pas obéir. Né dans une république, j'ai obtenu la gloire des conquérants en ne cherchant que celle des hommes libres.

« Lorsqu'avec mes soldats je suis entré dans Rome[4], je ne respirais ni la fureur ni la vengeance. J'ai jugé sans haine, mais aussi sans pitié[5], les Romains étonnés, « Vous étiez libres, ai-je dit, et vous vouliez vivre en esclaves! Non. Mais mourez, et vous aurez l'avantage de mourir citoyens d'une ville libre[6].

« J'ai cru qu'ôter la liberté à une ville dont j'étais citoyen était le plus grand des crimes. J'ai puni ce crime-là; et je ne me suis point embarrassé si je serais le bon ou le mauvais génie de la république. Cependant le gouvernement de nos pères a été rétabli; le peuple a expié tous les affronts qu'il avait faits aux nobles : la crainte a suspendu les jalousies; et Rome n'a jamais été si tranquille[7].

1. Composé en 1722, paru dans le *Mercure de France*, en 1745; **2.** Personnage imaginaire; **3.** Manlius, en 390 avant J.-C.; **4.** Sylla, privé de son commandement contre Mithridate, entre dans Rome à la tête de son armée et oblige Marius d'en sortir (87 avant J.-C.). Il part de nouveau, impose la paix à Mithridate et rentre dans Rome où il se fait nommer dictateur (82). Il abdique en 79 et meurt la même année; **5.** Surtout sans pitié; **6.** C'était un sarcasme; **7.** Il a donc forcé les Romains à être libres et paisibles.

« Vous voilà instruit de ce qui m'a déterminé à toutes les sanglantes tragédies que vous avez vues. Si j'avais vécu dans ces jours heureux de la république où les citoyens, tranquilles dans leurs maisons, y rendaient aux dieux une âme libre, vous m'auriez vu passer ma vie dans cette retraite, que je n'ai obtenue que par tant de sang et de sueur.

— Seigneur, lui dis-je, il est heureux que le ciel ait épargné au genre humain le nombre des hommes tels que vous. Nés pour la médiocrité, nous sommes accablés par les esprits sublimes. Pour qu'un homme soit au-dessus de l'humanité, il en coûte trop cher à tous les autres[1].

« Vous avez regardé l'ambition des héros comme une passion commune, et vous n'avez fait cas que de l'ambition qui raisonne. Le désir insatiable de dominer, que vous avez trouvé dans le cœur de quelques citoyens, vous a fait prendre la résolution d'être un homme extraordinaire : l'amour de votre liberté vous a fait prendre celle d'être terrible et cruel. Qui dirait qu'un héroïsme de principe[2] eût été plus funeste qu'un héroïsme d'impétuosité? Mais si, pour vous empêcher d'être esclave, il vous a fallu usurper la dictature, comment avez-vous osé la rendre? Le peuple romain, dites-vous, vous a vu désarmé, et n'a point attenté sur votre vie. C'est un danger auquel vous avez échappé; un plus grand danger peut vous attendre. Il peut vous arriver de voir quelque jour un grand criminel jouir de votre modération, et vous confondre dans la foule d'un peuple soumis.

— J'ai un nom, me dit-il; et il me suffit pour ma sûreté et celle du peuple romain. Ce nom arrête toutes les entreprises; et il n'y a point d'ambition qui n'en soit épouvantée. Sylla respire, et son génie est plus puissant que celui de tous les Romains. Sylla a autour de lui Chéronée, Orchomène, et Signion[3]; Sylla a donné à chaque famille de Rome un exemple domestique et terrible : chaque Romain m'aura toujours devant les yeux; et, dans ses songes même, je lui apparaîtrai couvert de sang; il croira voir les funestes tables, et lire son nom à la tête[4] des proscrits. On murmure en secret contre mes lois; mais elles ne seront pas effacées par des flots même de sang romain. Ne suis-je pas

1. Belle maxime. C'est Montesquieu qui parle; 2. C'est l'héroïsme de Sylla, l'ambition qui raisonne. 3. Ses victoires sont sa garde, comme aussi les tables de proscription; il a la gloire militaire et il fait peur; 4. En tête de.

au milieu de Rome? Vous trouverez encore chez moi le javelot que j'avais à Orchomène, et le bouclier que je portais sur les murailles d'Athènes. Parce que je n'ai point de licteurs[1], en suis-je moins Sylla? J'ai pour moi le sénat, avec la justice et les lois; le sénat a pour lui mon génie, ma fortune et ma gloire.

« J'avoue, lui dis-je, que, quand on a une fois fait trembler quelqu'un, on conserve presque toujours quelque chose de l'avantage qu'on a pris.

— Sans doute, me dit-il. J'ai étonné[2] les hommes, et c'est beaucoup. Repassez dans votre mémoire l'histoire de ma vie, vous verrez que j'ai tout tiré de ce principe, et qu'il a été l'âme de toutes mes actions. Ressouvenez-vous de mes démêlés avec Marius[3] : je fus indigné de voir un homme sans nom, fier de la bassesse de sa naissance, entreprendre de ramener les premières familles de Rome dans la foule du peuple; et, dans cette situation, je portais tout le poids d'une grande âme. J'étais jeune, et je me résolus de me mettre en état de demander compte à Marius de ses mépris. Pour cela, je l'attaquai avec ses propres armes, c'est-à-dire par des victoires contre les ennemis de la république.

« Lorsque, par le caprice du sort, je fus obligé de sortir de Rome, je me conduisis de même : j'allai faire la guerre à Mithridate, et je crus détruire Marius à force de vaincre l'ennemi de Marius. Pendant que je laissais ce Romain jouir de son pouvoir sur la populace, je multipliais ses mortifications[4]; et je le forçais tous les jours d'aller au Capitole rendre grâces aux dieux des succès dont je le désespérais. Je lui faisais une guerre de réputation plus cruelle cent fois que celle que mes légions faisaient au roi barbare. Il ne sortait pas un seul mot de ma bouche qui ne marquât mon audace; et mes moindres actions, toujours superbes, étaient pour Marius de funestes présages. Enfin Mithridate demanda la paix : les conditions étaient raisonnables; et, si Rome avait été tranquille, ou si ma fortune n'avait pas été chancelante, je les aurais acceptées. Mais le mauvais état de mes affaires m'obligea de les rendre plus dures; j'exigeai qu'il détruisît sa flotte, et qu'il rendît aux rois ses

1. Officiers portant les faisceaux devant un haut magistrat; au milieu était la hache, quand ce magistrat avait l'*imperium* ; 2. Frappé du tonnerre; 3. Sylla avait été, en Afrique, le questeur de Marius, issu du peuple. Le même Marius fit enlever à Sylla son commandement contre Mithridate et se fit substituer à lui par un plébiscite. C'est alors que Sylla marcha sur Rome. (Voir plus haut); 4. Contrariétés qui portent la mort dans l'âme.

voisins tous les Etats dont il les avait dépouillés. « Je te laisse, lui dis-je, le royaume de tes pères, à toi qui devrais me remercier de ce que je te laisse la main avec laquelle tu as signé l'ordre de faire mourir en un jour cent mille Romains. » Mithridate resta immobile, et Marius, au milieu de Rome, en trembla.

« Cette même audace qui m'a si bien servi contre Mithridate, contre Marius, contre son fils[1], contre Télésinus, contre le peuple; qui a soutenu toute ma dictature, a aussi défendu ma vie le jour que je l'ai quittée; et ce jour assure ma liberté pour jamais.

— Seigneur, lui dis-je, Marius raisonnait comme vous, lorsque, couvert du sang de ses ennemis et de celui des Romains[2], il montrait cette audace que vous avez punie. Vous avez bien pour vous quelques victoires de plus, et de plus grands excès. Mais, en prenant la dictature, vous avez donné l'exemple du crime que vous avez puni. Voilà l'exemple qui sera suivi, et non pas celui d'une modération qu'on ne fera qu'admirer[3].

« Quand les dieux ont souffert que Sylla se soit impunément fait dictateur dans Rome, ils y ont proscrit la liberté pour jamais. Il faudrait qu'ils fissent trop de miracles pour arracher à présent du cœur de tous les capitaines romains l'ambition de régner. Vous leur avez appris qu'il y avait une voie bien plus sûre pour aller à la tyrannie, et la garder sans péril. Vous avez divulgué ce fatal secret, et ôté ce qui fait seul les bons citoyens d'une république trop riche et trop grande, le désespoir de ne pouvoir l'opprimer. »

Il changea de visage, et se tut un moment. « Je ne crains, me dit-il avec émotion, qu'un homme[4], dans lequel je crois voir plusieurs Marius. Le hasard, ou bien un destin plus fort, me l'a fait épargner. Je le regarde sans cesse; j'étudie son âme : il y cache des desseins profonds; mais, s'il ose jamais former celui de commander à des hommes que j'ai faits mes égaux, je jure par les dieux que je punirai son insolence. »

1. Marius étant mort (13 janvier 86), son fils et Télésinus prirent la tête du parti populaire; 2. Quand Marius rentra dans Rome, il y eut de grands massacres, qui s'étendirent en Italie; 3. Regarder avec étonnement; 4. Jules César. Sylla songeait à le faire périr. Peut-être n'a-t-il pas osé. Voir la tragédie de Jouy (*Sylla*, 1821).

CONSIDÉRATIONS SUR LES CAUSES DE LA GRANDEUR DES ROMAINS ET DE LEUR DÉCADENCE

1734

NOTICE

Ce qui se passait en 1734. — En politique : *Continuation de la Guerre de la succession de Pologne ; siège et prise de Philippsbourg, où est tué Berwick* (12 *juin*). *Capitulation de Dantzig, assiégée par les Russes* (*juillet*). *Défaite des Impériaux, à Guastalla* (*septembre*).

En littérature : Histoire critique de l'établissement de la monarchie française dans les Gaules, *par l'abbé Dubos ;* Lettres philosophiques *de Voltaire.*

Dans les arts : *Servandoni travaille, depuis* 1733, *à la façade de Saint-Sulpice. Construction de l'abbaye de Saint-Waast, à Arras. On tisse aux Gobelins, de* 1735 *à* 1745, *la tenture des Chasses de Louis XV, sur les cartons d'Oudry. Lemoyne travaille à Versailles au Salon d'Hercule.*

Les « Considérations ». — Les *Considérations* (1734), sont un grand ouvrage. Les sources de Montesquieu sont nombreuses. Les *Histoires* de Polybe viennent au premier rang. Tous les historiens latins ont été mis à contribution, Salluste, Tite-Live et Tacite en particulier; l'Italien Flavio Blondi (XVe siècle) *De Roma triumphante libri decem,* et *Historiarum ab inclinato Imperio romano Decades tres ;* Machiavel : *Discours politique sur la première décade de Tite-Live ;* Paruta Paolo, Vénitien : *Discorsi politici* (1579); — Walter Moyle, Anglais : *Essay on the Constitution of the roman government* (1726); — Saint-Évremond : *Réflexions sur les divers génies du peuple romain* (1663); Bossuet : *Discours sur l'Histoire universelle* : « les Empires » (1681); l'abbé Vertot : *Histoire des révolutions arrivées dans la République romaine* (1716); Le Nain de Tillemont : *Histoire des Empereurs* (1690).

La meilleure étude, très synthétique et éloquente, est celle de Bossuet. Elle tient une cinquantaine de pages dans le *Discours sur l'Histoire universelle.* Il semble qu'il soit allé mieux au fond de l'âme romaine, et les causes de la décadence sont indiquées avec une précision remarquable. En face, Montesquieu apparaît comme un esprit analytique. Cet esprit se voit même dans la division de

ANALYSE DES *CONSIDÉRATIONS*
(PAR MONTESQUIEU, OU PEUT-ÊTRE LE P. CASTEL ?)

Grandeur des Romains ; causes de son agrandissement (I, VIII).

1° Les triomphes;

2° L'adoption qu'ils faisaient des usages étrangers qu'ils jugeaient préférables aux leurs;

3° La capacité de ses lois;

4° L'intérêt qu'avaient les consuls de se conduire en gens d'honneur pendant leur consulat;

5° La distribution du butin aux soldats, et des terres conquises aux citoyens;

6° Continuité des guerres;

7° Leur constance à toute épreuve, qui les préservait des découragements;

8° Leur habileté à détruire leurs ennemis les uns par les autres;

9° L'excellence du gouvernement, dont le plan fournissait des moyens de corriger les abus.

Décadence de la grandeur romaine : ses causes (IX-XXIII).

1° Les guerres dans les pays lointains;

2° La concession du droit de bourgeoisie romaine à tous ses alliés;

3° L'insuffisance de ses lois dans son état de grandeur;

4° Dépravation des mœurs;

5° L'abolition des triomphes;

6° Invasion des Barbares dans l'Empire;

7° Troupes de Barbares auxiliaires incorporées en trop grand nombre dans les armées romaines.

ANALYSE DES *CONSIDÉRATIONS*
PAR D'ALEMBERT[1].

M. de Montesquieu trouve les causes de la grandeur romaine dans l'amour de la liberté, du travail et de la patrie, qu'on leur inspirait dès l'enfance; dans la sévérité de la discipline militaire; dans ces dissensions intestines, qui donnaient du ressort aux esprits, et qui cessaient tout à coup à la vue de l'ennemi; dans cette constance après le malheur, qui ne désespérait jamais de la république; dans le principe où ils furent toujours de ne jamais faire la paix qu'après des victoires; dans l'honneur du triomphe, sujet d'émulation pour les généraux; dans la protection qu'ils accordaient aux peuples révoltés contre leurs rois; dans l'excellente politique de laisser aux vaincus leurs dieux et leurs coutumes; dans celle de n'avoir jamais deux puissants ennemis sur les bras, et de tout souffrir de l'un jusqu'à ce qu'ils eussent anéanti l'autre.

« Il trouve les causes de leur décadence dans l'agrandissement même de l'État, qui changea en guerres civiles les tumultes populaires; dans les guerres éloignées qui, forçant les citoyens à une trop longue absence, leur faisaient perdre insensiblement l'esprit républicain; dans le droit de bourgeoisie accordé à tant de nations, et qui ne fit plus du peuple romain qu'une espèce de monstre à plusieurs têtes; dans la corruption introduite par le luxe de l'Asie; dans les proscriptions de Sylla, qui avilirent l'esprit de la nation, et la préparèrent à l'esclavage; dans la nécessité où les Romains se trouvèrent de souffrir des maîtres, lorsque leur liberté leur fut devenue à charge; dans l'obligation où ils furent de changer de maximes en changeant de gouvernement; dans cette suite de monstres qui régnèrent, presque sans interruption, depuis Tibère jusqu'à Nerva, et depuis Commode jusqu'à Constantin; enfin, dans la translation et le partage de l'Empire, qui périt d'abord en Occident par la puissance des Barbares, et qui, après avoir langui plusieurs siècles en Orient sous des empereurs imbéciles et féroces, s'anéantit insensiblement, comme ces fleuves qui disparaissent dans les sables.

1. Encyclopédie (t. V, *Eloge de Montesquieu*, 1755).

CHAPITRE VI

DE LA CONDUITE QUE LES ROMAINS TINRENT POUR SOUMETTRE TOUS LES PEUPLES.

Dans le cours de tant de prospérités, où l'on se néglige pour l'ordinaire, le sénat agissait toujours avec la même profondeur; et, pendant que les armées consternaient[1] tout, il tenait à terre ceux qu'il trouvait abattus.

Il s'érigea en tribunal qui jugea tous les peuples : à la fin de chaque guerre, il décidait des peines et des récompenses que chacun avait méritées. Il ôtait une partie du domaine du peuple vaincu pour la donner aux alliés; en quoi il faisait deux choses : il attachait à Rome des rois dont elle avait peu à craindre et beaucoup à espérer; et il en affaiblissait d'autres dont elle n'avait rien à espérer, et tout à craindre.

On se servait des alliés pour faire la guerre à un ennemi; mais, d'abord[2], on détruisait les destructeurs[3]. Philippe[4] fut vaincu par le moyen des Étoliens, qui furent anéantis d'abord après pour s'être joints à Antiochus[5]. Antiochus fut vaincu par le secours des Rhodiens; mais, après qu'on leur eut donné des récompenses éclatantes, on les humilia pour jamais, sous prétexte qu'ils avaient demandé qu'on fît la paix avec Persée[6].

Quand ils avaient plusieurs ennemis sur les bras, ils accordaient une trêve au plus faible, qui se croyait heureux de l'obtenir, comptant pour beaucoup d'avoir différé sa ruine.

Lorsque l'on était occupé à une grande guerre, le sénat dissimulait toutes sortes d'injures, et attendait, dans le silence, que le temps de la punition fût venu; que si quelque peuple lui envoyait les coupables, il refusait de les punir, aimant mieux tenir toute la nation pour criminelle, et se réserver une vengeance utile.

Comme ils faisaient à leurs ennemis des maux inconcevables, il ne se formait guère de ligues contre eux; car celui qui était le plus éloigné du péril ne voulait pas en approcher.

1. Étendre à terre (*cum* et *sternere*); 2. Aussitôt après; 3. Les alliés; 4. Roi de Macédoine (220-178), allié d'Annibal contre les Romains; 5. Roi de Syrie (222-188), allié d'Annibal; 6. Dernier roi de Macédoine, vaincu à Pydna par Paul-Émile, en 167.

Par là ils recevaient rarement la guerre[1], mais la faisaient toujours dans le temps[2], de la manière et avec ceux qu'il leur convenait; et, de tant de peuples qu'ils attaquèrent, il y en a bien peu qui n'eussent souffert toutes sortes d'injures si l'on avait voulu les laisser en paix.

Leur coutume étant de parler toujours en maîtres, les ambassadeurs qu'ils envoyaient chez les peuples qui n'avaient point encore senti leur puissance étaient sûrement maltraités : ce qui était un prétexte sûr pour faire une nouvelle guerre[3].

Comme ils ne faisaient jamais la paix de bonne foi, et que, dans le dessein d'envahir tout, leurs traités n'étaient proprement que des suspensions de guerre, ils y mettaient des conditions qui commençaient toujours la ruine de l'État qui les acceptait. Ils faisaient sortir les garnisons des places fortes, ou bornaient le nombre des troupes de terre, ou se faisaient livrer les chevaux ou les éléphants[4]; et si ce peuple était puissant sur la mer, ils l'obligeaient de brûler ses vaisseaux, et quelquefois d'aller habiter plus avant dans les terres[5].

Après avoir détruit les armées d'un prince, ils ruinaient ses finances par des taxes excessives, ou un tribut, sous prétexte de lui faire payer les frais de la guerre : nouveau genre de tyrannie, qui le forçait d'opprimer ses sujets, et de perdre leur amour.

Lorsqu'ils accordaient la paix à quelque prince, ils prenaient quelqu'un de ses frères ou de ses enfants en otage[6] : ce qui leur donnait le moyen de troubler son royaume à leur fantaisie. Quand ils avaient le plus proche héritier, ils intimidaient le possesseur; s'ils n'avaient qu'un prince d'un degré éloigné, ils s'en servaient pour animer les révoltes des peuples.

Quand quelque prince ou quelque peuple s'était soustrait de l'obéissance de son souverain, ils lui accordaient d'abord[7] le titre d'allié du peuple romain[8]; et par là ils le rendaient sacré et inviolable : de manière qu'il n'y avait point de roi, quelque grand qu'il fût, qui pût un moment être sûr de ses sujets, ni même de sa famille.

1. Lat. *recipere bellum :* être attaqué; 2. Voulu par eux; 3. Contre les Dalmates (157); 4. Traité avec Carthage après Zama (202); 5. Troisième guerre punique (149-146); 6. Furent otages le fils d'Antiochus, roi de Syrie, et le fils de Philippe V de Macédoine. Voir Attale, dans la tragédie de Corneille (*Nicomède*); 7. Aussitôt; 8. Ainsi firent-ils pour les juifs, révoltés contre Démétrius Sôter, roi de Syrie.

Quoique le titre de leur allié fût une espèce de servitude, il était néanmoins très recherché; car on était sûr que l'on ne recevait d'injures que d'eux, et l'on avait sujet d'espérer qu'elles seraient moindres. Ainsi, il n'y avait point de services que les peuples et les rois ne fussent prêts de rendre[1], ni de bassesses qu'ils ne fissent pour l'obtenir[2]...

Lorsqu'ils laissaient la liberté à quelques villes, ils y faisaient d'abord naître deux factions : l'une défendait les lois et la liberté du pays; l'autre soutenait qu'il n'y avait de lois que la volonté des Romains : et, comme cette dernière faction était toujours la plus puissante, on voit bien qu'une pareille liberté n'était qu'un nom.

Quelquefois ils se rendaient maîtres d'un pays sous prétexte de succession : ils entrèrent en Asie, en Bithynie, en Libye, par les testaments d'Attalus, de Nicomède et d'Apion; et l'Égypte fut enchaînée par celui du roi de Cyrène.

Pour tenir les grands princes toujours faibles, ils ne voulaient pas qu'ils reçussent dans leur alliance ceux à qui ils avaient accordé la leur[3], et comme ils ne la refusaient à aucun des voisins d'un prince puissant, cette condition, mise dans un traité de paix, ne lui laissait plus d'alliés.

De plus, lorsqu'ils avaient vaincu quelque prince considérable, ils mettaient dans le traité qu'il ne pourrait faire la guerre pour ses différends avec les alliés des Romains (c'est-à-dire, ordinairement, avec tous ses voisins), mais qu'il les mettrait en arbitrage; ce qui lui ôtait pour l'avenir la puissance militaire.

Et, pour se la réserver toute, ils en privaient leurs alliés même : dès que ceux-ci avaient le moindre démêlé, ils envoyaient des ambassadeurs qui les obligeaient de faire la paix. Il n'y a qu'à voir comme ils terminèrent les guerres d'Attalus et de Prusias[4].

Quand quelque prince avait fait une conquête qui souvent l'avait épuisé, un ambassadeur romain survenait d'abord, qui[5] la lui arrachait des mains. Entre mille exemples, on peut se rappeler comment, avec une parole, ils chassèrent d'Égypte Antiochus[6].

1. A rendre; 2. Le titre d'alliés. « Ariarathe fit un sacrifice aux dieux, dit Polybe, pour les remercier de ce qu'il avait obtenu cette alliance. » (M.); 3. « Ce fut le cas d'Antiochus. » (M.); 4. *Prusias*, ayant vaincu Attale, roi de Pergame, dut rendre ses conquêtes et faire amende honorable (154); 5. Tour du XVIIe siècle; 6. Antiochus le Grand dut rendre à Ptolémée Épiphane le pays qu'il lui avait enlevé (192).

Sachant combien les peuples d'Europe étaient propres à la guerre, ils établirent comme une loi qu'il ne serait permis à aucun roi d'Asie d'entrer en Europe et d'y assujettir quelque peuple que ce fût. Le principal motif de la guerre qu'ils firent à Mithridate fut que, contre cette défense, il avait soumis quelques Barbares.

Lorsqu'ils voyaient que deux peuples étaient en guerre, quoiqu'ils n'eussent aucune alliance, ni rien à démêler avec l'un ni avec l'autre, ils ne laissaient pas de paraître sur la scène, et, comme nos chevaliers errants, ils prenaient le parti du plus faible. C'était, dit Denys d'Halicarnasse, une ancienne coutume des Romains d'accorder toujours leur secours à quiconque venait l'implorer.

Ces coutumes des Romains n'étaient point quelques faits particuliers arrivés par hasard; c'étaient des principes toujours constants; et cela se peut voir aisément: car les maximes dont ils firent usage contre les plus grandes puissances furent précisément celles qu'ils avaient employées dans les commencements contre les petites villes qui étaient autour d'eux.

Ils se servirent d'Euménès[1] et de Massinisse pour subjuguer Philippe et Antiochus, comme ils s'étaient servis des Latins et des Herniques pour subjuguer les Volsques et les Toscans; ils se firent livrer les flottes de Carthage et des rois d'Asie, comme ils s'étaient fait donner les barques d'Antium; ils ôtèrent les liaisons politiques et civiles entre les quatre parties de la Macédoine, comme ils avaient autrefois rompu l'union des petites villes latines.

Mais surtout leur maxime constante fut de diviser. La république d'Achaïe[2] était formée par une association de villes libres : le Sénat déclara que chaque ville se gouvernerait dorénavant par ses propres lois, sans dépendre d'une autorité commune.

La république des Béotiens était pareillement une ligue de plusieurs villes; mais comme, dans la guerre contre Persée[3], les unes suivirent le parti de ce prince, les autres celui des Romains, ceux-ci les reçurent en grâce, moyennant la dissolution de l'alliance commune.

Si un grand prince[4] qui a régné de nos jours avait suivi

1. *Euménès II*, roi lettré (198-160), enrichit la fameuse bibliothèque de Pergame; il fut l'ami des Romains; 2. Anéantie par les Romains, en 146; 3. Dernier roi de Macédoine, vaincu à Pydna en 168; 4. Louis XIV et Jacques II.

ces maximes, lorsqu'il vit un de ses voisins détrôné, il aurait employé de plus grandes forces pour le soutenir, et le borner dans l'île[1] qui lui resta fidèle : en divisant la seule puissance qui pût s'opposer à ses desseins, il aurait tiré d'immenses avantages du malheur même de son allié.

Lorsqu'il y avait quelques disputes dans un Etat, ils jugeaient d'abord[2] l'affaire; et par là ils étaient sûrs de n'avoir contre eux que la partie qu'ils avaient condamnée. Si c'étaient des princes du même sang qui se disputaient la couronne, ils les déclaraient quelquefois tous deux rois[3]; si l'un d'eux était en bas âge[4], ils décidaient en sa faveur, et ils en[5] prenaient la tutelle, comme protecteurs de l'univers. Car ils avaient porté les choses au point que les peuples et les rois étaient leurs sujets, sans savoir précisément par quel titre : étant établi[6] que c'était assez d'avoir ouï parler d'eux pour devoir leur être soumis.

Ils ne faisaient jamais de guerres éloignées sans s'être procuré quelque allié auprès de l'ennemi qu'ils attaquaient, qui pût joindre ses troupes à l'armée qu'ils envoyaient, et, comme elle n'était jamais considérable par le nombre, ils observaient toujours d'en tenir une autre dans la province la plus voisine de l'ennemi, et une troisième dans Rome, toujours prête à marcher[7]. Ainsi ils n'exposaient qu'une très petite partie de leurs forces, pendant que leur ennemi mettait au hasard toutes les siennes.

Quelquefois ils abusaient de la subtilité des termes de leur langue. Ils détruisirent Carthage, disant qu'ils avaient promis de conserver la *cité*, et non pas la *ville*[8]. On sait comment les Étoliens, qui s'étaient abandonnés à leur foi, furent trompés : les Romains prétendirent que la signification de ces mots : *s'abandonner à la foi*[9] *d'un ennemi*, emportait la perte de toutes sortes de choses, des personnes, des terres, des villes, des temples et des sépultures même.

Ils pouvaient même donner à un traité une interprétation arbitraire : ainsi, lorsqu'ils voulurent abaisser les Rhodiens, ils dirent qu'ils ne leur avaient pas donné autrefois la Lycie comme présent, mais comme amie et alliée.

Lorsqu'un de leurs généraux faisait la paix pour sauver

1. L'Irlande; **2.** Aussitôt; **3.** Ariarathe et Holopherne en Cappadoce; **4.** Ils se firent les tuteurs du fils d'Antiochus pour ruiner la Syrie; **5.** De lui; **6.** Participe absolu; **7.** Phrase empruntée à Machiavel : *Discours politique sur les décades de Tite-Live*, II, 1; **8.** C'est-à-dire l'ensemble des citoyens, et non des édifices de la ville; **9.** *Fidem :* parole donnée, ensuite bonne foi. L'expression, pour les Romains, signifiait : s'en remettre totalement au vainqueur.

son armée prête[1] à périr, le Sénat, qui ne la ratifiait point, profitait de cette paix, et continuait la guerre. Ainsi, quand Jugurtha eut enfermé une armée romaine, et qu'il l'eut laissée aller sous la foi d'un traité, on se servit contre lui des troupes même qu'il avait sauvées; et lorsque les Numantins eurent réduit vingt mille Romains, prêts à mourir de faim, à demander la paix, cette paix, qui avait sauvé tant de citoyens, fut rompue à Rome, et l'on éluda[2] la foi publique[3] en envoyant[4] le consul qui l'avait signée.

Quelquefois ils traitaient de la paix avec un prince sous des conditions raisonnables; et lorsqu'il les avait exécutées, ils en ajoutaient de telles qu'il était forcé de recommencer la guerre. Ainsi, quand ils se furent fait livrer par Jugurtha ses éléphants, ses chevaux, ses trésors, ses transfuges, ils lui demandèrent de livrer sa personne; chose qui, étant pour un prince le dernier des malheurs, ne peut jamais faire une condition de paix.

Enfin, ils jugèrent les rois pour leurs fautes et leurs crimes particuliers. Ils écoutèrent les plaintes de tous ceux qui avaient quelques démêlés avec Philippe; ils envoyèrent des députés pour pourvoir à leur sûreté; et ils firent accuser Persée devant eux pour quelques meurtres et quelques querelles avec des citoyens des villes alliées.

Comme on jugeait de la gloire d'un général par la quantité de l'or et de l'argent qu'on portait à son triomphe, il ne laissait rien à l'ennemi vaincu. Rome s'enrichissait toujours, et chaque guerre la mettait en état d'en entreprendre une autre.

Les peuples qui étaient amis ou alliés se ruinaient tous par les présents immenses qu'ils faisaient pour conserver la faveur[5], ou l'obtenir plus grande; et la moitié de l'argent qui fut envoyé pour ce sujet aux Romains aurait suffi pour les vaincre.

Maîtres de l'univers, ils s'en attribuèrent tous les trésors : ravisseurs moins injustes en qualité de conquérants qu'en qualité de législateurs. Ayant su que Ptolomée, roi de Chypre, avait des richesses immenses, ils firent une loi, sur la proposition d'un tribun, par laquelle ils se donnèrent l'hérédité d'un homme vivant, et la confiscation[6] d'un prince allié.

1. Nous distinguons *prêt à* et *près de ;* 2. *Ludus :* jeu; se jouer de; 3. La parole donnée au nom de l'État; 4. En livrant aux Numantins; 5. En retour, les Romains envoyaient aux rois une chaise curule, un bâton d'ivoire, quelque robe de magistrature (M.); 6. Attribution au fisc.

Bientôt la cupidité des particuliers acheva d'enlever ce qui avait échappé à l'avarice[1] publique. Les magistrats et les gouverneurs vendaient aux rois leurs injustices. Deux compétiteurs se ruinaient à l'envi pour acheter une protection toujours douteuse contre un rival qui n'était pas entièrement épuisé : car on n'avait pas même cette justice des brigands, qui portent une certaine probité dans l'exercice du crime. Enfin les droits légitimes ou usurpés ne se soutenant que par de l'argent, les princes, pour en avoir, dépouillaient les temples, confisquaient les biens des plus riches citoyens : on faisait mille crimes pour donner aux Romains tout l'argent du monde.

Mais rien ne servit mieux Rome que le respect[2] qu'elle imprima à la terre. Elle mit d'abord les rois dans le silence, et les rendit comme stupides[3]. Il ne s'agissait pas du degré de leur puissance; mais leur personne propre était attaquée. Risquer une guerre, c'était s'exposer à la captivité, à la mort, à l'infamie du triomphe. Ainsi des rois qui vivaient dans le faste et dans les délices n'osaient jeter des regards fixes sur le peuple romain; et perdant le courage, ils attendaient de leur patience et de leurs bassesses quelque délai aux misères dont ils étaient menacés.

Remarquez, je vous prie, la conduite des Romains. Après la défaite d'Antiochus, ils étaient maîtres de l'Afrique, de l'Asie et de la Grèce, sans y avoir presque de villes en propre. Il semblait qu'ils ne conquissent que pour donner; mais ils restaient si bien les maîtres que, lorsqu'ils faisaient la guerre à quelque prince, ils l'accablaient, pour ainsi dire, du poids de tout l'univers.

Il n'était pas temps encore de s'emparer des pays conquis. S'ils avaient gardé les villes prises à Philippe, ils auraient fait ouvrir les yeux aux Grecs; si, après la seconde guerre punique, ou celle contre Antiochus, ils avaient pris des terres en Afrique ou en Asie, ils n'auraient pu conserver des conquêtes si peu solidement établies.

Il fallait attendre que toutes les nations fussent accoutumées à obéir, comme libres et comme alliées, avant de leur commander comme sujettes, et qu'elles eussent été se perdre peu à peu dans la république romaine.

Voyez le traité qu'ils firent avec les Latins après la vic-

1. Avidité; 2. Au sens physique; 3. Immobile comme une *bûche* (grec : *stupos*).

toire du lac Régille[1] : il fut un des principaux fondements de leur puissance. On n'y trouve pas un seul mot qui puisse faire soupçonner l'empire[2].

C'était une manière lente de conquérir. On vainquait un peuple, et on se contentait de l'affaiblir; on lui imposait des conditions qui le minaient insensiblement; s'il se relevait, on l'abaissait encore davantage; et il devenait sujet sans qu'on pût donner une époque de sa sujétion.

Ainsi Rome n'était pas proprement une monarchie ou une république, mais la tête du corps formé par tous les peuples du monde[3].

Si les Espagnols, après la conquête du Mexique et du Pérou, avaient suivi ce plan, ils n'auraient pas été obligés de tout détruire pour tout conserver.

C'est la folie des conquérants de vouloir donner à tous les peuples leurs lois et leurs coutumes : cela n'est bon à rien, car dans toute sorte de gouvernement on est capable d'obéir.

Mais Rome n'imposant aucunes lois générales, les peuples n'avaient point entre eux de liaisons dangereuses : ils ne faisaient un corps que par une obéissance commune; et, sans être compatriotes, ils étaient tous Romains[4].

CHAPITRE VIII

DES DIVISIONS QUI FURENT TOUJOURS DANS LA VILLE[5].

Pendant que Rome conquérait l'univers, il y avait dans ses murailles une guerre cachée : c'étaient des feux comme ceux de ces volcans qui sortent sitôt que quelque matière vient en augmenter la fermentation.

Après l'expulsion des rois, le gouvernement était devenu aristocratique : les familles patriciennes obtenaient seules toutes les magistratures, toutes les dignités, et par conséquent tous les honneurs militaires et civils.

Les patriciens, voulant empêcher le retour des rois, cher-

1. Les Latins y furent vaincus par les Romains en 449 av. J.-C.; 2. La domination militaire; 3. Définition à retenir; 4. Tous sujets de Rome sous la République. L'œuvre de l'Empire fut de les transformer en Romains; 5. La cité.

chèrent à augmenter le mouvement[1] qui était dans l'esprit du peuple; mais ils firent plus qu'ils ne voulurent; à force de lui donner de la haine pour les rois, ils lui donnèrent un désir immodéré de la liberté. Comme l'autorité royale avait passé tout entière entre les mains des consuls, le peuple sentit que cette liberté dont on voulait lui donner tant d'amour, il ne l'avait pas : il chercha donc à abaisser le consulat, à avoir des magistrats plébéiens, et à partager avec les nobles les magistratures curules[2]. Les patriciens furent forcés de lui accorder tout ce qu'il demanda; car, dans une ville où la pauvreté était la vertu publique, où les richesses, cette voie sourde pour acquérir la puissance, étaient méprisées, la naissance et les dignités ne pouvaient pas donner de grands avantages. La puissance devait donc revenir au plus grand nombre, et l'aristocratie se changer peu à peu en un Etat populaire...

Le peuple, mécontent des patriciens, se retira sur le Mont-Sacré[3] : on lui envoya des députés qui l'apaisèrent; et comme chacun se promit secours l'un à l'autre en cas que les patriciens ne tinssent pas les paroles données, ce qui eût causé à tous les instants des séditions, et aurait troublé toutes les fonctions des magistrats, on jugea qu'il valait mieux créer une magistrature[4] qui pût empêcher les injustices faites à un plébéien. Mais, par une maladie éternelle des hommes, les plébéiens, qui avaient obtenu des tribuns pour se défendre, s'en servirent pour attaquer; ils enlevèrent peu à peu toutes les prérogatives des patriciens : cela produisit des contestations continuelles. Le peuple était soutenu, ou plutôt animé par ses tribuns, et les patriciens étaient défendus par le sénat, qui était presque tout composé de patriciens, qui était plus porté pour les maximes anciennes, et qui craignait que la populace n'élevât à la tyrannie[5] quelque tribun.

Le peuple employait pour lui ses propres forces, et sa supériorité dans les suffrages, ses refus d'aller à la guerre, ses menaces de se retirer, la partialité de ses lois, enfin ses jugements contre ceux qui lui avaient fait trop de résistance. Le sénat se défendait par sa sagesse, sa justice, et l'amour qu'il inspirait pour la patrie; par ses bienfaits, et une sage

1. Mouvement politique; 2. Consulat, dictature, préture, censure, édilité curule; 3. Colline sur la rive droite de l'Anio, à plus d'une lieue de Rome; 4. Le tribunat de la plèbe; 5. Sens grec : pouvoir absolu, usurpé par la force.

dispensation des trésors de la république, par le respect que le peuple avait pour la gloire des principales familles et la vertu des grands personnages; par la religion même, les institutions anciennes, et la suppression des jours d'assemblée, sous prétexte que les auspices n'avaient pas été favorables; par les clients; par l'opposition d'un tribun à un autre; par la création d'un dictateur, les occupations d'une nouvelle guerre, ou les malheurs qui réunissaient tous les intérêts; enfin par une condescendance paternelle[1] à accorder au peuple une partie de ses demandes pour lui faire abandonner les autres, et cette maxime constante de préférer la conservation de la république aux prérogatives de quelque ordre ou de quelque magistrature que ce fût.

Dans la suite des temps, lorsque les plébéiens eurent tellement abaissé les patriciens que cette distinction de familles devint vaine, et que les unes et les autres furent indifféremment élevées aux honneurs, il y eut de nouvelles disputes entre le bas peuple, agité par ses tribuns, et les principales familles patriciennes ou plébéiennes, qu'on appela les nobles[2], et qui avaient pour elles le sénat qui en était composé. Mais comme les mœurs anciennes n'étaient plus, que des particuliers avaient des richesses immenses, et qu'il est impossible que les richesses ne donnent du pouvoir, les nobles résistèrent avec plus de force que les patriciens n'avaient fait : ce qui fut cause de la mort des Gracques et de plusieurs de ceux qui travaillèrent sur leur plan[3].

Il faut que je parle d'une magistrature qui contribua beaucoup à maintenir le gouvernement de Rome : ce fut celle des censeurs. Ils faisaient le dénombrement du peuple; et de plus, comme la force de la république consistait dans la discipline, l'austérité des mœurs et l'observation constante de certaines coutumes, ils corrigeaient les abus que la loi n'avait pas prévus, ou que le magistrat ordinaire ne pouvait pas punir[4]. Il y a de mauvais exemples qui sont pires que les crimes : et plus d'États ont péri parce qu'on a violé les mœurs que parce qu'on a violé les lois. A Rome, tout ce qui pouvait introduire des nouveautés dangereuses, changer le cœur ou l'esprit du citoyen, et en[5] empêcher,

1. Ils étaient les *patres* ; 2. Étymologie : *nobiles*, ceux qui sont *connus*, en vue par la naissance ou les richesses; 3. « Comme Saturninus et Glaucus. » (M.); 4. « On peut voir comment ils dégradèrent ceux qui, après la bataille de Cannes, avaient été d'avis d'abandonner l'Italie; ceux qui s'étaient rendus à Annibal; ceux qui, par une mauvaise interprétation, lui avaient manqué de parole. » (M.); 5. De Rome.

si j'ose me servir de ce terme, la perpétuité, les désordres domestiques ou publics étaient réformés par les censeurs : ils pouvaient chasser du sénat qui ils voulaient, ôter à un chevalier le cheval qui lui était entretenu par le public[1], mettre un citoyen dans une autre tribu, et même parmi ceux qui payaient les charges de la ville sans avoir part à ses privilèges[2].

M. Livius nota[3] le peuple même; et, de trente-cinq tribus, il en mit trente-quatre au rang de ceux qui n'avaient point de part aux privilèges de la Ville[4]. « Car, disait-il, après m'avoir condamné, vous m'avez fait consul et censeur : il faut donc que vous ayez prévariqué[5] une fois en m'infligeant une peine, ou deux fois, en me créant consul, et ensuite censeur. »

M. Duronjus, tribun du peuple, fut chassé du sénat par les censeurs, parce que, pendant sa magistrature, il avait abrogé la loi qui bornait les dépenses des festins.

C'était une institution bien sage. Ils ne pouvaient ôter à personne une magistrature, parce que cela aurait troublé l'exercice de la puissance publique; mais ils faisaient déchoir de l'ordre et du rang, et ils privaient, pour ainsi dire, un citoyen de sa noblesse particulière.

Servius Tullius avait fait la fameuse division par centuries que Tite-Live et Denys d'Halicarnasse[6] nous ont si bien expliquée. Il avait distribué cent quatre-vingt-treize centuries en six classes, et mis tout le bas peuple dans la dernière centurie, qui formait seule la sixième classe. On voit que cette disposition excluait le bas peuple du suffrage, non pas de droit, mais de fait. Dans la suite on régla qu'excepté dans quelques cas particuliers, on suivrait dans les suffrages la division par tribus. Il y en avait trente-cinq qui donnaient chacune leur voix, quatre de la ville, et trente-une de la campagne. Les principaux citoyens, tous laboureurs, entrèrent naturellement dans les tribus de la campagne; et celles de la ville reçurent le bas peuple, qui, y étant enfermé, influait très peu dans les affaires : et cela

1. C'était une *nota*, dégradation. Les chevaliers étaient un corps d'elite; il y avait ceux qui se servaient d'un cheval privé, c'est-à-dire fourni par eux, et, au-dessus, ceux qui recevaient un cheval de l'Etat; 2. Cérè, en Etrurie, avait reçu le droit de cité sans suffrage; un citoyen de Cérè, c'était un citoyen dégradé, privé de suffrage; 3. Flétrit; 4. Tite-Live (XXIX, 38); 5. C'est le fait, pour un magistrat, de s'entendre avec l'une des parties : *varicus :* qui écarte les jambes, laisse passer la paume; donc s'écarte du devoir; 6. Historien grec, contemporain d'Auguste, auteur des *Antiquités romaines.*

était regardé comme le salut de la république. Et quand Fabius remit dans les quatre tribus de la ville le menu peuple qu'Appius Claudius[1] avait répandu dans toutes, il en acquit le surnom de Très grand. Les censeurs jetaient les yeux tous les cinq ans sur la situation actuelle de la république, et distribuaient de manière le peuple dans ses diverses tribus, que les tribuns et les ambitieux ne pussent pas se rendre maîtres des suffrages, et que le peuple même ne pût pas abuser de son pouvoir.

Le gouvernement de Rome fut admirable en ce que, depuis sa naissance, sa constitution se trouva telle, soit par l'esprit du peuple, la force du sénat, ou l'autorité de certains magistrats, que tout abus du pouvoir y put toujours être corrigé... En un mot, un gouvernement libre, c'est-à-dire toujours agité, ne saurait se maintenir s'il n'est, par ses propres lois, capable de correction.

CHAPITRE IX

DEUX CAUSES DE LA PERTE DE ROME.

Lorsque la domination de Rome était bornée dans l'Italie, la république pouvait facilement subsister. Tout soldat était également citoyen; chaque consul levait une armée, et d'autres citoyens allaient à la guerre sous celui qui succédait[2]. Le nombre de troupes n'étant pas excessif, on avait attention à ne recevoir dans la milice que des gens qui eussent assez de bien pour avoir intérêt à la conservation de la Ville[3]. Enfin le sénat voyait de près la conduite des généraux, et leur ôtait la pensée de rien faire contre leur devoir.

Mais lorsque les légions passèrent les Alpes et la mer, les gens de guerre[4], qu'on était obligé de laisser pendant plusieurs campagnes dans les pays que l'on soumettait, perdirent peu à peu l'esprit de citoyens; et les généraux, qui disposèrent des armées et des royaumes, sentirent leur force, et ne purent plus obéir.

1. Le vainqueur des Samnites, mort en 296. Il avait ainsi enlevé au petit peuple la disposition des élections; 2. Le consulat était annuel; 3. *La Ville* : l'État, la Cité. Les affranchis et les *capite censi* ne devaient pas de service militaire : ils n'étaient recensés que comme têtes; 4. Montesquieu veut signifier, par ce mot, qu'ils deviennent des professionnels.

Les soldats commencèrent donc à ne reconnaître que leur général, à fonder sur lui toutes leurs espérances, et à voir de plus loin la Ville. Ce ne furent plus les soldats de la république, mais de Sylla, de Marius, de Pompée, de César. Rome ne put plus savoir si celui qui était à la tête d'une armée dans une province était son général ou son ennemi.

Tandis que le peuple[1] de Rome ne fut corrompu que par ses tribuns, à qui il ne pouvait accorder que sa puissance même, le sénat put aisément se défendre parce qu'il agissait constamment[2]; au lieu que la populace passait sans cesse de l'extrémité de la fougue à l'extrémité de la faiblesse. Mais quand le peuple put donner à ses favoris une formidable autorité au dehors, toute la sagesse du sénat devint inutile, et la république fut perdue.

Ce qui fait que les États libres durent moins que les autres, c'est que les malheurs et les succès qui leur arrivent leur font presque toujours perdre la liberté; au lieu que les succès et les malheurs d'un État où le peuple est soumis confirment également sa servitude. Une république sage ne doit rien hasarder qui l'expose à la bonne ou à la mauvaise fortune : le seul bien auquel elle doit aspirer, c'est à la perpétuité de son état.

Si la grandeur de l'empire[3] perdit la république, la grandeur de la Ville ne la perdit pas moins.

Rome avait soumis tout l'univers avec le secours des peuples d'Italie, auxquels elle avait donné en différents temps divers privilèges[4]. La plupart de ces peuples ne s'étaient pas d'abord fort soucié du droit de bourgeoisie[5] chez les Romains; et quelques-uns aimèrent mieux garder leurs usages[6]. Mais lorsque ce droit fut celui de la souveraineté universelle, qu'on ne fut rien dans le monde si l'on n'était citoyen romain, et qu'avec ce titre on était tout, les peuples d'Italie résolurent de périr ou d'être Romains : ne pouvant en venir à bout par leurs brigues et par leurs prières, ils prirent la voie des armes; ils se révoltèrent dans tout ce côté qui regarde la mer Ionienne; les autres alliés allaient les suivre. Rome, obligée de combattre contre ceux qui étaient pour ainsi dire les mains avec lesquelles elle

1. Aussi longtemps que; *le peuple :* la plèbe; 2. *Cum* et *stare :* en restant fidèle à sa politique; 3. Ensemble des peuples soumis à la puissance militaire (*imperium*) de Rome; 4. *Jus Latii, jus italicum ;* 5. Droit de cité; 6. Les Eques, par exemple.

enchaînait l'univers, était perdue; elle allait être réduite à ses murailles : elle accorda ce droit tant désiré aux alliés qui n'avaient pas encore cessé d'être fidèles[1]; et peu à peu elle l'accorda à tous.

Pour lors Rome ne fut plus cette ville dont le peuple n'avait eu qu'un même esprit, un même amour pour la liberté, une même haine pour la tyrannie, où cette jalousie du pouvoir du sénat et des prérogatives[2] des grands, toujours mêlée de respect, n'était qu'un amour de l'égalité. Les peuples d'Italie étant devenus ses citoyens, chaque ville[3] y apporta son génie[4], ses intérêts particuliers, et sa dépendance de quelque grand protecteur[5]. La Ville déchirée ne forma plus un tout ensemble[6]; et, comme on n'en était citoyen que par une espèce de fiction, qu'on n'avait plus les mêmes magistrats, les mêmes murailles, les mêmes dieux, les mêmes temples, les mêmes sépultures, on ne vit plus Rome des mêmes yeux, on n'eut plus le même amour pour la patrie, et les sentiments romains ne furent plus.

Les ambitieux firent venir à Rome des villes et des nations entières pour troubler les suffrages, ou se les faire donner; les assemblées furent de véritables conjurations[7]; on appela *comices* une troupe de quelques séditieux; l'autorité du peuple, ses lois, lui-même, devinrent des choses chimériques; et l'anarchie fut telle, qu'on ne put plus savoir si le peuple avait fait une ordonnance, ou s'il ne l'avait point faite.

On n'entend parler, dans les auteurs, que des divisions qui perdirent Rome; mais on ne voit pas que ces divisions y étaient nécessaires, qu'elles y avaient toujours été, et qu'elles y devaient toujours être[8]. Ce fut uniquement la grandeur de la république qui fit le mal, et qui changea en guerres civiles les tumultes[9] populaires. Il fallait bien qu'il y eût à Rome des divisions : et ces guerriers si fiers[10], si audacieux, si terribles au dehors, ne pouvaient pas être

1. Toscans, Ombriens et Latins. C'est la *Guerre sociale* (de *socii*, alliés) en 90 avant J.-C., terminée par la loi *Julia* et la loi *Plautia Papiria ;* **2.** Au sens premier : le droit de prononcer son avis, son vote, le premier; puis, avantages particuliers à une fonction, une caste. Le peuple était jaloux du Sénat et des grands; **3.** Toujours dans le sens de *civitas ;* **4.** Son tempérament personnel; **5.** *Patronus.* Le patronat était une sorte d'institution religieuse et politique; **6.** Agissant d'un même accord (*in* et *simul*); **7.** Voir Clodius et Milon, dont les bandes, au temps de Cicéron, troublent les assemblées où le peuple votait, les *comices*; **8.** Idée chère à Montesquieu : ces divisions *devaient être* dans Rome pour former sa grandeur avant de causer sa perte. Bossuet n'avait vu dans ces divisions qu'une cause de décadence; **9.** Soulèvement, prise d'armes; **10.** Sens premier : farouches.

bien modérés au dedans. Demander, dans un État libre, des gens hardis dans la guerre et timides dans la paix, c'est vouloir des choses impossibles : et, pour règle générale, toutes les fois qu'on verra tout le monde tranquille dans un État qui se donne le nom de république, on peut être assuré que la liberté n'y est pas.

Ce qu'on appelle union, dans un corps politique, est une chose très équivoque; la vraie est une union d'harmonie, qui fait que toutes les parties, quelque opposées qu'elles nous paraissent, concourent au bien général de la société, comme des dissonances dans la musique concourent à l'accord total. Il peut y avoir de l'union dans un État où l'on ne croit voir que du trouble, c'est-à-dire une harmonie d'où résulte le bonheur, qui seul est la vraie paix. Il en est comme des parties de cet univers, éternellement liées par l'action des unes et la réaction des autres.

Mais, dans l'accord du despotisme asiatique[1], c'est-à-dire de tout gouvernement qui n'est pas modéré, il y a toujours une division réelle[2]. Le laboureur, l'homme de guerre, le négociant, le magistrat, le noble, ne sont joints que parce que les uns oppriment les autres sans résistance; et si l'on y voit de l'union, ce ne sont pas des citoyens qui sont unis, mais des corps morts ensevelis les uns auprès des autres.

Il est vrai que les lois de Rome devinrent impuissantes pour gouverner la république; mais c'est une chose qu'on a vue toujours, que de bonnes lois, qui ont fait qu'une petite république devient grande, lui deviennent à charge lorsqu'elle s'est agrandie : parce qu'elles étaient telles que leur effet naturel était de faire un grand peuple, et non pas de le gouverner.

Il y a bien de la différence entre des lois bonnes et des lois convenables, celles qui font qu'un peuple se rend maître des autres, et celles qui maintiennent sa puissance lorsqu'il l'a acquise...

Rome était faite pour s'agrandir, et ses lois étaient admirables pour cela. Aussi, dans quelque gouvernement qu'elle ait été, sous le pouvoir des rois, dans l'aristocratie, ou dans l'état populaire, elle n'a jamais cessé de faire des entreprises qui demandaient de la conduite[3], et y a réussi. Elle

1. *Asiatique* n'était pas dans l'édition de 1734. Il est introduit dans l'*erratum* de la deuxième édition, même année, peut-être par prudence; 2. Et non plus apparente; 3. *Cum et ducere* : esprit de suite.

ne s'est pas trouvée plus sage que tous les autres États de la terre en un jour, mais continuellement; elle a soutenu une petite, une médiocre, une grande fortune, avec la même supériorité, et n'a point eu de prospérités dont elle n'ait profité, ni de malheur dont elle ne se soit servie.

Elle perdit sa liberté parce qu'elle acheva trop tôt son ouvrage[1].

CHAPITRE XIII

AUGUSTE.

... Lorsqu'Auguste avait les armes à la main, il craignait les révoltes des soldats, et non pas les conjurations des citoyens; c'est pour cela qu'il ménagea les premiers, et fut si cruel aux autres. Lorsqu'il fut en paix, il craignit les conjurations; et ayant toujours devant les yeux le destin de César, pour éviter son sort il songea à s'éloigner de sa conduite. Voilà la clef de toute la vie d'Auguste. Il porta dans le sénat une cuirasse sous sa robe; il refusa le nom de dictateur; et au lieu que César disait insolemment que la république n'était rien, et que ses paroles étaient des lois, Auguste ne parla que de la dignité du sénat, et de son respect pour la république. Il songea donc à établir le gouvernement le plus capable de plaire qui fût possible sans choquer ses intérêts; et il en fit un aristocratique, par rapport au civil; et monarchique, par rapport au militaire; gouvernement ambigu[2], qui, n'étant pas soutenu par ses propres forces, ne pouvait subsister que tandis qu'il[3] plairait[4] au monarque, et était entièrement monarchique par conséquent.

On a mis en question si Auguste avait eu véritablement le dessein de se démettre de l'empire. Mais qui ne voit que, s'il l'eût voulu, il était impossible qu'il n'y eût réussi? Ce qui fait voir que c'était un jeu, c'est qu'il demanda tous les dix ans qu'on le soulageât de ce poids, et qu'il le porta toujours. C'étaient de petites finesses pour se faire encore donner ce qu'il ne croyait pas avoir assez acquis. Je me détermine par toute la vie d'Auguste; et, quoique les hommes

1. Recherche du trait d'esprit, fréquente chez Montesquieu; 2. Qui va dans deux sens (*ambo* et *ago*); 3. Tant que; 4. Qu'il paraîtrait bon.

soient fort bizarres, cependant il arrive très rarement qu'ils renoncent dans un moment à ce à quoi[1] ils ont réfléchi pendant toute leur vie. Toutes les actions d'Auguste, tous ses règlements, tendaient visiblement à l'établissement de la monarchie. Sylla se défait de la dictature; mais, dans toute la vie de Sylla, au milieu de ses violences, on voit un esprit républicain; tous ses règlements, quoique tyranniquement exécutés, tendent toujours à une certaine forme de république. Sylla, homme emporté, mène violemment les Romains à la liberté; Auguste, rusé tyran[2], les conduit doucement à la servitude. Pendant que sous Sylla la république reprenait des forces, tout le monde criait à la tyrannie; et, pendant que, sous Auguste, la tyrannie se fortifiait, on ne parlait que de liberté[3].

CHAPITRE XVIII

NOUVELLES MAXIMES PRISES PAR LES ROMAINS.

Quelquefois la lâcheté des empereurs, souvent la faiblesse de l'empire, firent que l'on chercha à apaiser par de l'argent les peuples qui menaçaient d'envahir[4]. Mais la paix ne peut pas s'acheter, parce que celui qui l'a vendue n'en est que plus en état de la faire acheter encore.

Il vaut mieux courir le risque de faire une guerre malheureuse que de donner de l'argent pour avoir la paix; car on respecte toujours un prince lorsqu'on sait qu'on ne le vaincra qu'après une longue résistance.

D'ailleurs ces sortes de gratifications se changeaient en tributs, et, libres au commencement, devenaient nécessaires : elles furent regardées comme des droits acquis; et lorsqu'un empereur les refusa à quelques peuples, ou voulut donner moins, ils devinrent de mortels ennemis...

Toutes ces nations, qui entouraient l'empire en Europe et en Asie, absorbèrent peu à peu les richesses des Romains; et, comme[5] ils s'étaient agrandis parce que l'or et l'argent

1. Montesquieu aime ces expressions dures; 2. « J'emploie ce mot dans le sens des Grecs et des Romains, qui donnaient ce nom à tous ceux qui avaient renversé la démocratie. » (M.); 3. Recherche de l'antithèse; 4. « On donna d'abord tout aux soldats; ensuite on donna tout aux ennemis. » (M.); 5. De même que... de même.

de tous les rois était porté chez eux, ils s'affaiblirent parce que leur or et leur argent fut porté chez les autres.

Les fautes que font les hommes d'État ne sont pas toujours libres; souvent ce sont des suites nécessaires de la situation où l'on est; et les inconvénients ont fait naître les inconvénients.

La milice était devenue très à charge à l'État; les soldats avaient trois sortes d'avantages : la paie ordinaire, la récompense après le service et les libéralités d'accident[1], qui devenaient très souvent des droits pour des gens qui avaient le peuple et le prince entre leurs mains.

L'impuissance où l'on se trouva de payer ces charges fit que l'on prit une milice moins chère. On fit des traités avec des nations barbares qui n'avaient ni le luxe des soldats romains, ni le même esprit, ni les mêmes prétentions.

Il y avait une autre commodité à cela : comme les Barbares tombaient tout à coup sur un pays, n'y ayant[2] point chez eux de préparatifs après la résolution de partir, il était difficile de faire des levées à temps dans les provinces. On prenait donc un autre corps de Barbares, toujours prêt à recevoir de l'argent, à piller et à se battre. On était servi pour le moment; mais dans la suite on avait autant de peine à réduire[3] les auxiliaires que les ennemis.

Les premiers Romains ne mettaient point dans leurs armées un plus grand nombre de troupes auxiliaires que de romaines; et, quoique leurs alliés fussent proprement des sujets, ils ne voulaient point avoir pour sujets des peuples plus belliqueux qu'eux-mêmes[4].

Mais dans les derniers temps, non seulement ils n'observèrent pas cette proportion des troupes auxiliaires, mais même ils remplirent de soldats barbares les corps de troupes nationales.

Ainsi, ils établissaient des usages tout contraires à ceux qui les avaient rendus maîtres de tout; et comme autrefois leur politique constante fut de se réserver l'art militaire et d'en priver tous leurs voisins, ils le détruisaient pour lors chez eux, et l'établissaient chez les autres.

Voici, en un mot, l'histoire des Romains : ils vainquirent tous les peuples par leurs maximes; mais, lorsqu'ils y furent parvenus, leur république ne put subsister; il fallut

1. Occasionnelles; 2. Vu qu'il n'y avait pas; 3. Ramener à l'obéissance (*re* et *ducere*); 4. Cette affirmation, tirée de Végèce (IVe siècle), *Abrégé de l'art militaire*, est controversée.

changer de gouvernement, et des maximes contraires aux premières, employées dans ce gouvernement nouveau, firent tomber leur grandeur.

Ce n'est pas la fortune qui domine le monde[1] : on peut le demander aux Romains, qui eurent une suite continuelle de prospérités quand ils se gouvernèrent sur un certain plan, et une suite non interrompue de revers lorsqu'ils se conduisirent sur un autre. Il y a des causes générales, soit morales, soit physiques, qui agissent dans chaque monarchie, l'élèvent, la maintiennent ou la précipitent; tous les accidents sont soumis à ces causes; et si le hasard d'une bataille, c'est-à-dire une cause particulière, a ruiné un Etat, il y avait une cause générale qui faisait que cet Etat devait périr par une seule bataille. En un mot, l'allure principale entraîne avec elle tous les accidents particuliers.

Nous voyons que, depuis près de deux siècles, les troupes de terre de Danemark ont presque toujours été battues par celles de Suède. Il faut qu'indépendamment du courage des deux nations et du sort des armes, il y ait dans le gouvernement danois, militaire ou civil, un vice intérieur qui ait produit cet effet; et je ne le crois point difficile à découvrir[2].

Enfin, les Romains perdirent leur discipline militaire; ils abandonnèrent jusqu'à leurs propres armes. Végèce[3] dit que les soldats les trouvant trop pesantes, ils obtinrent de l'empereur Gratien de quitter leur cuirasse et ensuite leur casque : de façon qu'exposés aux coups sans défense, ils ne songèrent plus qu'à fuir[4].

Il ajoute qu'ils avaient perdu la coutume de fortifier leur camp, et que, par cette négligence, leurs armées furent enlevées par la cavalerie des Barbares.

La cavalerie fut peu nombreuse chez les premiers Romains : elle ne faisait que la onzième partie de la légion, et très souvent moins[5], et ce qu'il y a d'extraordinaire, ils en avaient beaucoup moins que nous, qui avons tant de sièges à faire, où la cavalerie est peu utile. Quand les Romains furent dans la décadence, ils n'eurent presque plus que de la cavalerie. Il me semble que, plus une nation se rend

1. Montesquieu se prononce contre le fatalisme en histoire, et réduit le rôle du hasard le plus possible; 2. Le gouvernement oligarchique. Il y avait bien d'autres raisons encore : situation géographique, forces disproportionnées, manque de généraux; 3. IVe siècle; 4. La mesure était-elle générale? 5. 300 hommes par légion de 3 600 à 4 000 hommes.

savante dans l'art militaire, plus elle agit par son infanterie; et que, moins elle le connaît, plus elle multiplie sa cavalerie: c'est que, sans la discipline, l'infanterie pesante ou légère n'est rien; au lieu que la cavalerie va toujours, dans son désordre même. L'action de celle-ci consiste plus dans son impétuosité et un certain choc; celle de l'autre dans sa résistance et une certaine immobilité : c'est plutôt une réaction qu'une action. Enfin, la force de la cavalerie est momentanée : l'infanterie agit plus longtemps; mais il faut de la discipline pour qu'elle puisse agir longtemps.

Les Romains parvinrent à commander à tous les peuples, non seulement par l'art de la guerre, mais aussi par leur prudence, leur sagesse, leur constance, leur amour pour la gloire et pour la patrie. Lorsque, sous les empereurs, toutes ces vertus s'évanouirent, l'art militaire leur resta, avec lequel, malgré la faiblesse et la tyrannie de leurs princes, ils conservèrent ce qu'ils avaient acquis; mais lorsque la corruption se mit dans la milice même, ils devinrent la proie de tous les peuples.

Un empire fondé par les armes a besoin de se soutenir par les armes. Mais comme[1], lorsqu'un État est dans le trouble, on n'imagine pas comment il peut en sortir, de même, lorsqu'il est en paix et qu'on respecte sa puissance, il ne vient point dans l'esprit comment cela peut changer : il néglige donc la milice, dont il croit n'avoir rien à espérer et tout à craindre, et souvent même il cherche à l'affaiblir.

C'était une règle inviolable des premiers Romains, que quiconque avait abandonné son poste, ou laissé ses armes dans le combat, était puni de mort... Mais les Barbares pris à la solde des Romains, accoutumés à faire la guerre comme la font aujourd'hui les Tartares[2], à fuir pour combattre encore, à chercher le pillage plus que l'honneur, étaient incapables d'une pareille discipline.

Telle était la discipline des premiers Romains, qu'on y avait vu des généraux condamner à mourir leurs enfants pour avoir, sans leur ordre, gagné la victoire; mais, quand ils furent mêlés parmi les Barbares, ils y contractèrent un esprit d'indépendance qui faisait le caractère de ces nations...

Il n'y a point d'Etat où l'on ait plus besoin de tributs que dans ceux qui s'affaiblissent; de sorte que l'on est obligé

1. *Comme* : de même que; 2. En Crimée.

d'augmenter les charges à mesure que l'on est moins en état de les porter : bientôt, dans les provinces romaines, les tributs devinrent intolérables.

Il faut lire, dans Salvien[1], les horribles exactions[2] que l'on faisait sur les peuples. Les citoyens, poursuivis par les traitants[3], n'avaient d'autre ressource que de se réfugier chez les Barbares, ou de donner leur liberté au premier qui la voulait prendre...

1. *Salvien :* écrivain latin du Ve siècle après J.-C. ; 2. Du latin *exigere, exactum :* faire sortir, tirer violemment ; 3. Ceux qui se chargent à forfait de la levée des impôts.

L'ESPRIT DES LOIS
1748

NOTICE

Ce qui se passait en 1748. — EN POLITIQUE : *Traité d'Aix-la-Chapelle qui termine la Guerre de Succession d'Autriche. Ascension de Pitt en Angleterre. Les dépenses de Mme de Pompadour commencent à irriter l'opinion.*

EN LITTÉRATURE : *Voltaire publie* Zadig *et* Sémiramis. *Il partage son temps entre la cour et Cirey. Marmontel fait représenter* Denys le Tyran. *Richardson publie* Clarisse Harlowe *et Laplace sa traduction du* Théâtre anglais (1745-1748). *L'influence anglaise est en pleine force. Liaison de J.-J. Rousseau et de Diderot, qui va publier, en* 1749, *la* Lettre sur les Aveugles à l'usage de ceux qui voient *et travailler à l'*Encyclopédie. *Le premier volume de l'*Histoire naturelle *de Buffon est à l'impression. Orientation scientifique des esprits.*

DANS LES ARTS : *Lancret et Boucher continuent Watteau. Chardin est plus réaliste. Quentin de La Tour peint des portraits. Nattier est à l'abbaye de Fontevrault pour y peindre Mmes Cadette, Victoire, Sophie et Louise. J.-B. Lemoyne exécute le buste de Voltaire. Bouchardon entreprend la statue de Louis XV. L'architecte Héré travaille à terminer la place Stanislas à Nancy. Fondation d'une manufacture de porcelaine au château de Vincennes.*

L'Esprit des Lois. — *Plan de l'ouvrage.* On peut dire que Montesquieu a travaillé toute sa vie à l'*Esprit des lois ;* il est l'aboutissement de ses voyages, de ses lectures, de ses préoccupations intellectuelles, de toute sa pensée.

Le livre se divise en trois parties. — *Partie théorique* (I-VIII) : des lois en général dans leurs rapports avec Dieu, le monde matériel, l'être intelligent : chapitres très abstraits; dans leurs rapports avec les différents gouvernements et les principes de ces gouvernements, la Vertu pour les démocraties, l'Honneur pour les monarchies, la Peur pour le despotisme. Sont relatives aux principes des gouvernements les lois de l'éducation, la forme des jugements et la nature des peines, les lois somptuaires touchant au luxe et à la condition des femmes. Montesquieu traite ensuite de la corruption des principes des trois gouvernements. — *Partie pratique* (IX-XXVI) : des lois dans leur rapport avec la force défensive, avec la force offensive. Montesquieu à ce sujet trace les portraits de Charles XII, le politique qui va contre la nature des

INVOCATION AUX VIERGES DU MONT PIÉRIE

L'*Esprit des lois* était à l'impression chez Barillot, de Genève (1748, 2 vol. in-4° et 3 vol. in-12), quand Montesquieu composa cette invocation. Il voulait la placer en tête du deuxième volume in-4°. Son éditeur et des amis l'en dissuadèrent.

Vierges du mont Piérie[1], entendez-vous le nom dont je vous nomme? Je cours une longue carrière, je suis accablé de tristesse et d'ennui[2]. Mettez dans mon esprit ce charme et cette douceur que je sentais autrefois et qui fuit loin de moi. Vous n'êtes jamais si divines que quand vous menez à la sagesse et à la vérité par le plaisir.

Mais si vous ne voulez pas adoucir la rigueur de mes travaux, cachez le travail même; faites qu'on soit instruit et que je n'enseigne pas; que je réfléchisse et que je paraisse sentir[3]; et lorsque j'annoncerai des choses nouvelles, faites qu'on croie que je ne savais rien et que vous m'avez tout dit.

Quand les eaux de votre fontaine sortent du rocher que vous aimez, elles ne montent point dans les airs pour retomber; elles coulent dans la prairie; elles font vos délices parce qu'elles font les délices des bergers.

Muses charmantes, si vous portez sur moi un seul de vos regards, tout le monde[4] lira mon ouvrage; et ce qui ne saurait être un amusement sera un plaisir.

Divines Muses, je sens que vous m'inspirez, non pas ce qu'on chante à Tempé[5] sur des chalumeaux ou ce qu'on répète à Délos sur la lyre; vous voulez que je parle à la raison; elle est le plus parfait, le plus noble et le plus exquis des sens.

1. En Macédoine; **2.** A force de labeur, Montesquieu perdait la vue; **3.** La sensibilité du poète est opposée à la raison du philosophe; **4.** Le monde entier; **5.** Vallée de Thessalie. Montesquieu veut signifier ici la poésie bucolique, de même que *Délos* signifie la poésie lyrique. Montesquieu prête aux Muses la science, avec raison, puisque leur nom veut dire *les Savantes*.

PRÉFACE

Si, dans le nombre infini de choses qui sont dans ce livre, il y en avait quelqu'une qui, contre mon attente, pût offenser[1], il n'y en a pas du moins qui ait été mise avec mauvaise intention. Je n'ai point naturellement l'esprit désapprobateur. Platon remerciait le ciel de ce qu'il était né du temps de Socrate; et moi je lui rends grâces de ce qu'il m'a fait naître dans le gouvernement où je vis, et de ce qu'il a voulu que j'obéisse à ceux qu'il m'a fait aimer[2].

Je demande une grâce que je crains qu'on ne m'accorde pas : c'est de ne pas juger, par la lecture d'un moment, d'un travail de vingt années[3]; d'approuver ou de condamner le livre entier, et non pas quelques phrases. Si l'on veut chercher le dessein de l'auteur, on ne le peut bien découvrir que dans le dessein de l'ouvrage.

J'ai d'abord examiné les hommes, et j'ai cru que, dans cette infinie diversité de lois et de mœurs, ils n'étaient pas uniquement conduits par leurs fantaisies[4].

J'ai posé les principes, et j'ai vu les cas particuliers s'y plier comme d'eux-mêmes, les histoires de toutes les nations n'en être que les suites, et chaque loi particulière liée avec une autre loi, ou dépendre d'une autre plus générale.

Quand j'ai été rappelé à l'antiquité, j'ai cherché à en prendre l'esprit pour ne pas regarder comme semblables des cas réellement différents et ne pas manquer les différences de ceux qui paraissent semblables[5].

Je n'ai point tiré mes principes de mes préjugés, mais de la nature des choses.

Ici, bien des vérités ne se feront sentir qu'après qu'on aura vu la chaîne qui les lie à d'autres. Plus on réfléchira sur les détails, plus on sentira la certitude des principes. Ces détails même, je ne les ai pas tous donnés; car qui pourrait dire tout sans un mortel ennui?

On ne trouvera point ici ces traits saillants[6] qui semblent caractériser les ouvrages d'aujourd'hui. Pour peu qu'on voie les choses avec une certaine étendue, les saillies s'évanouissent; elles ne

1. Heurter violemment; **2.** Prudence? non, loyalisme; **3.** En 1728, Montesquieu partit pour ses voyages d'étude; **4.** Sinon, il ne pourrait exister de science politique; **5.** Esprit historique; **6.** Les saillies d'esprit ne manquent pas dans *l'Esprit des lois* : « de l'esprit sur les lois », disait Mme Du Deffand.

naissent d'ordinaire que parce que l'esprit se jette tout d'un côté, et abandonne tous les autres.

Je n'écris point pour censurer ce qui est établi dans quelque pays que ce soit. Chaque nation trouvera ici les raisons de ses maximes; et on en tirera naturellement cette conséquence, qu'il n'appartient de proposer des changements qu'à ceux qui sont assez heureusement nés pour pénétrer d'un coup de génie toute la constitution d'un État[1].

Il n'est pas indifférent que le peuple soit éclairé. Les préjugés des magistrats[2] ont commencé par être les préjugés de la nation. Dans un temps d'ignorance, on n'a aucun doute, même lorsqu'on fait les plus grands maux; dans un temps de lumière, on tremble encore lorsqu'on fait les plus grands biens. On sent les abus anciens, on en voit la correction; mais on voit encore les abus de la correction même. On laisse le mal, si l'on craint le pire; on laisse le bien, si on est en doute du mieux. On ne regarde les parties que pour juger de tout ensemble; on examine toutes les causes pour voir tous les résultats[3].

Si je pouvais faire en sorte que tout le monde eût de nouvelles raisons pour aimer ses devoirs, son prince, sa patrie, ses lois; qu'on pût mieux sentir son bonheur dans chaque pays, dans chaque gouvernement, dans chaque poste où l'on se trouve, je me croirais le plus heureux des mortels.

Si je pouvais faire en sorte que ceux qui commandent augmentassent leurs connaissances sur ce qu'ils doivent prescrire, et que ceux qui obéissent trouvassent un nouveau plaisir à obéir, je me croirais le plus heureux des mortels.

Je me croirais le plus heureux des mortels[4], si je pouvais faire que les hommes pussent se guérir de leurs préjugés. J'appelle ici préjugés, non pas ce qui fait qu'on ignore de certaines choses, mais ce qui fait qu'on s'ignore soi-même[5].

C'est en cherchant à instruire les hommes que l'on peut pratiquer cette vertu générale qui comprend l'amour de tous. L'homme, cet être flexible[6] se pliant dans la société aux pensées et aux impressions[7] des autres, est également capable de connaître sa propre nature lorsqu'on la lui montre, et d'en perdre jusqu'au sentiment lorsqu'on la lui dérobe.

J'ai bien des fois commencé et bien des fois abandonné cet ouvrage; j'ai mille fois envoyé aux vents les feuilles que j'avais écrites[8]; je sentais tous les jours les mains paternelles tomber[9];

1. Noble sentiment; **2.** Ici : ceux qui gouvernent; **3.** Modération et prudence; **4.** Éloquence; **5.** La recherche de l'antithèse nuit à la clarté; **6.** Ployable; **7.** Sens physique et moral; **8.** *Ludibria ventis* (M.); **9.** Virgile (*Enéide*, VI, 75).

je suivais mon objet sans former de dessein; je ne connaissais ni les règles ni les exceptions; je ne trouvais la vérité que pour la perdre : mais quand j'ai découvert mes principes, tout ce que je cherchais est venu à moi; et, dans le cours de vingt années, j'ai vu mon ouvrage commencer, croître, s'avancer et finir.

Si cet ouvrage a du succès, je le devrai beaucoup à la majesté de mon sujet : cependant, je ne crois pas avoir totalement manqué de génie[1]. Quand j'ai vu ce que tant de grands hommes, en France, en Angleterre et en Allemagne[2], ont écrit avant moi, j'ai été dans l'admiration, mais je n'ai point perdu courage. « Et moi aussi je suis peintre[3] » ai-je dit avec le Corrège.

1. Talent naturel; **2.** Montesquieu oublie les Italiens, par exemple Machiavel, et les anciens, Platon comme Aristote; **3.** Mot attribué au Corrège devant un tableau de Raphaël.

L'ESPRIT DES LOIS

I, 1. — DES LOIS DANS LES RAPPORTS QU'ELLES ONT AVEC LES DIVERS ÊTRES

Les lois, dans la signification la plus étendue, sont les rapports nécessaires qui dérivent de la nature des choses[1]; et dans ce sens, tous les êtres ont leurs lois; la divinité a ses lois, le monde matériel a ses lois, les intelligences supérieures à l'homme ont leurs lois, les bêtes ont leurs lois, l'homme a ses lois.

Ceux qui ont dit qu'*une fatalité aveugle a produit tous les effets que nous voyons dans le monde*, ont dit une grande absurdité[2]; car quelle plus grande absurdité qu'une fatalité aveugle qui aurait produit des êtres intelligents?

Il y a donc une raison primitive; et les lois sont les rapports qui se trouvent entre elle et les différents êtres et les rapports de ces divers êtres entre eux. Dieu a du rapport avec l'univers comme créateur et comme conservateur; les lois selon lesquelles il a créé sont celles selon lesquelles il conserve; il agit selon ces règles parce qu'il les a faites; il les a faites parce qu'elles ont du rapport avec sa sagesse et sa puissance.

Comme nous voyons que le monde formé par le mouvement de la matière et privé d'intelligence subsiste toujours, il faut que ses mouvements aient des lois invariables; et si l'on pouvait imaginer un autre monde que celui-ci, il aurait des règles constantes, ou il serait détruit.

Ainsi la création, qui paraît être un acte arbitraire, suppose des règles aussi invariables que la fatalité des athées[3]. Il serait absurde de dire que le Créateur sans ces règles pourrait gouverner le monde, puisque le monde ne subsisterait pas sans elles...

1. Définition abstraite. Le livre l'explique. Les lois sont des résultantes, et les forces qui agissent et réagissent entre elles sont à la fois morales et physiques : la nature et le principe des gouvernements, l'éducation, les impôts, les climats, les mœurs d'une nation, le nombre des habitants, la religion établie. L'*Esprit des lois* veut être un traité de mécanique civile et politique; 2. *Absurde* s'est dit d'abord d'une corde de la lyre qui est *faussée : surdam ;* 3. Les adversaires de Montesquieu l'ont accusé de fatalisme, non sans raison; et ce fatalisme ne saurait admettre *le miracle.*

Les êtres particuliers intelligents peuvent avoir des lois qu'ils ont faites; mais ils en ont aussi qu'ils n'ont pas faites. Avant qu'il y eût des êtres intelligents, ils étaient possibles; ils avaient donc des rapports possibles et par conséquent des lois possibles. Avant qu'il y eût des lois faites, il y avait des rapports de justice possibles. Dire qu'il n'y a rien de juste ni d'injuste que ce qu'ordonnent ou défendent les lois positives, c'est dire qu'avant qu'on eût tracé de cercle, tous les rayons n'étaient pas égaux...

...Mais il s'en faut que le monde intelligent soit aussi bien gouverné que le monde physique. Car quoique celui-ci ait aussi des lois qui par leur nature sont invariables, il ne les suit pas constamment comme le monde physique suit les siennes. La raison en est que les êtres particuliers intelligents sont bornés par leur nature et par conséquent sujets à l'erreur; et d'un autre côté il est de leur nature qu'ils agissent par eux-mêmes. Ils ne suivent donc pas constamment leurs lois primitives; et celles même qu'ils se donnent, ils ne les suivent pas toujours[1]...

L'homme, comme être physique, est, ainsi que les autres corps, gouverné par des lois invariables. Comme être intelligent, il viole sans cesse les lois que Dieu a établies, et change celles qu'il établit lui-même. Il faut qu'il se conduise et cependant il est un être borné, il est sujet à l'ignorance et à l'erreur comme toutes les intelligences finies; les solides connaissances qu'il a, il les perd encore comme créature sensible, il devient sujet à mille passions. Un tel être pouvait à tous les instants oublier son créateur; Dieu l'a rappelé à lui par les lois de la religion[2]. Un tel être pouvait à tous les instants s'oublier lui-même; les philosophes l'ont averti par les lois de la morale. Fait pour vivre dans la société, il y pouvait oublier les autres; les législateurs l'ont rendu à ses devoirs par les lois politiques et civiles.

I, II. — DES LOIS DE LA NATURE

Avant toutes ces lois, sont celles de la nature, ainsi nommées parce qu'elles dérivent uniquement de la constitution

1. C'est justement dans ce domaine que s'élève la diversité et ce tintamarre des cervelles dont parle Montaigne; 2. Malheureusement les religions sont diverses, les philosophes ne s'entendent pas ensemble, et les législateurs sont présomptueux et passionnés.

de notre être. Pour les connaître bien, il faut considérer un homme avant l'établissement des sociétés[1]. Les lois de la nature seront celles qu'il recevrait dans un état pareil.

Cette loi qui, en imprimant dans nous-mêmes l'idée d'un créateur, nous porte vers lui, est la première des lois naturelles par son importance, et non pas dans l'ordre de ces lois. L'homme, dans l'état de nature, aurait plutôt la faculté de connaître, qu'il n'aurait des connaissances. Il est clair que ses premières idées ne seraient point des idées spéculatives[2]: il songerait à la conservation de son être, avant de chercher l'origine de son être. Un homme pareil ne sentirait d'abord que sa faiblesse; sa timidité serait extrême; et, si l'on avait là-dessus besôin de l'expérience, l'on a trouvé dans les forêts des hommes sauvages: tout les fait trembler, tout les fait fuir.

Dans cet état, chacun se sent inférieur; à peine chacun se sent-il égal. On ne chercherait donc point à s'attaquer, et la paix serait la première loi naturelle.

Le désir que Hobbes[3] donne d'abord aux hommes de se subjuguer les uns les autres, n'est pas raisonnable. L'idée de l'empire et de la domination est si composée, et dépend de tant d'autres idées, que ce ne serait pas celle qu'il aurait d'abord.

Hobbes demande « pourquoi, si les hommes ne sont pas naturellement en état de guerre, ils vont toujours armés? et pourquoi ils ont des clefs pour fermer leurs maisons? ». Mais on ne sent pas que l'on attribue aux hommes, avant l'établissement des sociétés, ce qui ne peut leur arriver qu'après cet établissement, qui leur fait trouver des motifs pour s'attaquer et pour se défendre.

Au sentiment de sa faiblesse, l'homme joindrait le sentiment de ses besoins. Ainsi une autre loi naturelle serait celle qui lui inspirerait de chercher à se nourrir.

J'ai dit que la crainte porterait les hommes à se fuir : mais les marques d'une crainte réciproque les engageraient bientôt à s'approcher. D'ailleurs, ils y seraient portés par le plaisir qu'un animal sent à l'approche d'un animal de son espèce. De plus, ce charme[4] que les deux sexes s'inspirent par leur différence, augmenterait ce plaisir; et la

1. En dépit de Montesquieu et de Rousseau, sous les mots d'*homme de la nature* nous ne pouvons rien mettre; **2.** Purement théoriques; **3.** Philosophe anglais (1588-1679), auteur du *De Cive*; **4.** Sens physique : force magique.

prière naturelle qu'ils se font toujours l'un à l'autre serait une troisième loi.

Outre le sentiment que les hommes ont d'abord, ils parviennent encore à avoir des connaissances; ainsi ils ont un second lien que les autres animaux n'ont pas. Ils ont donc un nouveau motif de s'unir; et le désir de vivre en société est une quatrième loi naturelle.

I, III. — DES LOIS POSITIVES

Sitôt que les hommes sont en société, ils perdent le sentiment de leur faiblesse; l'égalité[1], qui était entre eux, cesse, et l'état de guerre commence.

Chaque société particulière vient à sentir sa force; ce qui produit un état de guerre de nation en nation. Les particuliers, dans chaque société, commencent à sentir leur force; ils cherchent à tourner en leur faveur les principaux avantages de cette société; ce qui fait entre eux un état de guerre[2].

Ces deux sortes d'état de guerre font établir les lois parmi les hommes. Considérés comme habitants d'une si grande planète, qu'il est nécessaire qu'il y ait différents peuples, ils ont des lois dans le rapport que ces peuples ont entre eux; et c'est le DROIT DES GENS[3]. Considérés comme vivants[4] dans une société qui doit être maintenue, ils ont des lois dans le rapport qu'ont ceux qui gouvernent avec ceux qui sont gouvernés; et c'est le DROIT POLITIQUE. Ils en ont encore dans le rapport que tous les citoyens ont entre eux; et c'est le DROIT CIVIL.

Le droit des gens est naturellement fondé sur ce principe : que les diverses nations doivent se faire, dans la paix, le plus de bien, et, dans la guerre, le moins de mal qu'il est possible, sans nuire à leurs véritables intérêts.

L'objet de la guerre, c'est la victoire, celui de la victoire, la conquête, celui de la conquête, la conservation. De ce principe et du précédent doivent dériver toutes les lois qui forment le droit des gens.

Toutes les nations ont un droit des gens, et les Iroquois même[5], qui mangent leurs prisonniers, en ont un. Ils

1. L'égalité dans la faiblesse; encore cette faiblesse était-elle inégale; 2. Guerres et séditions; 3. Qui régit les *nations: gentes ;* 4. A l'époque classique on ne distingue pas toujours le participe de l'adjectif; 5. Peuplade guerrière de l'Amérique du Nord, à peu près disparue.

envoient et reçoivent des ambassadeurs; ils connaissent des droits de la guerre et de la paix : le mal est que ce droit des gens n'est pas fondé sur les vrais principes.

Outre le droit des gens, qui regarde toutes les sociétés, il y a un droit politique pour chacune. Une société ne saurait subsister sans un gouvernement. La *réunion de toutes les forces particulières*, dit très bien GRAVINA[1], *forme ce qu'on appelle* l'ÉTAT POLITIQUE.

La force générale peut être placée entre les mains d'*un seul*, ou entre les mains de *plusieurs*. Quelques-uns ont pensé que, la nature ayant établi le pouvoir paternel, le gouvernement d'un seul était le plus conforme à la nature. Mais l'exemple du pouvoir paternel ne prouve rien[2]. Car, si le pouvoir du père a du rapport au gouvernement d'un seul, après la mort du père, le pouvoir des frères, ou, après la mort des frères, celui des cousins germains, ont du rapport au gouvernement de plusieurs. La puissance politique comprend nécessairement l'union de plusieurs familles.

Il vaut mieux dire que le gouvernement le plus conforme à la nature est celui dont la disposition particulière se rapporte mieux à la disposition du peuple pour lequel il est établi[3].

Les forces particulières ne peuvent se réunir sans que toutes les volontés se réunissent. *La réunion de ces volontés*, dit encore très bien GRAVINA, *est ce qu'on appelle* l'ÉTAT CIVIL.

La loi, en général, est la raison humaine, en tant qu'elle gouverne tous les peuples de la terre; et les lois politiques et civiles de chaque nation ne doivent être que les cas particuliers où s'applique cette raison humaine.

Elles doivent être tellement propres au peuple pour lequel elles sont faites, que c'est un très grand hasard si celles d'une nation peuvent convenir à une autre[4].

Il faut qu'elles se rapportent à la nature et au principe du gouvernement qui est établi ou qu'on veut établir; soit qu'elles le forment, comme font les lois politiques; soit qu'elles le maintiennent, comme font les lois civiles.

Elles doivent être relatives au *physique* du pays; au cli-

1. (1664-1718), auteur d'un *De ortu et progressu juris civilis* ; **2.** Ailleurs Montesquieu accorde beaucoup au pouvoir paternel; **3.** Le relativisme de Montesquieu s'oppose à l'esprit dogmatique de Rousseau; **4.** Les lois sont *a posteriori* ; elles sont des résultantes de forces nombreuses et variées, particulières à chaque peuple... Suit un plan rapide de l'*Esprit des lois*.

mat glacé, brûlant ou tempéré; à la qualité du terrain, à sa situation, à sa grandeur; au genre de vie des peuples, laboureurs, chasseurs ou pasteurs; elles doivent se rapporter au degré de liberté que la constitution peut souffrir; à la religion des habitants, à leurs inclinations, à leurs richesses, à leur nombre, à leur commerce, à leurs mœurs, à leurs manières. Enfin elles ont des rapports entre elles; elles en ont avec leur origine, avec l'objet du législateur, avec l'ordre des choses sur lesquelles elles sont établies. C'est dans toutes ces vues qu'il faut les considérer.

C'est ce que j'entreprends de faire dans cet ouvrage. J'examinerai tous ces rapports : ils forment tous ensemble ce qu'on appelle l'ESPRIT DES LOIS.

Je n'ai point séparé les lois politiques des civiles : car, comme je ne traite point des lois, mais de l'esprit des lois[1], et que cet esprit consiste dans les divers rapports que les lois peuvent avoir avec diverses choses, j'ai dû moins suivre l'ordre naturel des lois, que celui de ces rapports et de ces choses.

J'examinerai d'abord les rapports que les lois ont avec la nature et avec le principe de chaque gouvernement : et, comme ce principe a sur les lois une suprême influence, je m'attacherai à le bien connaître; et, si je puis une fois l'établir, on en verra couler les lois comme de leur source. Je passerai ensuite aux autres rapports, qui semblent être plus particuliers[2].

II, II. — DU GOUVERNEMENT RÉPUBLICAIN ET DES LOIS RELATIVES A LA DÉMOCRATIE[3]

Lorsque, dans la république, le peuple en corps a la souveraine puissance, c'est une *Démocratie*. Lorsque la souveraine puissance est entre les mains d'une partie du peuple, cela s'appelle une *Aristocratie*.

Le peuple, dans la démocratie, est, à certains égards, le monarque; à certains autres, il est le sujet.

Il ne peut être monarque que par ses suffrages qui sont ses volontés. La volonté du souverain est le souverain lui-même. Les lois qui établissent le droit de suffrage sont donc

1. Esprit = intelligence. Montesquieu cherche à comprendre ce qui *est*, à en donner les raisons; 2. Ceux qui sont indiqués plus haut; 3. Voir Aristote (*Politique*, VI, II).

fondamentales dans ce gouvernement[1]. En effet, il est aussi important d'y régler comment, par qui, à qui, sur quoi, les suffrages doivent être donnés, qu'il l'est dans une monarchie de savoir quel est le monarque, et de quelle manière il doit gouverner.

Libanius[2] dit qu'*à Athènes un étranger qui se mêlait dans l'assemblée du peuple, était puni de mort.* C'est qu'un tel homme usurpait le droit de souveraineté.

Il est essentiel de fixer le nombre des citoyens qui doivent former les assemblées; sans cela, on pourrait ignorer si le peuple a parlé, ou seulement une partie du peuple. A Lacédémone, il fallait dix mille citoyens[3]. A Rome, née dans la petitesse pour aller à la grandeur; à Rome, faite pour éprouver toutes les vicissitudes de la fortune; à Rome, qui avait tantôt presque tous ses citoyens hors de ses murailles, tantôt toute l'Italie et une partie de la terre dans ses murailles, on n'avait point fixé ce nombre[4]; et ce fut une des grandes causes de sa ruine.

Le peuple qui a la souveraine puissance doit faire par lui-même tout ce qu'il peut bien faire[5]; et ce qu'il ne peut pas bien faire, il faut qu'il le fasse par ses ministres.

Ses ministres ne sont point à lui s'il ne les nomme : c'est donc une maxime fondamentale de ce gouvernement, que le peuple nomme ses ministres, c'est-à-dire ses magistrats.

Il a besoin, comme les monarques, et même plus qu'eux, d'être conduit par un conseil ou sénat. Mais, pour qu'il y[6] ait confiance, il faut qu'il en élise les membres; soit qu'il les choisisse lui-même, comme à Athènes; ou par quelque magistrat qu'il a établi pour les élire, comme cela se pratiquait à Rome dans quelques occasions[7].

Le peuple est admirable[8] pour choisir ceux à qui il doit confier quelque partie de son autorité. Il n'a à se déterminer que par des choses qu'il ne peut ignorer, et des faits qui tombent sous les sens. Il sait très bien qu'un homme a été souvent à la guerre, qu'il y a eu tels ou tels succès; il est donc très capable d'élire un général. Il sait qu'un juge est assidu; que beaucoup de gens se retirent de son tribunal contents de lui, qu'on ne l'a pas convaincu de corruption :

1. Vérité importante; **2.** Rhéteur grec (314-391); **3.** A Sparte, sous Lycurgue, il y avait 9 000 citoyens et 5 500 dans les plus grandes assemblées; **4.** Voir les *Considérations* (IX) [M.]; **5.** Élection des magistrats, vote des lois; **6.** En eux, *y*, au 18e siècle, s'employait encore à l'occasion de personnes; **7.** Les censeurs dressaient la liste des sénateurs, pris parmi les magistrats et anciens magistrats *élus ;* **8.** Affirmation discutable vu le jeu des passions politiques.

en voilà assez pour qu'il élise un préteur[1]. Il a été frappé de la magnificence ou des richesses d'un citoyen : cela suffit pour qu'il puisse choisir un édile[2]. Toutes ces choses sont des faits dont il s'instruit mieux dans la place publique qu'un monarque dans son palais. Mais saura-t-il conduire une affaire, connaître les lieux, les occasions, les moments, en profiter? Non, il ne le saura pas.

Si l'on pouvait douter de la capacité naturelle qu'a le peuple pour discerner[3] le mérite, il n'y aurait qu'à jeter les yeux sur cette suite continuelle de choix étonnants que firent les Athéniens et les Romains : ce qu'on n'attribuera pas sans doute au hasard.

On sait qu'à Rome, quoique le peuple se fût donné le droit d'élever aux charges les plébéiens, il ne pouvait se résoudre à les élire, et quoiqu'à Athènes on pût, par la loi d'Aristide, tirer les magistrats de toutes les classes, il n'arriva jamais, dit Xénophon, que le bas peuple demandât celles[4] qui pouvaient intéresser son salut ou sa gloire.

Comme la plupart des citoyens, qui ont assez de suffisance[5] pour élire, n'en ont pas assez pour être élus, de même le peuple, qui a assez de capacité pour se faire rendre compte de la gestion des autres, n'est pas propre à gérer par lui-même.

Il faut que les affaires aillent, et qu'elles aillent un certain mouvement, qui ne soit ni trop lent ni trop vite[6]. Mais le peuple a toujours trop d'action[7], ou trop peu. Quelquefois avec cent mille bras il renverse tout; quelquefois avec cent mille pieds il ne va que comme les insectes.

Dans l'État populaire on divise le peuple en de certaines classes. C'est dans la manière de faire cette division que les grands législateurs se sont signalés; et c'est de là qu'ont toujours dépendu la durée de la démocratie et sa prospérité.

Servius Tullius[8] suivit, dans la composition des classes, l'esprit de l'aristocratie. Nous voyons, dans Tite-Live[9] et dans Denys d'Halicarnasse[10], comment il mit le droit de suffrage entre les mains des principaux citoyens. Il avait divisé le peuple de Rome en cent quatre-vingt-treize cen-

1. Les préteurs étaient chargés de la juridiction civile, et les consuls étaient des chefs militaires et civils; **2.** Magistrature coûteuse; les *édiles* s'occupaient des jeux publics, des approvisionnements, etc.; **3.** Passer au crible, trier; **4.** Les charges; **5.** Capacité suffisante; **6.** « Ni les chevaux ne sont vites » (Bossuet); **7.** Force agissante; sens actif; **8.** Sixième roi de Rome; **9.** Livre Ier, chap. XXXVI; **10.** Historien grec (Ier siècle avant J.-C.).

turies, qui formaient six classes. Et mettant les riches, mais en plus petit nombre, dans les premières centuries, les moins riches, mais en plus grand nombre, dans les suivantes, il jeta toute la foule des indigents dans la dernière : et chaque centurie n'ayant qu'une voix, c'étaient les moyens et les richesses qui donnaient le suffrage, plutôt que les personnes[1].

Solon divisa le peuple d'Athènes en quatre classes. Conduit par l'esprit de la démocratie, il ne les fit pas pour fixer ceux qui devaient élire, mais ceux qui pouvaient être élus; et laissant à chaque citoyen le droit d'élection, il voulut que dans chacune de ces quatre classes on pût élire des juges, mais que ce ne fût que dans les trois premières, où étaient les citoyens aisés, qu'on pût prendre les magistrats[2].

Comme la division de ceux qui ont droit de suffrage est, dans la république, une loi fondamentale, la manière de le donner est une autre loi fondamentale.

Le suffrage par le *sort* est de la nature de la démocratie : le suffrage par *choix* est de celle de l'aristocratie.

Le sort est une façon d'élire qui n'afflige personne; il laisse à chaque citoyen une espérance raisonnable de servir sa patrie.

Mais comme il est défectueux par lui-même, c'est à le régler et à le corriger que les grands législateurs se sont surpassés.

Solon établit à Athènes que l'on nommerait par choix à tous les emplois militaires, et que les sénateurs et les juges seraient élus par le sort.

Il voulut que l'on donnât par choix les magistratures civiles qui exigeaient une grande dépense, et que les autres fussent données par le sort.

Mais pour corriger le sort, il régla qu'on ne pourrait élire que dans le nombre de ceux qui se présenteraient; que celui qui aurait été élu serait examiné par des juges, et que chacun pourrait l'accuser d'en être indigne[3] : cela tenait en même temps du sort et du choix. Quand on avait fini le temps de sa magistrature, il fallait essuyer un autre jugement sur la manière dont on s'était comporté[4]. Les gens sans capacité devaient avoir bien de la répugnance à donner leur nom pour être tirés au sort.

1. Les législateurs anciens, dans leurs constitutions démocratiques, se sont efforcés de concilier la liberté et l'égalité, en n'écrasant pas les élites sous le nombre (voir p. 38). Les *personnes* : le nombre des citoyens; 2. La quatrième classe ne payait pas d'impôts; 3. *Dokimasia* ; 4. *Logoi* : comptes.

La loi qui fixe la manière de donner les billets de suffrage[1] est encore une loi fondamentale dans la démocratie. C'est une grande question, si les suffrages doivent être publics ou secrets. Cicéron écrit[2] que les lois qui les rendirent secrets dans les derniers temps de la république romaine furent une des grandes causes de sa chute. Comme ceci se pratique diversement dans différentes républiques, voici, je crois, ce qu'il en faut penser.

Sans doute que, lorsque le peuple donne ses suffrages, ils doivent être publics[3], et ceci doit être regardé comme une loi fondamentale de la démocratie. Il faut que le petit peuple soit éclairé par les principaux, et contenu par la gravité de certains personnages. Ainsi, dans la république romaine, en rendant les suffrages secrets, on détruisit tout; il ne fut plus possible d'éclairer une populace qui se perdait. Mais lorsque dans une aristocratie le corps des nobles donne les suffrages[4], ou dans une démocratie le sénat, comme il n'est là question que de prévenir les brigues, les suffrages ne sauraient être trop secrets.

La brigue[5] est dangereuse dans un sénat; elle est dangereuse dans un corps de nobles : elle ne l'est pas dans le peuple, dont la nature est d'agir par passion. Dans les États où il n'a point de part au gouvernement, il s'échauffera pour un acteur, comme il aurait fait pour les affaires. Le malheur d'une république, c'est lorsqu'il n'y a plus de brigues; et cela arrive lorsqu'on a corrompu le peuple à prix d'argent : il devient de sang-froid, il s'affectionne à l'argent, mais il ne s'affectionne plus aux affaires : sans souci du gouvernement et de ce qu'on y propose, il attend tranquillement son salaire.

C'est encore une loi fondamentale de la démocratie, que le peuple seul fasse des lois[6]. Il y a pourtant mille occasions où il est nécessaire que le sénat puisse statuer; il est même souvent à propos d'essayer une loi avant de l'établir. La constitution de Rome et celle d'Athènes étaient très sages. Les arrêts du sénat avaient force de loi pendant un an; ils ne devenaient perpétuels que par la volonté du peuple.

1. Bulletins de vote; **2.** *Lois* (I, III); **3.** La publicité du vote nuit à son indépendance; **4.** Comme à Venise (M.); **5.** *Ambitus*, en latin : le fait de solliciter les suffrages en visitant les électeurs. Aujourd'hui sens plutôt péjoratif; **6.** Bon pour les petites démocraties antiques; mais aujourd'hui? Au plus peut-on souhaiter un *referendum* dans des circonstances exceptionnelles. Nous n'avons plus guère l'idée d'une démocratie *directe*. En France, jusqu'ici, sous le nom de *plébiscite*, l'appel au peuple est d'usage bonapartiste.

III, III. — DU PRINCIPE DE LA DÉMOCRATIE

Il ne faut pas beaucoup de probité pour qu'un gouvernement monarchique ou un gouvernement despotique se maintienne ou se soutienne. La force des lois dans l'un, le bras du prince toujours levé dans l'autre, règlent ou contiennent tout. Mais dans un État populaire, il faut un ressort de plus, qui est la VERTU[1].

Ce que je dis est confirmé par le corps entier de l'histoire, et est très conforme à la nature des choses. Car il est clair que dans une monarchie, où celui qui fait exécuter les lois se juge au-dessus des lois, on a besoin de moins de vertu que dans un gouvernement populaire, où celui qui fait exécuter les lois sent qu'il y est soumis lui-même, et qu'il en portera le poids.

Il est clair encore que le monarque qui, par mauvais conseil ou par négligence, cesse de faire exécuter les lois, peut aisément réparer le mal : il n'a qu'à changer de Conseil, ou se corriger de cette négligence même. Mais lorsque, dans un gouvernement populaire, les lois ont cessé d'être exécutées, comme cela ne peut venir que de la corruption de la république, l'État est déjà perdu[2]...

Lorsque cette vertu cesse, l'ambition entre dans les cœurs qui peuvent la recevoir, et l'avarice[3] entre dans tous. Les désirs changent d'objets : ce qu'on aimait, on ne l'aime plus; on était libre avec les lois, on veut être libre contre elles; chaque citoyen est comme un esclave échappé de la maison de son maître; ce qui était *maxime*, on l'appelle *rigueur ;* ce qui était *règle*, on l'appelle *gêne ;* ce qui était *attention*, on l'appelle *crainte*. C'est la frugalité qui y est l'avarice, et non pas le désir d'avoir. Autrefois le bien des particuliers faisait le trésor public; mais pour lors le trésor public devient le patrimoine des particuliers. La république est une dépouille; et sa force n'est plus que le pouvoir de quelques citoyens et la licence[4] de tous[5].

1. « L'amour de la patrie, c'est-à-dire l'amour de l'égalité » (M.). Aristote avait déjà distingué la vertu du bon citoyen et la vertu de l'honnête homme, la vertu civique de la vertu morale. « Quand Montesquieu plaçait le principal ressort du gouvernement républicain dans la vertu... ; il laissait entendre que, dans un gouvernement où chacun détient une part de l'autorité collective, il est nécessaire que chacun ait aussi quelques-unes des vertus spéciales d'un chef responsable. » (A. Croiset); 2. Aristote (*Politique*, V, VIII); 3. Au sens du latin *avaritia*, avidité; 4. Indiscipline; 5. Voir Salluste (*Conjuration de Catilina, passim*).

III, VII. — DU PRINCIPE DE LA MONARCHIE

Le gouvernement monarchique suppose, comme nous avons dit, des prééminences[1], des rangs, et même une noblesse d'origine. La nature de l'*honneur* est de demander des préférences et des distinctions; il est donc, par la chose même, placé dans ce gouvernement.

L'ambition est pernicieuse dans une république. Elle a de bons effets dans la monarchie; elle donne la vie à ce gouvernement; et on y a cet avantage, qu'elle n'y est pas dangereuse, parce qu'elle y peut être sans cesse réprimée[2].

Vous diriez qu'il en est comme du système de l'univers, où il y a une force qui éloigne sans cesse du centre tous les corps, et une force de pesanteur qui les y ramène[3]. L'honneur fait mouvoir toutes les parties du corps politique; il les lie par son action même et il se trouve que chacun va au bien commun, croyant aller à ses intérêts particuliers.

Il est vrai que, philosophiquement parlant, c'est un honneur faux qui conduit toutes les parties de l'État; mais cet honneur faux est aussi utile au public que le vrai le serait aux particuliers qui pourraient l'avoir.

Et n'est-ce pas beaucoup d'obliger[4] les hommes à faire toutes les actions difficiles, et qui demandent de la force, sans autre récompense que le bruit[5] de ces actions?

III, IX. — DU PRINCIPE DU GOUVERNEMENT DESPOTIQUE

Comme il faut de la vertu dans une république et dans une monarchie de l'honneur, il faut de la *crainte* dans un gouvernement despotique : pour la vertu elle n'y est point nécessaire, et l'honneur y serait dangereux.

Le pouvoir immense du prince y passe tout entier à ceux à qui il le confie. Des gens capables de s'estimer beaucoup eux-mêmes seraient en état d'y faire des révolutions. Il faut donc que la crainte y abatte tous les courages[6] et y éteigne jusqu'au moindre sentiment d'ambition...

1. Supériorité de rang; 2. Par le roi; 3. Image énergique; 4. *Ob-ligare :* lier fortement 5. La renommée; 6. Les cœurs, sens du XVIIe siècle.

IV, II. — DE L'ÉDUCATION DANS LES MONARCHIES

Ce n'est point dans les maisons publiques où l'on instruit l'enfance, que l'on reçoit dans les monarchies la principale éducation : c'est lorsque l'on entre dans le monde que l'éducation, en quelque façon, commence. Là est l'école de ce que l'on appelle *honneur*[1], ce maître universel qui doit partout nous conduire.

C'est là que l'on voit et que l'on entend toujours dire trois choses : « qu'il faut mettre dans les vertus une certaine noblesse, dans les mœurs une certaine franchise, dans les manières une certaine politesse. »

Les vertus qu'on nous y montre sont toujours moins ce que l'on doit aux autres, que ce que l'on se doit à soi-même : elles ne sont pas tant ce qui nous appelle vers nos concitoyens que ce qui nous en distingue.

On n'y juge pas les actions des hommes comme bonnes, mais comme belles; comme justes, mais comme grandes; comme raisonnables, mais comme extraordinaires.

Dès que l'honneur y peut trouver quelque chose de noble, il est ou le juge qui les rend légitimes, ou le sophiste[2] qui les justifie.

Il permet la galanterie[3] lorsqu'elle est unie à l'idée des sentiments du cœur, ou à l'idée de conquête; et c'est la vraie raison pour laquelle les mœurs ne sont jamais si pures dans les monarchies que dans les gouvernements républicains.

Il permet la ruse lorsqu'elle est jointe à l'idée de la grandeur de l'esprit ou de la grandeur des affaires, comme dans la politique, dont les finesses ne l'offensent pas.

Il ne défend l'adulation que lorsqu'elle est séparée de l'idée d'une grande fortune, et n'est jointe qu'au sentiment de sa propre bassesse.

A l'égard des mœurs, j'ai dit que l'éducation des monarchies doit y mettre une certaine franchise. On y veut donc de la vérité dans les discours. Mais est-ce par amour pour elle? point du tout. On la veut, parce qu'un homme qui est accoutumé à la dire paraît être hardi et libre. En effet, un

1. Tel qu'il est défini ci-dessus : III, VII; 2. Raisonneur subtil et faux; 3. Empressement à faire la conquête des femmes.

tel homme semble ne dépendre que des choses, et non pas de la manière dont un autre les reçoit.

C'est ce qui fait qu'autant qu'on y recommande cette espèce de franchise, autant on y méprise celle du peuple, qui n'a que la vérité et la simplicité pour objet[1].

Enfin, l'éducation dans les monarchies exige dans les manières une certaine politesse. Les hommes, nés pour vivre ensemble, sont nés aussi pour se plaire; et celui qui n'observerait pas les bienséances, choquant tous ceux avec qui il vivrait, se décréditerait au point qu'il deviendrait incapable de faire aucun bien.

Mais ce n'est pas d'une source si pure que la politesse a coutume de tirer son origine. Elle naît de l'envie de se distinguer. C'est par orgueil que nous sommes polis : nous nous sentons flattés d'avoir des manières qui prouvent que nous ne sommes pas dans la bassesse, et que nous n'avons pas vécu avec cette sorte de gens que l'on a abandonnés dans tous les âges.

Dans les monarchies, la politesse est naturalisée à la cour[2]. Un homme excessivement grand[3] rend tous les autres petits. De là les égards que l'on doit à tout le monde; de là naît la politesse, qui flatte autant ceux qui sont polis que ceux à l'égard de qui ils le sont; parce qu'elle fait comprendre qu'on est de la cour, ou qu'on est digne d'en être.

L'air de la cour consiste à quitter sa grandeur propre pour une grandeur empruntée[4]. Celle-ci flatte plus un courtisan que la sienne même. Elle donne une certaine modestie superbe qui se répand au loin, mais dont l'orgueil diminue insensiblement, à proportion de la distance où l'on est de la source de cette grandeur[5].

On trouve à la cour une délicatesse[6] de goût en toutes choses, qui vient d'un usage continuel des superfluités d'une grande fortune, de la variété, et surtout de la lassitude des plaisirs, de la multiplicité, de la confusion même des fantaisies, qui, lorsqu'elles sont agréables, y sont toujours reçues.

C'est sur toutes ces choses que l'éducation se porte pour faire ce qu'on appelle l'honnête homme[7], qui a toutes les qualités et toutes les vertus que l'on demande dans ce gouvernement.

1. But; **2.** Elle en est la fille; **3.** Le roi; **4.** Dont le roi est la source; **5.** Le roi; **6.** Finesse; **7.** Au sens du XVIIe siècle.

Là l'honneur, se mêlant partout, entre dans toutes les façons de penser et toutes les manières de sentir, et dirige même les principes.

Cet honneur bizarre fait que les vertus ne sont que ce qu'il veut, et comme il les veut : il met, de son chef, des règles à tout ce qui nous est prescrit; il étend ou il borne nos devoirs à sa fantaisie, soit qu'ils aient leur source dans la religion, dans la politique, ou dans la morale.

Il n'y a rien dans la monarchie que les lois, la religion et l'honneur prescrivent tant que l'obéissance aux volontés du prince : mais cet honneur nous dicte que le prince ne doit jamais nous prescrire une action qui nous déshonore, parce qu'elle nous rendrait incapables de le servir.

Crillon[1] refusa d'assassiner le duc de Guise, mais il offrit à Henri III de se battre contre lui. Après la Saint-Barthélemy, Charles IX ayant écrit à tous les gouverneurs de faire massacrer les huguenots, le vicomte d'Orte, qui commandait dans Bayonne, écrivit au roi[2] : « Sire, je n'ai trouvé parmi les habitants et les gens de guerre que de bons citoyens, de braves soldats, et pas un bourreau : ainsi, eux et moi supplions Votre Majesté d'employer nos bras et nos vies à choses faisables. » Ce grand et généreux courage[3] regardait une lâcheté comme une chose impossible.

Il n'y a rien que l'honneur prescrive plus à la noblesse que de servir le prince à la guerre : en effet, c'est la profession distinguée, parce que ses hasards, ses succès et ses malheurs même conduisent à la grandeur. Mais en imposant cette loi, l'honneur veut en être l'arbitre; et, s'il se trouve choqué, il exige ou permet qu'on se retire chez soi.

Il veut qu'on puisse indifféremment aspirer aux emplois ou les refuser; il tient cette liberté au-dessus de la fortune même.

L'honneur a donc ses règles suprêmes, et l'éducation est obligée de s'y conformer[4]. Les principales sont, qu'il nous est bien permis de faire cas de notre fortune, mais qu'il nous est souverainement défendu d'en faire aucun de notre vie.

La seconde est que, lorsque nous avons été une fois placés

1. Célèbre compagnon d'armes de Henri IV (1543-1615); **2.** Voir *Histoire universelle* d'Agrippa d'Aubigné; **3.** Cœur; **4.** « On dit ici ce qui est, et non pas ce qui doit être : l'honneur est un préjugé que la religion travaille tantôt à détruire, tantôt à régler » (note ajoutée par Montesquieu après la 1re édition).

dans un rang, nous ne devons rien faire ni souffrir qui fasse voir que nous nous tenons[1] inférieurs à ce rang même.

La troisième, que les choses que l'honneur défend sont plus rigoureusement défendues lorsque les lois ne concourent point à les proscrire, et que celles qu'il exige sont plus fortement exigées lorsque les lois ne les demandent pas.

IV, v. — DE L'ÉDUCATION DANS LE GOUVERNEMENT RÉPUBLICAIN

C'est dans le gouvernement républicain que l'on a besoin de toute la puissance de l'éducation. La crainte des gouvernements despotiques naît d'elle-même parmi les menaces et les châtiments; l'honneur des monarchies est favorisé par les passions, et les favorise à son tour : mais la vertu politique est un renoncement à soi-même, qui est toujours une chose très pénible[2].

On peut définir cette vertu, l'amour des lois et de la patrie. Cet amour, demandant une préférence continuelle de l'intérêt public au sien propre, donne toutes les vertus particulières; elles ne sont que cette préférence.

Cet amour est singulièrement[3] affecté aux démocraties. Dans elles seules le gouvernement est confié à chaque citoyen. Or, le gouvernement est comme toutes les choses du monde : pour le conserver, il faut l'aimer.

On n'a jamais ouï dire que les rois n'aimassent pas la monarchie, et que les despotes haïssent le despotisme.

Tout dépendait donc d'établir dans la république cet amour; et c'est à l'inspirer que l'éducation doit être attentive. Mais, pour que les enfants puissent l'avoir, il y a un moyen sûr : c'est que les pères l'aient eux-mêmes[4].

On est ordinairement le maître de donner à ses enfants ses connaissances; on l'est encore plus de leur donner ses passions[5].

Si cela n'arrive pas, c'est que ce qui a été fait dans la maison paternelle est détruit par les impressions du dehors.

Ce n'est point le peuple naissant qui dégénère; il ne se perd que lorsque les hommes faits sont déjà corrompus.

1. Regardons comme; **2.** Le citoyen est sacrifié à l'État. Idée antique, reprise aujourd'hui dans certaines doctrines politiques; **3.** D'une manière particulière. Les hommes de 1793 ont pensé et parlé ainsi; **4.** Souvenir du *paterfamilias* chez les Romains; **5.** Affirmation discutable.

V, II. — CE QUE C'EST QUE LA VERTU DANS L'ÉTAT POLITIQUE

La vertu, dans une république, c'est une chose très simple : c'est l'amour de la république; c'est un sentiment, et non une suite de connaissances; le dernier homme de l'État peut avoir ce sentiment, comme le premier. Quand le peuple a une fois de bonnes maximes, il s'y tient plus longtemps que ce qu'on appelle les honnêtes gens[1]. Il est rare que la corruption commence par lui. Souvent il a tiré de la médiocrité de ses lumières un attachement plus fort pour ce qui est établi.

L'amour de la patrie conduit à la bonté des mœurs, et la bonté des mœurs mène à l'amour de la patrie. Moins nous pouvons satisfaire nos passions particulières, plus nous nous livrons aux générales. Pourquoi les moines aiment-ils tant leur ordre? C'est justement par l'endroit qui fait qu'il leur est insupportable. Leur règle les prive de toutes les choses sur lesquelles les passions ordinaires s'appuient : reste donc cette passion pour la règle même qui les afflige. Plus elle est austère, c'est-à-dire, plus elle retranche de leurs penchants, plus elle donne de force à ceux qu'elle leur laisse[2].

V, III. — CE QUE C'EST QUE L'AMOUR DE LA RÉPUBLIQUE DANS LA DÉMOCRATIE

L'amour de la république, dans une démocratie, est celui de la démocratie; l'amour de la démocratie est celui de l'égalité[3].

L'amour de la démocratie est encore l'amour de la frugalité[4]. Chacun devant y avoir le même bonheur et les mêmes avantages, y doit goûter les mêmes plaisirs, et former les mêmes espérances; chose qu'on ne peut attendre que de la frugalité générale.

L'amour de l'égalité, dans une démocratie, borne l'ambition au seul désir, au seul bonheur de rendre à sa patrie de plus grands services que les autres citoyens. Ils ne peuvent

1. Au sens du XVIIe siècle; 2. C'est le citoyen *perinde ac cadaver*. Page énergique; 3. Non seulement dans les droits, mais surtout dans les devoirs; 4. Idée plus antique que moderne.

pas lui rendre tous des services égaux; mais ils doivent tous également lui en rendre. En naissant, on contracte envers elle une dette immense dont on ne peut jamais s'acquitter[1].

Ainsi les distinctions y naissent du principe de l'égalité, lors même qu'elle paraît ôtée par des services heureux, ou par des talents supérieurs.

L'amour de la frugalité borne le désir d'avoir à l'attention que demande le nécessaire pour sa famille et même le superflu pour sa patrie. Les richesses donnent une puissance dont un citoyen ne peut pas user pour lui; car il ne serait pas égal[2]. Elles procurent des délices dont il ne doit point jouir non plus, parce qu'elles choqueraient l'égalité tout de même.

Aussi les bonnes démocraties, en établissant la frugalité domestique, ont-elles ouvert la porte aux dépenses publiques, comme on fit à Athènes et à Rome[3]. Pour lors, la magnificence et la profusion naissaient du fond de la frugalité même; et, comme la religion demande qu'on ait les mains pures pour faire des offrandes aux dieux, les lois voulaient des mœurs frugales, pour que l'on pût donner à sa patrie[4].

Le bon sens et le bonheur des particuliers consiste beaucoup dans la médiocrité[5] de leurs talents et de leurs fortunes. Une république où les lois auront formé beaucoup de gens médiocres, composée de gens sages, se gouvernera sagement; composée de gens heureux, elle sera très heureuse.

V, XII. — DE L'EXCELLENCE DE L'IDÉE MONARCHIQUE

Qu'on n'aille point chercher de la magnanimité dans les États despotiques; le prince n'y donnerait point une grandeur qu'il n'a pas lui-même : chez lui, il n'y a pas de gloire[6].

C'est dans les monarchies que l'on verra autour du prince les sujets recevoir ses rayons; c'est là que chacun, tenant, pour ainsi dire, un plus grand espace, peut exercer ces vertus qui donnent à l'âme, non pas de l'indépendance, mais de la grandeur.

1. Définition d'un *idéal ;* **2.** Au sens absolu; **3.** Des lois somptuaires restreignent les dépenses domestiques, et des jeux publics sont donnés par l'État; **4.** Belle comparaison; **5.** Sens étymologique : *qui est dans le juste milieu* (voir V, II); **6.** Au sens monarchique; Montesquieu reprend le mot au sens imagé : rayons qui environnent la tête des saints et de Dieu même.

V, XIII. — IDÉE DU DESPOTISME

Quand les sauvages de la Louisiane veulent avoir du fruit, ils coupent l'arbre au pied, et cueillent le fruit. Voilà le gouvernement despotique[1].

VI, XVII. — DE LA TORTURE OU QUESTION CONTRE LES CRIMINELS

Parce que les hommes sont méchants, la loi est obligée de les supposer meilleurs qu'ils ne sont. Ainsi la déposition de deux témoins suffit dans la punition de tous les crimes. La loi les croit, comme s'ils parlaient par la bouche de la vérité. L'on juge aussi que tout enfant conçu pendant le mariage est légitime; la loi a confiance en la mère, comme si elle était la pudicité même. Mais la *question* contre les criminels n'est pas dans un cas forcé comme ceux-ci. Nous voyons aujourd'hui une nation[2] très bien policée la rejeter sans inconvénient. Elle n'est donc pas nécessaire par sa nature[3].

Tant d'habiles gens et tant de beaux génies ont écrit contre cette pratique, que je n'ose parler après eux. J'allais dire qu'elle pourrait convenir dans les gouvernements despotiques, où tout ce qui inspire la crainte entre plus dans les ressorts du gouvernement; j'allais dire que les esclaves chez les Grecs et chez les Romains... Mais j'entends la voix de la nature qui crie contre moi.

VIII, II. — DE LA CORRUPTION DU PRINCIPE DE LA DÉMOCRATIE

Le principe de la démocratie se corrompt, non seulement lorsqu'on perd l'esprit d'égalité, mais encore quand on prend l'esprit d'égalité extrême, et que chacun veut être

1. Image souvent employée avant et après Montesquieu. « Le laboureur, quand il a besoin de bois, coupe une branche, et non pas le pied de l'arbre »; **2.** La nation anglaise (M.); **3.** Les citoyens d'Athènes ne pouvaient être mis à la question (Lysias, *Orat. in Agorat.*), excepté dans le crime de lèse-majesté. On donnait la question trente jours après la condamnation (Curius Fortunatus, *Rhetor. scol.*, livre II). Il n'y avait pas de question préparatoire. Quant aux Romains, la loi 3 et 4 *ad leg. Juliam majest.* fait voir que la naissance, la dignité, la profession de la milice garantissaient de la question, si ce n'est dans le cas de crime de lèse-majesté. Voyez les sages restrictions que les lois des Wisigoths mettaient à cette pratique (M.).

égal à ceux qu'il choisit pour lui commander. Pour lors le peuple, ne pouvant souffrir le pouvoir même qu'il confie, veut tout faire par lui-même, délibérer pour le sénat, exécuter pour les magistrats, et dépouiller tous les juges[1].

Il ne peut plus y avoir de vertu dans la république. Le peuple veut faire les fonctions des magistrats : on ne les respecte donc plus. Les délibérations du sénat n'ont plus de poids : on n'a donc plus d'égards pour les sénateurs, et par conséquent pour les vieillards[2]. Que si l'on n'a pas du respect pour les vieillards, on n'en aura pas non plus pour les pères : les maris ne méritent pas plus de déférence, ni les maîtres plus de soumission. Tout le monde parviendra à aimer ce libertinage[3] : la gêne[4] du commandement fatiguera, comme celle de l'obéissance. Les femmes, les enfants, les esclaves n'auront de soumission pour personne. Il n'y aura plus de mœurs, plus d'amour de l'ordre, enfin plus de vertu.

On voit dans le *Banquet* de Xénophon une peinture bien naïve d'une république où le peuple a abusé de l'égalité. Chaque convive donne à son tour la raison pourquoi[5] il est content de lui. « Je suis content de moi, dit Charmidès, à cause de ma pauvreté. Quand j'étais riche, j'étais obligé de faire ma cour aux calomniateurs[6], sachant bien que j'étais plus en état de recevoir du mal d'eux que de leur en faire; la république me demandait toujours quelque nouvelle somme; je ne pouvais m'absenter. Depuis que je suis pauvre, j'ai acquis de l'autorité; personne ne me menace, je menace les autres; je puis m'en aller ou rester. Déjà les riches se lèvent de leur place et me cèdent le pas. Je suis un roi, j'étais esclave; je payais un tribut à la république, aujourd'hui elle me nourrit; je ne crains plus de perdre, j'espère d'acquérir[7]. »

Le peuple tombe dans ce malheur, lorsque ceux à qui il se confie, voulant cacher leur propre corruption, cherchent à le corrompre. Pour qu'il ne voie pas leur ambition, ils ne lui parlent que de sa grandeur; pour qu'il n'aperçoive pas leur avarice[8], ils flattent sans cesse la sienne.

La corruption augmentera parmi les corrupteurs, et elle

1. Ce qui arriva en 1793; **2.** Jeu de mots. *Sénateur* vient du mot simple : *senem :* vieillard; **3.** Liberté anarchique; **4.** La contrainte; **5.** Pour laquelle, tournure du XVIIe siècle. Le *Banquet* met en scène, parmi les invités du riche Callias, Socrate, né entre 440 et 435, mort en 350; **6.** En grec les *sycophantes ;* **7.** Satire spirituelle de ces milliers de rois qui, dans la démagogie, veulent être nourris aux frais de l'État. *J'espère de :* tour vieilli; **8.** Avidité.

augmentera parmi ceux qui sont déjà corrompus. Le peuple se distribuera tous les deniers publics; et, comme il aura joint à sa paresse la gestion des affaires, il voudra joindre à sa pauvreté les amusements du luxe. Mais, avec sa paresse et son luxe, il n'y aura que le trésor public qui puisse être un objet pour lui[1].

Il ne faudra pas s'étonner si l'on voit les suffrages se donner pour de l'argent. On ne peut donner beaucoup au peuple, sans retirer encore plus de lui; mais, pour retirer de lui, il faut renverser l'État. Plus il paraîtra tirer d'avantage de sa liberté, plus il s'approchera du moment où il doit la perdre. Il se forme de petits tyrans qui ont tous les vices d'un seul. Bientôt, ce qui reste de liberté devient insupportable; un seul tyran s'élève; et le peuple perd tout, jusqu'aux avantages de sa corruption.

La démocratie a donc deux excès à éviter : l'esprit d'inégalité, qui la mène à l'aristocratie, ou au gouvernement d'un seul; et l'esprit d'égalité extrême, qui la conduit au despotisme d'un seul, comme le despotisme d'un seul finit par la conquête[2].

VIII, III. — DE L'ESPRIT D'ÉGALITÉ EXTRÊME

Autant que le ciel est éloigné de la terre, autant le véritable esprit d'égalité l'est-il de l'esprit d'égalité extrême. Le premier ne consiste point à faire en sorte que tout le monde commande, ou que personne ne soit commandé, mais à obéir et à commander à ses égaux. Il ne cherche pas à n'avoir point de maître, mais à n'avoir que ses égaux pour maîtres.

Dans l'état de nature[3] les hommes naissent bien dans l'égalité, mais ils n'y sauraient rester. La société la leur fait perdre et ils ne redeviennent égaux que par les lois.

Telle est la différence entre la démocratie réglée et celle qui ne l'est pas, que[4] dans la première on n'est égal que comme citoyen, et que dans l'autre on est encore égal comme magistrat, comme juge, comme père, comme mari, comme maître.

La place naturelle de la vertu est auprès de la liberté;

1. Nous dirions *objectif*, but à atteindre, position à conquérir; 2. Page énergique; 3. Que nous ne connaissons pas; 4. A savoir que.

mais elle ne se trouve pas plus auprès de la liberté extrême qu'auprès de la servitude[1].

X, II. — DE LA GUERRE

La vie des États est comme celle des hommes. Ceux-ci ont droit de tuer dans le cas de la défense naturelle; ceux-là ont droit de faire la guerre pour leur propre conservation.

Dans le cas de la défense naturelle, j'ai droit de tuer, parce que ma vie est à moi, comme la vie de celui qui m'attaque est à lui; de même un État fait la guerre, parce que sa conservation est juste comme toute autre conservation.

Entre les citoyens, le droit de la défense naturelle n'emporte point avec lui la nécessité de l'attaque. Au lieu d'attaquer, ils n'ont qu'à recourir aux tribunaux. Ils ne peuvent donc exercer le droit de cette défense que dans les cas momentanés où l'on serait perdu si l'on attendait le secours des lois. Mais, entre les sociétés, le droit de la défense naturelle entraîne quelquefois la nécessité d'attaquer, lorsqu'un peuple voit qu'une plus longue paix en mettrait un autre en état de le détruire, et que l'attaque est dans ce moment le seul moyen d'empêcher cette destruction[2].

Il suit de là que les petites sociétés ont plus souvent le droit de faire la guerre que les grandes, parce qu'elles sont plus souvent dans le cas de craindre d'être détruites.

Le droit de la guerre dérive donc de la nécessité et du juste rigide. Si ceux qui dirigent la conscience ou les conseils des princes ne se tiennent pas là, tout est perdu; et lorsqu'on se fondera sur des principes arbitraires de gloire, de bienséance, d'utilité, des flots de sang inonderont la terre.

Que l'on ne parle pas surtout de la gloire du prince; sa gloire serait son orgueil; c'est une passion et non pas un droit légitime.

Il est vrai que la réputation de sa puissance pourrait augmenter les forces de son État; mais la réputation de sa justice les augmenterait tout de même[3].

1. Belle page à méditer, bien que Montesquieu confonde l'égalité extrême et la liberté extrême. Égalité et liberté sont deux principes ennemis, entre lesquels il faut bien trouver des compromis; **2.** Montesquieu admet les guerres défensives. C'est bien. Mais admettre les guerres *préventives* : attaquer pour ne pas être attaqué, c'est dangereux. Ailleurs Montesquieu a dit plus justement : « Il n'y a que deux sortes de guerres justes : les unes qui se font pour repousser un ennemi qui attaque; les autres pour secourir un allié qui est attaqué » (*Lettres persanes*, 96) C'est ici « le juste rigide »; **3.** Tout aussi bien, c'est-à-dire mieux encore.

XI, II. — DIVERSES SIGNIFICATIONS DONNÉES AU MOT DE LIBERTÉ

Il n'y a point de mot qui ait reçu plus de différentes significations, et qui ait frappé les esprits de tant de manières, que celui de liberté. Les uns l'ont pris pour la facilité de déposer celui à qui ils avaient donné un pouvoir tyrannique; les autres, pour la faculté d'élire celui à qui ils devaient obéir; d'autres, pour le droit d'être armés, et de pouvoir exercer la violence; ceux-ci, pour le privilège de n'être gouvernés que par un homme de leur nation, ou par leurs propres lois. Certain peuple a longtemps pris la liberté pour l'usage de porter une longue barbe[1]. Ceux-ci ont attaché ce nom à une forme de gouvernement, et en ont exclu les autres. Ceux qui avaient goûté du gouvernement républicain l'ont mise dans ce gouvernement; ceux qui avaient joui du gouvernement monarchique l'ont placée dans la monarchie[2]. Enfin chacun a appelé liberté le gouvernement qui était conforme à ses coutumes ou à ses inclinations; et comme dans une république on n'a pas toujours devant les yeux, et d'une manière si présente, les instruments des maux dont on se plaint, et que même les lois paraissent y parler plus, et les exécuteurs de la loi y parler moins, on la place ordinairement dans les républiques, et on l'a exclue des monarchies. Enfin, comme dans les démocraties le peuple paraît à peu près faire ce qu'il veut, on a mis la liberté dans ces sortes de gouvernements, et on a confondu le pouvoir du peuple avec la liberté du peuple.

XI, III. — CE QUE C'EST QUE LA LIBERTÉ

Il est vrai que dans les démocraties le peuple paraît faire ce qu'il veut; mais la liberté politique ne consiste point à faire ce que l'on veut. Dans un État, c'est-à-dire dans une société où il y a des lois, la liberté ne peut consister qu'à pouvoir faire ce que l'on doit vouloir, et à n'être point contraint de faire ce que l'on ne doit pas vouloir[3].

1. Les Moscovites ne pouvaient souffrir que le czar Pierre la leur fît couper (M.); 2. Les Cappadociens refusèrent l'Etat républicain que leur offrirent les Romains (M.); 3. Belle et célèbre définition. *Omnes legum servi sumus ut liberi esse possimus* (Cicér. *Pro Cluentio*, 53).

Il faut se mettre dans l'esprit ce que c'est que l'indépendance, et ce que c'est que la liberté. La liberté est le droit de faire tout ce que les lois permettent; et si un citoyen pouvait faire ce qu'elles défendent, il n'aurait plus de liberté, parce que les autres auraient tout de même ce pouvoir.

XI, VI. — DE LA CONSTITUTION D'ANGLETERRE[1]

Il y a dans chaque État trois sortes de pouvoirs : la puissance législative, la puissance exécutrice des choses qui dépendent du droit des gens[2], et la puissance exécutrice de celles qui dépendent du droit civil[3].

Par la première, le prince ou le magistrat fait des lois pour un temps ou pour toujours, et corrige ou abroge celles qui sont faites. Par la seconde, il fait la paix ou la guerre, envoie ou reçoit des ambassades, établit la sûreté, prévient les invasions. Par la troisième, il punit les crimes, ou juge les différends des particuliers. On appellera cette dernière la puissance de juger, et l'autre simplement la puissance exécutrice de l'État.

La liberté politique dans un citoyen est cette tranquillité d'esprit qui provient de l'opinion que chacun a de sa sûreté; et pour qu'on ait cette liberté, il faut que le gouvernement soit tel qu'un citoyen ne puisse pas craindre un autre citoyen[4].

Lorsque dans la même personne ou dans le même corps de magistrature, la puissance législative est réunie à la puissance exécutrice, il n'y a point de liberté; parce qu'on peut craindre que le même monarque ou le même sénat ne fasse des lois tyranniques pour les exécuter tyranniquement.

Il n'y a point encore de liberté si la puissance de juger n'est pas séparée de la puissance législative et de l'exécutrice. Si elle était jointe à la puissance législative, le pouvoir sur la vie et la liberté des citoyens serait arbitraire : car le juge serait législateur. Si elle était jointe à la puissance exécutrice, le juge pourrait avoir la force d'un oppresseur.

1. Établie en 1215 : *la Grande charte.* Montesquieu s'inspire de Locke : *Traité du gouvernement civil,* XII; **2.** *Gentes :* droit international; **3.** Ou puissance judiciaire; **4.** « Quand un homme aurait en Angleterre autant d'ennemis qu'il a de cheveux sur la tête, il ne lui en arriverait rien. C'est beaucoup, car la santé de l'âme est aussi nécessaire que celle du corps » (Montesquieu, *Notes sur l'Angleterre*).

Tout serait perdu si le même homme ou le même corps des principaux, ou des nobles, ou du peuple, exerçaient ces trois pouvoirs : celui de faire des lois, celui d'exécuter les résolutions publiques, et celui de juger les crimes ou les différends des particuliers.

Dans la plupart des royaumes de l'Europe, le gouvernement est modéré, parce que le prince, qui a les deux premiers pouvoirs, laisse à ses sujets l'exercice du troisième. Chez les Turcs, où ces trois pouvoirs sont réunis sur la tête du sultan, il règne un affreux despotisme.

Dans les républiques d'Italie, où ces trois pouvoirs sont réunis, la liberté se trouve moins que dans nos monarchies. Aussi le gouvernement a-t-il besoin, pour se maintenir, de moyens aussi violents que le gouvernement des Turcs; témoin les inquisiteurs d'État[1], et le tronc où tout délateur peut, à tous les moments, jeter avec un billet son accusation.

Voyez quelle peut être la situation d'un citoyen dans ces républiques. Le même corps de magistrature a, comme exécuteur des lois, toute la puissance qu'il s'est donnée comme législateur. Il peut ravager l'État par ses volontés générales, et, comme il a encore la puissance de juger, il peut détruire chaque citoyen par ses volontés particulières.

Toute la puissance y est une[2], et, quoiqu'il n'y ait point de pompe extérieure qui découvre un prince despotique, on le sent à chaque instant.

Aussi les princes qui ont voulu se rendre despotiques ont-ils toujours commencé par réunir en leur personne toutes les magistratures; et plusieurs rois d'Europe, toutes les grandes charges de leur État.

Je crois bien que la pure aristocratie héréditaire des républiques d'Italie ne répond pas précisément au despotisme de l'Asie. La multitude des magistrats adoucit quelquefois la magistrature; tous les nobles ne concourent pas toujours aux mêmes desseins; on y forme divers tribunaux qui se tempèrent. Ainsi, à Venise, le grand conseil a la législation; les prégadi[3], l'exécution; les quaranties, le pouvoir de juger. Mais le mal est que ces tribunaux différents sont formés par des magistrats du même corps; ce qui ne fait guère qu'une même puissance.

1. A Venise (M.); 2. Forme une unité; 3. Magistrats vénitiens institués au XIIe siècle pour être les conseillers du Doge.

La puissance de juger ne doit pas être donnée à un sénat permanent, mais exercée par des personnes tirées du corps du peuple[1], dans certains temps de l'année, de la manière prescrite par la loi, pour former un tribunal qui ne dure qu'autant que la nécessité le requiert.

De cette façon, la puissance de juger, si terrible parmi les hommes, n'étant attachée ni à un certain état, ni à une certaine profession, devient, pour ainsi dire, indivisible et nulle[2]. On n'a point continuellement des juges devant les yeux; et l'on craint la magistrature, et non pas les magistrats.

Il faut même que dans les grandes accusations le criminel, concurremment avec la loi, se choisisse des juges; ou, du moins, qu'il en puisse récuser[3] un si grand nombre que ceux qui restent soient censés être de son choix.

Les deux autres pouvoirs[4] pourraient plutôt être donnés à des magistrats[5] ou à des corps permanents[6], parce qu'ils ne s'exercent sur aucun particulier, n'étant, l'un, que la volonté générale de l'État, et l'autre, que l'exécution de cette volonté générale.

Mais si les tribunaux ne doivent pas être fixes, les jugements doivent l'être à un tel point qu'ils ne soient jamais qu'un texte précis de la loi. S'ils étaient une opinion particulière du juge, on vivrait dans la société sans savoir précisément les engagements que l'on y contracte.

Il faut même que les juges soient de la condition de l'accusé, ou ses pairs, pour qu'il ne puisse pas se mettre dans l'esprit qu'il soit tombé entre les mains de gens portés à lui faire violence[7].

Si la puissance législative laisse à l'exécutrice le droit d'emprisonner des citoyens qui peuvent donner caution de leur conduite, il n'y a plus de liberté, à moins qu'il ne soient arrêtés pour répondre sans délai à une accusation que la loi a rendue capitale : auquel cas ils sont réellement libres, puisqu'ils ne sont soumis qu'à la puissance de la loi[8].

Mais si la puissance législative se croyait en danger par quelque conjuration secrète contre l'État, ou quelque intel-

1. Comme à Athènes (M.). C'est le jury; **2.** Comme si elle n'était pas. *Nullus sum ;* **3.** Sens étymologique : mettre hors de *cause* ou procès; **4.** Exécutif et législatif; **5.** Les ministres; **6.** Le Parlement; **7.** Voir la *Grande charte :* « Nous nous engageons à ne sévir et à ne laisser sévir contre aucun homme libre que par le jugement de ses pairs et conformément aux lois »; **8.** Le bill de l'*Habeas corpus* (*que tu sois maître de ton corps*) [1679] : « aucun juge ne peut refuser à quelque prisonnier que ce soit, dans les vingt-quatre heures, l'ordre d'*habeas corpus*, qui oblige le geôlier à le produire devant la cour que cet ordre désignera et à vérifier la cause de son emprisonnement » (Camille Jullian).

ligence avec les ennemis du dehors, elle pourrait, pour un temps court et limité, permettre à la puissance exécutrice de faire arrêter les citoyens suspects, qui ne perdraient leur liberté pour un temps que pour la conserver pour toujours[1]...

Comme, dans un État libre, tout homme qui est censé avoir une âme libre doit être gouverné par lui-même, il faudrait que le peuple en corps eût la puissance législative; mais, comme cela est impossible dans les grands États, et est sujet à beaucoup d'inconvénients dans les petits, il faut que le peuple fasse par ses représentants[2] tout ce qu'il ne peut faire par lui-même.

L'on connaît beaucoup mieux les besoins de sa ville que ceux des autres villes, et on juge mieux de la capacité de ses voisins que de celle de ses autres compatriotes. Il ne faut donc pas que les membres du Corps législatif soient tirés en général du corps de la nation; mais il convient que, dans chaque lieu principal, les habitants se choisissent un représentant[3].

Le grand avantage des représentants, c'est qu'ils sont capables de discuter les affaires. Le peuple n'y est point du tout propre : ce qui forme un des grands inconvénients de la démocratie[4].

Il n'est pas nécessaire que les représentants, qui ont reçu de ceux qui les ont choisis une instruction générale, en reçoivent une particulière sur chaque affaire, comme cela se pratique dans les diètes d'Allemagne[5]. Il est vrai que de cette manière la parole des députés serait plus l'expression de la voix de la nation; mais cela jetterait dans des longueurs infinies, rendrait chaque député le maître de tous les autres; et, dans les occasions les plus pressantes, toute la force de la nation pourrait être arrêtée par un caprice.

Quand les députés, dit très bien M. Sidney[6], représentent un corps de peuple comme en Hollande, ils doivent rendre compte à ceux qui les ont commis : c'est autre chose lorsqu'ils sont députés par des bourgs, comme en Angleterre.

Tous les citoyens, dans les divers districts, doivent avoir droit de donner leur voix pour choisir le représentant,

1. Suspension par le Parlement de l'*habeas corpus ;* **2.** La Chambre des Communes; **3.** Ce sont nos circonscriptions; **4.** Rousseau est pour la démocratie directe : « Le peuple anglais pense être libre; il se trompe fort » : après les élections il n'est plus rien; **5.** On peut trouver ici la condamnation du *mandat impératif ;* **6.** (1617-1683). *Discours sur le gouvernement.*

excepté ceux qui sont dans un tel état de bassesse qu'ils sont réputés n'avoir point de volonté propre[1].

Il y avait un grand vice dans la plupart des anciennes républiques : c'est que le peuple avait droit d'y prendre des résolutions actives, et qui demandent quelque exécution; chose dont il est entièrement incapable. Il ne doit entrer dans le gouvernement que pour choisir ses représentants; ce qui est très à sa portée. Car, s'il y a peu de gens qui connaissent le degré précis de la capacité des hommes, chacun est pourtant capable de savoir en général si celui qu'il choisit est plus éclairé que la plupart des autres.

Le corps représentant ne doit pas être choisi non plus pour prendre quelque résolution active, chose qu'il ne ferait pas bien, mais pour faire des lois, ou pour voir si l'on a bien exécuté celles qu'il a faites, chose qu'il peut très bien faire, et qu'il n'y a même que lui qui puisse bien faire.

Il y a toujours dans un État des gens distingués par la naissance, les richesses ou les honneurs; mais s'ils étaient confondus parmi le peuple, et s'ils n'y avaient qu'une voix comme les autres, la liberté commune serait leur esclavage, et ils n'auraient aucun intérêt à la défendre, parce que la plupart des résolutions seraient contre eux. La part qu'ils ont à la législation doit donc être proportionnée aux autres avantages qu'ils ont dans l'État : ce qui arrivera s'ils forment un corps qui ait droit d'arrêter les entreprises du peuple, comme le peuple a droit d'arrêter les leurs[2].

Ainsi, la puissance législative sera confiée, et au corps des nobles, et au corps qui sera choisi pour représenter le peuple, qui auront chacun leurs assemblées et leurs délibérations à part, et des vues et des intérêts séparés.

Des trois puissances dont nous avons parlé, celle de juger est en quelque façon nulle[3]. Il n'en reste que deux, et comme elles ont besoin d'une puissance réglante pour les tempérer, la partie du corps législatif qui est composée de nobles est très propre à produire cet effet.

Le corps des nobles doit être héréditaire. Il l'est premièrement par sa nature; et d'ailleurs il faut qu'il ait un

1. Cette remarque intéressante aurait besoin d'être précisée; **2.** Montesquieu touche ici au grave problème des *élites*. La liberté et l'égalité sont deux principes ennemis. L'égalité est statique et niveleuse, la liberté est dynamique et exaltante. L'une conduit au despotisme du nombre, l'autre à l'anarchie. Aussi a-t-on cherché une conciliation : à Rome le vote par centurie; en Angleterre les deux chambres, des Lords et des Communes; naguère, en Belgique, le suffrage plural; **3.** Elle n'est pas une force active.

très grand intérêt à conserver ses prérogatives, odieuses par elles-mêmes, et qui, dans un État libre, doivent toujours être en danger[1].

Mais comme une puissance héréditaire pourrait être induite à suivre ses intérêts particuliers et à oublier ceux du peuple, il faut que dans les choses où l'on a un souverain intérêt à la corrompre, comme dans les lois qui concernent la levée de l'argent, elle n'ait de part à la législation que par sa faculté d'empêcher, et non par sa faculté de statuer.

J'appelle *faculté de statuer*, le droit d'ordonner par soi-même, ou de corriger ce qui a été ordonné par un autre. J'appelle *faculté d'empêcher*, le droit de rendre nulle une résolution prise par quelque autre: ce qui était la puissance des tribuns de Rome[2]. Et quoique celui qui a la faculté d'empêcher puisse avoir aussi le droit d'approuver, pour lors cette approbation n'est autre chose qu'une déclaration qu'il ne fait point d'usage de sa faculté d'empêcher, et dérive de cette faculté.

La puissance exécutrice doit être entre les mains d'un monarque, parce que cette partie du gouvernement, qui a presque toujours besoin d'une action momentanée, est mieux administrée par un que par plusieurs; au lieu que ce qui dépend de la puissance législative est souvent mieux ordonné par plusieurs que par un seul.

Que s'il n'y avait point de monarque, et que la puissance exécutrice fût confiée à un certain nombre de personnes tirées du corps législatif, il n'y aurait plus de liberté, parce que les deux puissances seraient unies; les mêmes personnes ayant quelquefois, et pouvant toujours avoir part à l'une et à l'autre[3].

Si le corps législatif était un temps considérable sans être assemblé, il n'y aurait plus de liberté. Car il arriverait de deux choses l'une : ou qu'il n'y aurait plus de résolution législative, et l'État tomberait dans l'anarchie; ou que ces résolutions seraient prises par la puissance exécutrice, et elle deviendrait absolue.

Il serait inutile que le corps législatif fût toujours assemblé. Cela serait incommode pour les représentants, et d'ailleurs occuperait trop la puissance exécutrice, qui ne pense-

1. On pourrait établir un corps des *nobles* sur des idées plus modernes; 2. Le *veto*; 3. C'est ce qui arrive en France.

rait point à exécuter, mais à défendre ses prérogatives[1], et le droit qu'elle a d'exécuter.

De plus, si le corps législatif était continuellement assemblé, il pourrait arriver que l'on ne ferait que suppléer de nouveaux députés à la place de ceux qui mourraient; et, dans ce cas, si le corps législatif était une fois corrompu, le mal serait sans remède. Lorsque divers corps législatifs se succèdent les uns aux autres, le peuple, qui a mauvaise opinion du corps législatif actuel, porte, avec raison, ses espérances sur celui qui viendra après. Mais si c'était toujours le même corps, le peuple, le voyant une fois corrompu, n'espérerait plus rien de ses lois; il deviendrait furieux, ou tomberait dans l'indolence.

Le corps législatif ne doit point s'assembler lui-même; car un corps n'est censé avoir de volonté que lorsqu'il est assemblé; et, s'il ne s'assemblait pas unanimement, on ne saurait dire quelle partie serait véritablement le corps législatif : celle qui serait assemblée, ou celle qui ne le serait pas. Que s'il avait droit de se proroger[2] lui-même, il pourrait arriver qu'il ne se prorogerait jamais; ce qui serait dangereux dans le cas où il voudrait attenter contre la puissance exécutrice. D'ailleurs, il y a des temps plus convenables les uns que les autres pour l'assemblée du corps législatif : il faut donc que ce soit la puissance exécutrice qui règle le temps de la tenue et de la durée de ces assemblées, par rapport aux circonstances qu'elle connaît.

Si la puissance exécutrice n'a pas le droit[3] d'arrêter les entreprises du corps législatif, celui-ci sera despotique : car, comme il pourra se donner tout le pouvoir qu'il peut imaginer, il anéantira toutes les autres puissances.

Mais il ne faut pas que la puissance législative ait réciproquement la faculté d'arrêter la puissance exécutrice. Car l'exécution ayant ses limites par sa nature, il est inutile de la borner; outre que la puissance exécutrice s'exerce toujours sur des choses momentanées. Et la puissance des tribuns de Rome[4] était vicieuse, en ce qu'elle arrêtait non seulement la législation, mais même l'exécution : ce qui causait de grands maux.

Mais si, dans un État libre, la puissance législative ne doit pas avoir le droit d'arrêter la puissance exécutrice, elle a droit

1. Se disait à Rome de la tribu qui avait l'avantage de voter la première; d'où : avantage, privilège; 2. Prolonger ses pouvoirs; 3. Ou la force; comme en France; 4. Le droit d'*intercessio*.

et doit avoir la faculté d'examiner de quelle manière les lois qu'elle a faites ont été exécutées, et c'est l'avantage qu'a ce gouvernement sur celui de Crète et de Lacédémone, où les cosmes[1] et les éphores[2] ne rendaient point compte de leur administration.

Mais, quel que soit cet examen, le corps législatif ne doit pas avoir le pouvoir de juger la personne, et par conséquent la conduite de celui qui exécute. Sa personne doit être sacrée, parce qu'étant nécessaire à l'État pour que le corps législatif n'y devienne pas tyrannique, dès le moment qu'il serait accusé ou jugé, il n'y aurait plus de liberté.

Dans ces cas l'État ne serait point une monarchie, mais une république non libre. Mais comme celui qui exécute ne peut rien exécuter mal sans avoir des conseillers méchants et qui haïssent les lois comme ministres, quoiqu'elles les favorisent comme hommes, ceux-ci peuvent être recherchés et punis[3]...

Quoique en général la puissance de juger ne doive être unie à aucune partie de la législative, cela est sujet à trois exceptions, fondées sur l'intérêt particulier de celui qui doit être jugé.

Les grands sont toujours exposés à l'envie; et s'ils étaient jugés par le peuple, ils pourraient être en danger, et ne jouiraient pas du privilège qu'a le moindre des citoyens, dans un État libre, d'être jugé par ses pairs. Il faut donc que les nobles soient appelés, non pas devant les tribunaux ordinaires de la nation, mais devant cette partie du corps législatif qui est composée de nobles[4].

Il pourrait arriver que la loi, qui est en même temps clairvoyante et aveugle, serait[5], en de certains cas, trop rigoureuse. Mais les juges de la nation ne sont, comme nous avons dit, que la bouche qui prononce les paroles de la loi, des êtres inanimés qui n'en peuvent modérer ni la force ni la rigueur. C'est donc la partie du corps législatif que nous venons de dire être, dans une autre occasion, un tribunal nécessaire, qui l'est encore dans celle-ci; c'est à son autorité suprême à modérer la loi en faveur de la loi même, en prononçant moins rigoureusement qu'elle[6].

1. Ou *régulateurs*; **2.** Ou *surveillants*; **3.** En 1660, le roi fut déclaré inviolable et irresponsable, les ministres seuls étant responsables devant la nation; **4.** La Chambre des Lords a la juridiction sur ses pairs; **5.** On attendrait le subjonctif; **6.** On porte devant la Chambre des Lords les appels des principaux tribunaux.

Il pourrait encore arriver que quelque citoyen, dans les affaires publiques, violerait[1] les droits du peuple, et ferait des crimes que les magistrats établis ne sauraient ou ne voudraient pas punir. Mais en général, la puissance législative ne peut pas juger; et elle le peut encore moins dans ce cas particulier, où elle représente la partie intéressée, qui est le peuple. Elle ne peut donc être qu'accusatrice. Mais devant qui accusera-t-elle? Ira-t-elle s'abaisser devant les tribunaux de la loi, qui lui sont inférieurs, et d'ailleurs composés de gens qui, étant peuple comme elle, seraient entraînés par l'autorité d'un si grand accusateur? Non : il faut, pour conserver la dignité du peuple et la sûreté du particulier, que la partie législative du peuple accuse devant la partie législative des nobles, laquelle n'a ni les mêmes intérêts qu'elle, ni les mêmes passions[2].

C'est l'avantage qu'a ce gouvernement sur la plupart des républiques anciennes, où il y avait cet abus, que le peuple était en même temps et juge et accusateur.

La puissance exécutrice, comme nous avons dit, doit prendre part à la législation par sa faculté d'empêcher : sans quoi, elle sera bientôt dépouillée de ses prérogatives. Mais si la puissance législative prend part à l'exécution, la puissance exécutrice sera également perdue.

Si le monarque prenait part à la législation par la faculté de statuer, il n'y aurait plus de liberté. Mais comme il faut pourtant qu'il ait part à la législation pour se défendre, il faut qu'il y prenne part par la faculté d'empêcher[3].

Ce qui fut cause que le gouvernement changea à Rome, c'est que le Sénat, qui avait une partie de la puissance exécutrice, et les magistrats, qui avaient l'autre, n'avaient pas, comme le peuple, la faculté d'empêcher[4].

Voici donc la constitution fondamentale du gouvernement dont nous parlons. Le corps législatif y étant composé de deux parties, l'une enchaînera l'autre par sa faculté mutuelle d'empêcher. Toutes les deux seront liées par la puissance exécutrice, qui le sera elle-même par la législative.

Ces trois puissances devraient former un repos ou une inaction. Mais comme, par le mouvement nécessaire des

1. On attendrait le subjonctif; **2.** Les deux Chambres, par le *bill attainder* pouvaient aussi mettre un citoyen hors la loi quand les preuves légales faisaient défaut; **3.** Tout *bill*, pour devenir loi, après avoir été voté par les deux Chambres, doit être approuvé par le roi; **4.** A la demande des sénateurs, un consul en charge pouvait suspendre le pouvoir de toutes les magistratures sans exception.

choses, elles sont contraintes d'aller, elles seront forcées d'aller de concert[1].

La puissance exécutrice ne faisant partie de la législative que par sa faculté d'empêcher, elle ne saurait entrer dans le débat des affaires. Il n'est pas même nécessaire qu'elle propose, parce que, pouvant toujours désapprouver les résolutions, elle peut rejeter les décisions des propositions qu'elle aurait voulu qu'on n'eût pas faites.

Dans quelques républiques anciennes, où le peuple en corps avait le débat des affaires, il était naturel que la puissance exécutrice les proposât et les débattît avec lui; sans quoi il y aurait eu dans les résolutions une confusion étrange.

Si la puissance exécutrice statue sur la levée des deniers publics autrement que par son consentement, il n'y aura plus de liberté, parce qu'elle deviendra législative dans le point le plus important de la législation.

Si la puissance législative statue, non pas d'année en année, mais pour toujours, sur la levée des deniers publics, elle court risque de perdre sa liberté, parce que la puissance exécutrice ne dépendra plus d'elle; et quand on tient un pareil droit pour toujours, il est assez indifférent qu'on le tienne de soi ou d'un autre. Il en est de même si elle statue, non pas d'année en année, mais pour toujours, sur les forces de terre et de mer qu'elle doit confier à la puissance exécutrice.

Pour que celui qui exécute ne puisse pas opprimer, il faut que les armées qu'on lui confie soient peuple, et aient le même esprit que le peuple, comme cela fut à Rome jusqu'au temps de Marius[2]. Et, pour que cela soit ainsi, il n'y a que deux moyens : ou que ceux que l'on emploie dans l'armée aient assez de bien pour répondre de leur conduite aux autres citoyens, et qu'ils ne soient enrôlés que pour un an, comme il se pratiquait à Rome; ou, si on a un corps de troupe permanent, et où les soldats soient une des plus viles parties de la nation, il faut que la puissance législative puisse le casser sitôt qu'elle le désire; que les soldats habitent avec les citoyens et qu'il n'y ait ni camp séparé, ni casernes, ni place de guerre.

1. Il peut y avoir de graves conflits; 2. Des réformes militaires de Marius, enrôlement de citoyens pauvres et de volontaires qui n'étaient pas inscrits dans les rôles, date le désaccord des institutions politiques de Rome et des institutions militaires.

L'armée étant une fois établie, elle ne doit point dépendre immédiatement du corps législatif, mais de la puissance exécutrice[1], et cela par la nature de la chose, son fait consistant plus en action qu'en délibération.

Il est dans la manière de penser des hommes que l'on fasse plus de cas du courage que de la timidité; de l'activité que de la prudence; de la force que des conseils. L'armée méprisera toujours un sénat et respectera ses officiers. Elle ne fera point cas des ordres qui lui seront envoyés de la part d'un corps composé de gens qu'elle croira timides, et indignes par là de lui commander. Ainsi, sitôt que l'armée dépendra uniquement du corps législatif, le gouvernement deviendra militaire[2]. Et si le contraire est jamais arrivé, c'est l'effet de quelques circonstances extraordinaires; c'est que l'armée y est toujours séparée; c'est qu'elle est composée de plusieurs corps qui dépendent chacun de leur province particulière; c'est que les villes capitales sont des places excellentes, qui se défendent par leur situation seule, et où il n'y a point de troupes.

La Hollande est encore plus en sûreté que Venise; elle submergerait les troupes révoltées, elles les ferait mourir de faim. Elles ne sont point dans les villes qui pourraient leur donner la subsistance; cette subsistance est donc précaire.

Que si, dans le cas où l'armée est gouvernée par le corps législatif, des circonstances particulières empêchent le gouvernement de devenir militaire, on tombera dans d'autres inconvénients; de deux choses l'une : ou il faudra que l'armée détruise le gouvernement, ou que le gouvernement affaiblisse l'armée[3].

Et cet affaiblissement aura une cause bien fatale : il naîtra de la faiblesse même du gouvernement.

Si l'on veut lire l'admirable ouvrage de Tacite *Sur les mœurs des Germains*, on verra que c'est d'eux que les Anglais ont tiré l'idée de leur gouvernement politique. Ce beau système a été trouvé dans les bois[4].

Comme toutes choses humaines ont une fin, l'État dont nous parlons perdra sa liberté. Rome, Lacédémone et Car-

1. Le roi; **2.** Par la disparition du législatif; **3.** Voir notre histoire du XIXe siècle et contemporaine, et les désaccords violents ou latents entre le pouvoir militaire et le pouvoir législatif; **4.** Chapitre XI : *De minoribus rebus principes consultant ; de majoribus omnes ; ita tamen ut ea quoque quorum penes plebem arbitrium est apud principes pertractentur* (M.).

thage ont bien péri. Il périra lorsque la puissance législative sera plus corrompue que l'exécutrice.

Ce n'est point à moi à examiner si les Anglais jouissent actuellement de cette liberté, ou non. Il me suffit de dire qu'elle est établie par leurs lois, et je n'en cherche pas davantage.

Je ne prétends pas par là ravaler[1] les autres gouvernements, ni dire que cette liberté politique extrême doive mortifier ceux qui n'en ont qu'une modérée. Comment dirais-je cela, moi qui crois que l'excès même de la raison n'est pas toujours désirable, et que les hommes s'accommodent toujours mieux des milieux que des extrémités[2]?

XII, VII. — DU CRIME DE LÈSE-MAJESTÉ

Les lois de la Chine décident que quiconque manque de respect à l'Empereur doit être puni de mort. Comme elles ne définissent pas ce que c'est que ce manquement de respect, tout peut fournir un prétexte pour ôter la vie à qui l'on veut, et exterminer la famille que l'on veut.

Deux personnes chargées de faire la Gazette de la Cour[3], ayant mis dans quelque fait des circonstances qui ne se trouvèrent pas vraies, on dit que mentir dans une Gazette de la Cour, c'était manquer de respect à la Cour, et on les fit mourir[4]. Un prince du sang ayant mis quelque note par mégarde sur un mémorial signé du pinceau rouge par l'empereur, on décida qu'il avait manqué de respect à l'Empereur; ce qui causa contre cette famille une des plus terribles persécutions dont l'histoire ait jamais parlé[5].

C'est assez que le crime de lèse-majesté soit vague pour que le gouvernement dégénère en despotisme. Je m'étendrai davantage là-dessus dans le livre de la composition des lois.

XIII, XVII. — DE L'AUGMENTATION DES TROUPES

Une maladie nouvelle s'est répandue en Europe; elle a saisi nos princes, et leur fait entretenir un nombre désor-

1. *Re-ad-vallem :* ramener en aval, rabaisser; 2. L'esprit de modération domine toujours chez Montesquieu; 3. Ce titre semble bien fantaisiste; 4. Le P. Duhalde, T. I, p. 43; 5. Lettre du P. Patennin dans les *Lettres édifiantes.*

donné de troupes. Elle a ses redoublements, et elle devient nécessairement contagieuse : car, sitôt qu'un État augmente ce qu'il appelle ses troupes, les autres soudain augmentent les leurs, de façon qu'on ne gagne rien par là que la ruine commune. Chaque monarque tient sur pied toutes les armées qu'il pourrait avoir si ses peuples étaient en danger d'être exterminés; et on nomme paix cet état d'effort de tous contre tous[1]. Aussi l'Europe est-elle si ruinée, que les particuliers qui seraient dans la situation où sont les trois puissances de cette partie du monde les plus opulentes[2] n'auraient pas de quoi vivre. Nous sommes pauvres avec les richesses et le commerce de tout l'univers; et bientôt, à force d'avoir des soldats, nous n'aurons plus que des soldats, et nous serons comme des Tartares[3].

Les grands princes, non contents d'acheter les troupes des plus petits, cherchent de tous côtés à payer des alliances, c'est-à-dire presque toujours à perdre leur argent.

La suite d'une telle situation est l'augmentation perpétuelle des tributs[4], et, ce qui prévient tous les remèdes à venir, on ne compte plus sur les revenus, mais on fait la guerre avec son capital. Il n'est pas inouï de voir des États hypothéquer leurs fonds pendant la paix même, et employer, pour se ruiner, des moyens qu'ils appellent extraordinaires, et qui le sont si fort que le fils de famille le plus dérangé les imagine à peine.

XIII, xx. — DES TRAITANTS[5]

Tout est perdu lorsque la profession lucrative[6] des traitants parvient encore par ses richesses à être une profession honorée. Cela peut être bon dans les États despotiques, où souvent leur emploi est une partie des fonctions des gouverneurs eux-mêmes. Cela n'est pas bon dans la République, et une chose pareille détruisit la République romaine. Cela n'est pas meilleur dans la monarchie; rien n'est plus contraire à l'esprit de ce gouvernement. Un dégoût saisit tous les autres états; l'honneur[7] y perd toute sa considération;

1. « Il est vrai que c'est cet état d'effort qui maintient principalement l'équilibre, parce qu'il éreinte les grandes puissances » (M.). Mais quand cet équilibre craque?; **2.** L'Angleterre, la France, la Hollande; **3.** « Il ne faut, pour cela, que faire valoir la nouvelle invention des milices établies dans presque toute l'Europe et les porter au même excès que l'on a fait les troupes réglées » (M.); **4.** Impôts; **5.** Voir *Lettres persanes* (48); **6.** *Lucrum :* gain; **7.** Principe de la royauté. Les fortunes scandaleuses des traitants sont démoralisantes.

les moyens lents et naturels de se distinguer ne touchent plus, et le gouvernement est frappé dans son principe.

On vit bien dans les temps passés des fortunes scandaleuses; c'était une des calamités des guerres de cinquante ans; mais pour lors ces richesses furent regardées comme ridicules, et nous les admirons.

Il y a un lot pour chaque profession. Le lot de ceux qui lèvent les tributs est les richesses, et les récompenses de ces richesses sont les richesses mêmes. La gloire et l'honneur sont pour cette noblesse qui ne connaît, qui ne voit, qui ne sent de vrai bien que l'honneur et la gloire. Le respect et la considération sont pour ces ministres et ces magistrats, qui ne trouvant que le travail après le travail, veillent nuit et jour pour le bonheur de l'Empire.

XIV. — DES LOIS DANS LE RAPPORT QU'ELLES ONT AVEC LA NATURE DU CLIMAT

I. IDÉE GÉNÉRALE.

S'il est vrai que le caractère de l'esprit et les passions du cœur soient extrêmement différents dans les divers climats, les lois doivent être relatives et à la différence de ces passions et à la différence de ces caractères.

II. COMBIEN LES HOMMES SONT DIFFÉRENTS DANS LES DIVERS CLIMATS.

L'air froid[1] resserre les extrémités des fibres extérieures de notre corps; cela augmente leur ressort et favorise le retour du sang des extrémités vers le cœur. Il diminue la longueur[2] de ces mêmes fibres, augmente donc encore par là leur force. L'air chaud au contraire relâche les extrémités des fibres et les allonge; il diminue donc leur force et leur ressort.

On a donc plus de vigueur dans les climats froids. L'action du cœur et la réaction des extrémités des fibres s'y font mieux, les liqueurs[3] sont mieux en équilibre, le sang est plus déterminé[4] vers le cœur, et réciproquement le cœur a plus de puissance. Cette force plus grande doit produire bien des

1. « Cela paraît même à la vue; dans le froid on paraît plus maigre » (M.); 2. « On sait qu'il raccourcit le fer » (M.); 3. Liquides : ici, humeurs; 4. Poussé vers.

effets : par exemple, plus de confiance en soi-même, c'est-à-dire plus de courage; plus de connaissance de sa supériorité, c'est-à-dire moins de désir de la vengeance; plus d'opinion de sa sûreté[1], c'est-à-dire plus de franchise, moins de soupçons, de politique et de ruses. Enfin cela doit faire des caractères bien différents. Mettez un homme dans un lieu chaud et enfermé; il souffrira, par les raisons que je viens de dire, une défaillance de cœur très grande. Si dans cette circonstance on va lui proposer une action hardie, je crois qu'on l'y trouvera très peu disposé; sa faiblesse présente mettra un découragement dans son âme : il craindra tout, parce qu'il sentira qu'il ne peut rien. Les peuples des pays chauds sont timides comme les vieillards le sont; ceux des pays froids sont courageux comme le sont les jeunes gens. Si nous faisons attention aux dernières guerres[2], qui sont celles que nous avons le plus sous nos yeux, et dans lesquelles nous pouvons mieux voir de certains effets légers, imperceptibles de loin, nous sentirons bien que les peuples du nord, transportés dans les pays du midi[3], n'y ont pas fait d'aussi belles actions que leurs compatriotes, qui, combattant dans leur propre climat, y jouissaient de tout leur courage.

La force des fibres des peuples du nord fait que les sucs les plus grossiers sont tirés des aliments. Il en résulte deux choses : l'une, que les parties du chyle[4] ou de la lymphe[5] sont plus propres par leur grande surface à être appliquées sur les fibres et à les nourrir; l'autre, qu'elles sont moins propres par leur grossièreté à donner une certaine subtilité au suc nerveux. Ces peuples auront donc de grands corps et peu de vivacité.

Les nerfs qui aboutissent de tous côtés au tissu de notre peau font chacun un faisceau de nerfs : ordinairement, ce n'est pas tout le nerf qui est remué, c'en est une partie infiniment petite. Dans les pays chauds, où le tissu de la peau est relâché, les bouts des nerfs sont épanouis et exposés à la plus petite action des objets les plus faibles. Dans les pays froids, le tissu de la peau est resserré et les mamelons comprimés; les petites houppes[6] sont en quelque façon paralytiques; la sensation ne passe guère au cerveau que lors-

1. Sécurité; 2. « Celles de la succession d'Espagne » (M.); 3. « En Espagne, par exemple » (M.); 4. Suc blanchâtre, qui résulte de la digestion, et passe dans le sang; 5. Humeur aqueuse qui circule dans certains vaisseaux analogues aux veines; 6. Houppes nerveuses : petits mamelons qui tirent leur origine de l'expansion des nerfs répandus dans le tissu de la peau (*Encyclopédie*).

qu'elle est extrêmement forte, et qu'elle est de tout le nerf ensemble; mais c'est d'un nombre infini de petites sensations que dépendent l'imagination, le goût, la sensibilité, la vivacité.

(Montesquieu nous parle ensuite des observations qu'il fit, à l'aide du microscope, sur des langues de mouton gelées et dégelées).

Dans les pays froids on aura peu de sensibilité pour les plaisirs; elle sera plus grande dans les pays tempérés; dans les pays chauds elle sera extrême. Comme on distingue les climats par les degrés de latitude, on pourrait les distinguer, pour ainsi dire, par les degrés de sensibilité[1]...

XV, v. — DE L'ESCLAVAGE DES NÈGRES

Si j'avais à soutenir le droit que nous avons eu de rendre les nègres esclaves, voici ce que je dirais :

Les peuples d'Europe ayant exterminé ceux de l'Amérique, ils ont dû[2] mettre en esclavage ceux de l'Afrique, pour s'en servir à défricher tant de terres.

Le sucre serait trop cher, si l'on ne faisait travailler la plante qui le produit par des esclaves.

Ceux dont il s'agit sont noirs depuis les pieds jusqu'à la tête; et ils ont le nez si écrasé, qu'il est presque impossible de les plaindre.

On ne peut se mettre dans l'esprit que Dieu, qui est un être très sage, ait mis une âme, surtout une âme bonne, dans un corps tout noir...

On peut juger de la couleur de la peau par celle des cheveux, qui, chez les Egyptiens, les meilleurs philosophes du monde, était d'une si grande conséquence[3], qu'ils faisaient mourir tous les hommes roux qui leur tombaient entre les mains.

Une preuve que les nègres n'ont pas le sens commun, c'est qu'ils font plus de cas d'un collier de verre que de l'or, qui, chez des nations policées[4], est d'une si grande conséquence.

1. Montesquieu avait le goût des expériences; mais la neurologie était alors dans l'enfance. Il faut attendre Bichat (1711-1802). La comparaison d'un homme changé de milieu et des caractères des peuples ne signifie rien. Voltaire réfute Montesquieu : « Il faut bien se garder de laisser échapper de ces propositions générales. Jamais on n'a pu faire aller à la guerre un Lapon, un Samoïède, et les Arabes conquirent, en quatre-vingts ans, plus de pays que n'en possédaient les Romains. Les Espagnols, en petit nombre, battirent à la bataille de Muhlberg les soldats du nord de l'Allemagne. » Des boxeurs nègres sont champions du monde; **2.** C'était une nécessité et un devoir; ironique; **3.** Suite logique; **4.** Qui ont une *police*, ou constitution politique.

Il est impossible que nous supposions que ces gens-là soient des hommes, parce que, si nous les supposions des hommes, on commencerait à croire que nous ne sommes pas nous-mêmes chrétiens[1].

De petits esprits exagèrent trop l'injustice que l'on fait aux Africains : car, si elle était telle qu'ils le disent, ne serait-il pas venu dans la tête des princes d'Europe, qui font entre eux tant de conventions inutiles, d'en faire une générale en faveur de la miséricorde et de la pitié ?

XXIII, XXIX. — DES HÔPITAUX

Un homme n'est pas pauvre parce qu'il n'a rien, mais parce qu'il ne travaille pas. Celui qui n'a aucun bien et qui travaille, est aussi à son aise que celui qui a cent écus de revenu sans travailler. Celui qui n'a rien et qui a un métier, n'est pas plus pauvre que celui qui a dix arpents de terre en propre, et qui doit les travailler pour subsister. L'ouvrier qui a donné à ses enfants son art pour héritage, leur a laissé un bien qui s'est multiplié à proportion de leur nombre. Il n'en est pas de même de celui qui a dix arpents de fonds pour vivre, et qui les partage à ses enfants.

Dans les pays de commerce, où beaucoup de gens n'ont que leur art, l'État est souvent obligé de pourvoir aux besoins des vieillards, des malades et des orphelins. Un État bien policé tire cette subsistance du fonds des arts mêmes ; il donne aux uns les travaux dont ils sont capables ; il enseigne les autres à travailler, ce qui fait déjà un travail[2].

Quelques aumônes que l'on fait à un homme nu dans les rues ne remplissent point les obligations de l'État, qui doit à tous les citoyens une subsistance assurée, la nour-

1. Éloquence contenue. Humour anglais : logique dans l'absurde. Montesquieu est l'élève de Swift : *Proposition modeste pour empêcher que les enfants des pauvres en Irlande ne soient à charge à leurs parents et à leur pays, et pour les rendre utiles au public* (1729). « ... Il m'a été assuré par des Américains de ma connaissance à Londres, hommes très capables, qu'un jeune enfant bien portant, bien nourri, est, à l'âge d'un an, une nourriture tout à fait délicieuse, substantielle et saine, rôti ou bouilli, à l'étuvée ou au four, et je ne doute pas qu'il ne puisse servir également en fricassée ou en ragoût... J'ai compté qu'en moyenne, un enfant pesant douze livres à sa naissance, peut en un an, s'il est passablement nourri, atteindre vingt-huit livres... Ceux qui sont économes, et j'avoue que les temps le demandent, pourront écorcher l'enfant, et la peau, convenablement préparée, fera des gants admirables pour les dames, et des bottes pour les gentlemen élégants... » Et Swift expose ainsi complaisamment les avantages de son projet, point par point. Swift, dit Taine, « a inventé la plaisanterie atroce, le rire funèbre, a créé l'épopée réaliste, parodie grave, déduite comme une géométrie, absurde comme un rêve, croyable comme un procès-verbal » ; 2. Ce sont nos écoles des Arts et Métiers.

riture, un vêtement convenable, et un genre de vie qui ne soit point contraire à la santé[1].

Aureng-Zeb[2], à qui on demandait pourquoi il ne bâtissait point d'hôpitaux, dit : « Je rendrai mon empire si riche qu'il n'aura pas besoin d'hôpitaux. » Il aurait fallu dire : Je commencerai par rendre mon empire riche, et je bâtirai des hôpitaux.

Les richesses d'un État supposent beaucoup d'industrie[3]. Il n'est pas possible que, dans un si grand nombre de branches de commerce, il n'y en ait toujours quelqu'une qui souffre, et dont par conséquent les ouvriers ne soient dans une nécessité momentanée.

C'est pour lors que l'État a besoin d'apporter un prompt secours, soit pour empêcher le peuple de souffrir, soit pour éviter qu'il ne se révolte : c'est dans ce cas qu'il faut des hôpitaux[4], ou quelque règlement équivalent, qui puisse prévenir cette misère.

Mais quand la nation est pauvre, la pauvreté particulière dérive de la misère générale; et elle est, pour ainsi dire, la misère générale. Tous les hôpitaux du monde ne sauraient guérir cette pauvreté particulière; au contraire, l'esprit de paresse qu'ils inspirent augmente la pauvreté générale, et par conséquent la particulière.

Henri VIII, voulant réformer l'Église en Angleterre, détruisit les moines, nation paresseuse elle-même, et qui entretenait la paresse des autres, parce que, pratiquant l'hospitalité, une infinité de gens oisifs, gentilshommes et bourgeois, passaient leur vie à courir de couvent en couvent. Il ôta encore les hôpitaux, où le bas peuple trouvait sa subsistance, comme les gentilshommes trouvaient la leur dans les monastères. Depuis ces changements, l'esprit de commerce et d'industrie s'établit en Angleterre.

A Rome, les hôpitaux font que tout le monde est à son aise, excepté ceux qui travaillent, excepté ceux qui ont de l'industrie, excepté ceux qui cultivent les arts[5], excepté ceux qui ont des terres, excepté ceux qui font le commerce.

J'ai dit que les nations riches avaient besoin d'hôpitaux, parce que la fortune y était sujette à mille accidents; mais on sent que des secours passagers vaudraient bien mieux

1. Pensée généreuse, lourde de conséquences. Si l'État *doit* au citoyen, le citoyen *doit* à l'État. Il y a réciprocité; 2. Voir Chardin (*Voyage en Perse*, VIII) [M.]; 3. Activité; 4. Au XVIIIe siècle, il n'y a pas de différence entre *hospice* et *hôpital*; 5. Métiers.

que des établissements perpétuels. Le mal est momentané : il faut donc des secours de même nature et qui soient applicables à l'accident particulier[1].

XXIV, I. — DES RELIGIONS EN GÉNÉRAL

Comme on peut juger parmi les ténèbres celles qui sont les moins épaisses, et parmi les abîmes ceux qui sont les moins profonds, ainsi l'on peut chercher entre les religions fausses celles qui sont les plus conformes au bien de la société; celles qui, quoiqu'elles n'aient pas l'effet de mener les hommes aux félicités de l'autre vie, peuvent le plus contribuer à leur bonheur dans celle-ci.

Je n'examinerai donc les diverses religions du monde que par rapport au bien que l'on en tire dans l'état civil; soit que je parle de celle qui a sa racine dans le ciel[2], ou bien de celles qui ont la leur sur la terre[3].

Comme dans cet ouvrage je ne suis point théologien, mais écrivain politique, il pourrait y avoir des choses qui ne seraient entièrement vraies que dans une façon de penser humaine, n'ayant point été considérées dans le rapport avec des vérités plus sublimes.

A l'égard de la vraie religion, il ne faudra que très peu d'équité pour voir que je n'ai jamais prétendu faire céder ses intérêts aux intérêts politiques, mais les unir : or, pour les unir, il faut les connaître.

La religion chrétienne, qui ordonne aux hommes de s'aimer, veut sans doute que chaque peuple ait les meilleures lois politiques et les meilleures lois civiles, parce qu'elles sont, après elle, le plus grand bien que les hommes puissent donner et recevoir.

XXIV, II. — PARADOXE DE BAYLE

M. Bayle[4] a prétendu prouver qu'il valait mieux être athée qu'idolâtre; c'est-à-dire, en d'autres termes, qu'il

1. L'assistance par le travail est une question qui se pose plus que jamais dans les États modernes. Il y eut, en 1848, l'expérience des *Ateliers nationaux*. Le machinisme rend la question plus complexe que jamais; 2. Le christianisme; 3. Pour Montesquieu les religions font partie de la *police* qui contribue à l'ordre des sociétés humaines; 4. *Pensées sur la comète* (II). *Bayle* (1647-1706), né dans le Comté de Foix, calviniste, dans son *Dictionnaire historique* (4 vol., in folio) expose toutes les raisons pour et contre sur toutes les questions politiques, philosophiques et religieuses, sans donner ses conclusions, mais de façon à nous mener au scepticisme. Il tient une grande place dans l'histoire de la pensée française.

est moins dangereux de n'avoir point du tout de religion, que d'en avoir une mauvaise. « J'aimerais mieux, dit-il, que l'on dît de moi que je n'existe pas, que si l'on disait que je suis un méchant homme. » Ce n'est qu'un sophisme[1], fondé sur ce qu'il n'est d'aucune utilité au genre humain que l'on croie qu'un certain homme existe, au lieu qu'il est très utile que l'on croie que Dieu est. De l'idée qu'il n'est pas, suit l'idée de notre indépendance; ou, si nous ne pouvons pas avoir cette idée, celle de notre révolte. Dire que la religion n'est pas un motif réprimant, parce qu'elle ne réprime pas toujours, c'est dire que les lois civiles ne sont pas un motif réprimant non plus. C'est mal raisonner contre la religion, de rassembler dans un grand ouvrage une longue énumération des maux qu'elle a produits, si l'on ne fait de même celle des biens qu'elle a faits. Si je voulais raconter tous les maux qu'ont produits dans le monde les lois civiles, la monarchie, le gouvernement républicain, je dirais des choses effroyables. Quand il serait inutile que les sujets eussent une religion, il ne le serait pas que les princes en eussent, et qu'ils blanchissent d'écume le seul frein que ceux qui ne craignent point les lois humaines puissent avoir[2].

Un prince qui aime la religion et qui la craint est un lion qui cède à la main qui le flatte, ou à la voix qui l'apaise : celui qui craint la religion et qui la hait, est comme les bêtes sauvages qui mordent la chaîne qui les empêche de se jeter sur ceux qui passent : celui qui n'a point du tout de religion, est cet animal terrible qui ne sent sa liberté que lorsqu'il déchire et qu'il dévore.

La question n'est pas de savoir s'il vaudrait mieux qu'un certain homme ou qu'un certain peuple n'eût point de religion que d'abuser de celle qu'il a; mais de savoir quel est le moindre mal, que l'on abuse quelquefois de la religion, ou qu'il n'y en ait point du tout parmi les hommes.

Pour diminuer l'horreur de l'athéisme on charge trop l'idolâtrie. Il n'est pas vrai que, quand les anciens élevaient des autels à quelque vice, cela signifiât qu'ils aimassent ce vice : cela signifiait au contraire qu'ils le haïssaient. Quand les Lacédémoniens érigèrent une chapelle à la Peur, cela ne signifiait pas que cette nation belliqueuse lui deman-

1. Raisonnement faux; 2. Utilitarisme.

dât de s'emparer dans les combats des cœurs des Lacédémoniens. Il y avait des divinités à qui on demandait de ne pas inspirer le crime, et d'autres à qui on demandait de le détourner.

XXIV, v. — QUE LA RELIGION CATHOLIQUE CONVIENT MIEUX A UNE MONARCHIE[1], ET QUE LA PROTESTANTE S'ACCOMMODE MIEUX D'UNE RÉPUBLIQUE

Lorsqu'une religion naît et se forme dans un État, elle suit ordinairement le plan du gouvernement où elle est établie : car les hommes qui la reçoivent, et ceux qui la font recevoir, n'ont guère d'autres idées de police[2] que celles de l'État dans lequel ils sont nés[3].

Quand la religion chrétienne souffrit, il y a deux siècles, ce malheureux partage qui la divisa en catholique et en protestante, les peuples du nord embrassèrent la protestante, et ceux du midi gardèrent la catholique.

C'est que les peuples du nord ont et auront toujours un esprit d'indépendance et de liberté que n'ont pas les peuples du midi[4], et qu'une religion qui n'a point de chef visible, convient mieux à l'indépendance du climat que celle qui en a un.

Dans les pays mêmes où la religion protestante s'établit, les révolutions se firent sur le plan de l'État politique. Luther ayant pour lui les grands princes, n'aurait guère pu leur faire goûter une autorité ecclésiastique qui n'aurait point eu de prééminence extérieure; et Calvin ayant pour lui des peuples qui vivaient dans des républiques, ou des bourgeois obscurcis dans des monarchies, pouvait fort bien ne pas établir des prééminences et des dignités[5].

Chacune de ces deux religions pouvait se croire la plus

1. Dans le Chap. III du même livre, Montesquieu avait démontré déjà que « le gouvernement modéré convient mieux à la religion chrétienne », en alléguant que « la douceur étant si recommandée dans l'Evangile, elle s'oppose à la colère despotique avec laquelle le prince se ferait justice et exercerait ses cruautés; **2.** Sens grec : gouvernement; **3.** Les premiers chrétiens organisèrent l'Eglise dans les cadres romains; **4.** C'est déjà la thèse que reprendront et agrandiront Mme de Staël et Michelet : supériorité générale des pays protestants et germains sur les pays catholiques et latins; **5.** Le protestantisme de Calvin fut démocratique et niveleur, plus près, au dire de Montesquieu, de la doctrine du Christ que de celle des apôtres.

parfaite; la calviniste, se jugeant plus conforme à ce que Jésus-Christ avait dit, et la luthérienne à ce que les apôtres avaient fait.

XXV, IX. — DE LA TOLÉRANCE EN FAIT DE RELIGION

Nous sommes ici politiques et non pas théologiens; et, pour des théologiens mêmes, il y a bien de la différence entre tolérer une religion et l'approuver.

Lorsque les lois d'un État ont cru devoir souffrir plusieurs religions, il faut qu'elles les obligent aussi à se tolérer entre elles. C'est un principe, que toute religion qui est réprimée devient elle-même réprimante : car sitôt que, par quelque hasard, elle peut sortir de l'oppression, elle attaque la religion qui l'a réprimée, non pas comme une religion, mais comme une tyrannie.

Il est donc utile que les lois exigent de ces diverses religions, non seulement qu'elles ne troublent pas l'État, mais aussi qu'elles ne se troublent pas entre elles. Un citoyen ne satisfait point aux lois en se contentant de ne pas agiter le corps de l'État; il faut encore qu'il ne trouble pas quelque citoyen que ce soit.

XXV, X. — CONTINUATION DU MÊME SUJET

Comme il n'y a guère que les religions intolérantes qui aient un grand zèle pour s'établir ailleurs, parce qu'une religion qui peut tolérer les autres, ne songe guère à sa propagation, ce sera une très bonne loi civile, lorsque l'État est satisfait de la religion déjà établie, de ne point souffrir l'établissement[1] d'une autre.

Voici donc le principe fondamental des lois politiques en fait de religion. Quand on est maître de recevoir dans un État une nouvelle religion, ou de ne la pas recevoir, il ne faut pas l'y établir; quand elle y est établie, il faut la tolérer[2].

1. Je ne parle point dans tout ce chapitre de la religion chrétienne, parce que j'ai dit ailleurs que la religion chrétienne est le premier bien. Voyez la fin du tome Ier du livre précédent, et la *Défense de l'Esprit des lois*, seconde partie (M.); **2.** Montesquieu n'est pas encore pour la liberté religieuse dans le cadre des lois; et même, il s'arrête à une tolérance limitée.

XXV, XIII. — TRÈS HUMBLE REMONTRANCE AUX INQUISITEURS D'ESPAGNE ET DE PORTUGAL[1]

Une juive de dix-huit ans, brûlée à Lisbonne au dernier autodafé[2], donna occasion à ce petit ouvrage[3], et je crois que c'est le plus inutile qui ait jamais été écrit. Quand il s'agit de prouver des choses si claires, on est sûr de ne pas convaincre.

L'auteur déclare que, quoiqu'il soit juif, il respecte la religion chrétienne, et qu'il l'aime assez pour ôter aux princes qui ne seront pas chrétiens un prétexte plausible pour la persécuter.

« Vous vous plaignez, dit-il aux inquisiteurs, de ce que l'empereur du Japon fait brûler à petit feu tous les chrétiens qui sont dans ses États; mais il vous répondra : Nous vous traitons, vous qui ne croyez pas comme nous, comme vous traitez vous-mêmes ceux qui ne croient pas comme vous; vous ne pouvez vous plaindre que de votre faiblesse, qui vous empêche de nous exterminer, et qui fait que nous vous exterminons[4].

« Mais il faut avouer que vous êtes bien plus cruels que cet empereur. Vous nous faites mourir, nous qui ne croyons que ce que vous croyez, parce que nous ne croyons pas tout ce que vous croyez. Nous suivons une religion que vous savez vous-mêmes avoir été autrefois chérie de Dieu; nous pensons que Dieu l'aime encore, et vous pensez qu'il ne l'aime plus; et, parce que vous jugez ainsi, vous faites passer par le fer et par le feu ceux qui sont dans cette erreur si pardonnable, de croire que Dieu aime encore ce qu'il a aimé[5].

1. L'Inquisition contre les juifs et les mahométans relaps, c'est-à-dire convertis au christianisme et *re-glissés* (*relapsi*) à leur première religion, remonte à 1204. Malgré plusieurs essais, elle ne put s'établir en France. En 1481, Ferdinand II, Isabelle et Ximénès organisent le Saint-Office; Torquemada est Grand Inquisiteur. Elle fonctionne violemment en Espagne, en Portugal, et dans les colonies. Ralentissement, aux XVIIe et XVIIIe siècles. Abolie en 1804, rétablie en 1814, l'Inquisition finit en 1822. En 1748, il y avait déjà contre elle toute une littérature que Montesquieu a su utiliser à sa manière : Dellon : *Relation de l'Inquisition de Goa* (1688, in-12) [gravures suggestives]; Limborch : *Histoire de l'Inquisition* (Amsterdam, 1692); le P. Marsollier : *Histoire de l'Inquisition* (Cologne, 1693); *Voyages et Aventures de Jacques Massé* (Bourdeaux, chez Jacques l'Aveugle, 1710, in-12); Crellius : *Junii Bruti, Poloni, Vindiciae pro religionis libertate* (1637), traduit en 1687 par Le Cène, sans dire un mot de l'auteur, et en 1769, par Naigeon : *De la tolérance dans la religion ;* **2.** *Acte de foi*, lecture des jugements et exécution des coupables; **3.** Artifice littéraire. L'*autodafé* dont il est question eut lieu en 1745; **4.** Jeu habile des *nous* et des *vous ;* **5.** Les juifs n'admettent de révélation que celle de Moïse et des prophètes; ils rejettent le *Nouveau Testament* et ne croient pas au Christ.

« Si vous êtes cruels à notre égard, vous l'êtes bien plus à l'égard de nos enfants; vous les faites brûler, parce qu'ils suivent les inspirations que leur ont données ceux que la loi naturelle et les lois de tous les peuples leur apprennent à respecter comme des dieux[1].

« Vous vous privez de l'avantage que vous a donné sur les mahométans la manière dont leur religion s'est établie. Quand ils se vantent du nombre de leurs fidèles, vous leur dites que la force les leur a acquis, et qu'ils ont étendu leur religion par le fer : pourquoi donc établissez-vous la vôtre par le feu?

« Quand vous voulez nous faire venir à vous, nous vous objectons une source[2] dont vous vous faites gloire de descendre. Vous nous répondez que votre religion est nouvelle, mais qu'elle est divine; et vous le prouvez parce qu'elle s'est accrue par la persécution des païens et par le sang de vos martyrs; mais aujourd'hui vous prenez le rôle des Dioclétiens[3], et vous nous faites prendre le vôtre.

« Nous vous conjurons, non pas par le Dieu puissant que nous servons vous et nous, mais par le Christ que vous nous dites avoir pris la condition humaine pour vous proposer des exemples que vous puissiez suivre, nous vous conjurons d'agir avec nous comme il agirait lui-même s'il était encore sur la terre. Vous voulez que nous soyons chrétiens et vous ne voulez pas l'[4]être.

« Mais si vous ne voulez pas être chrétiens, soyez au moins des hommes : traitez-nous comme vous feriez, si, n'ayant que ces faibles lueurs de justice que la nature nous donne, vous n'aviez point une religion pour vous conduire, et une révélation pour vous éclairer.

« Si le Ciel vous a assez aimés pour vous faire voir la vérité, il vous a fait une grande grâce; mais est-ce aux enfants qui ont eu l'héritage de leur père de haïr ceux qui ne l'ont pas eu?

« Que si[5] vous avez cette vérité, ne nous la cachez pas par la manière dont vous nous la proposez. Le caractère de la vérité, c'est son triomphe sur les cœurs et les esprits, et non pas cette impuissance que vous avouez lorsque vous voulez la faire recevoir par des supplices.

1. Leurs parents. Montesquieu met très haut l'autorité paternelle; **2.** *Objecter :* jeter à la figure. *Une source* n'est pas bon; **3.** Empereur qui persécuta les chrétiens de 284 à 305; **4.** Cela : des chrétiens; **5.** Tour très employé au XVIIe siècle.

« Si vous êtes raisonnables, vous ne devez pas nous faire mourir parce que nous ne voulons pas vous tromper. Si votre Christ est le fils de Dieu, nous espérons qu'il nous récompensera de n'avoir pas voulu profaner ses mystères; et nous croyons que le Dieu que nous servons vous et nous, ne nous punira pas de ce que nous avons souffert la mort pour une religion qu'il nous a autrefois donnée, parce que nous croyons qu'il nous l'a encore donnée.

« Vous vivez dans un siècle où la lumière naturelle[1] est plus vive qu'elle n'a jamais été, où la philosophie a éclairé les esprits, où la morale de votre Évangile a été plus connue, où les droits respectifs des hommes les uns sur les autres, l'empire qu'une conscience a sur une autre conscience, sont mieux établis. Si donc vous ne revenez pas de vos anciens préjugés, qui, si vous n'y prenez garde, sont vos passions, il faut avouer que vous êtes incorrigibles, incapables de toute lumière et de toute instruction; et une nation est bien malheureuse, qui donne de l'autorité à des hommes tels que vous.

« Voulez-vous que nous vous disions naïvement[2] notre pensée? Vous nous regardez plutôt comme vos ennemis, que comme les ennemis de votre religion; car, si vous aimiez votre religion, vous ne la laisseriez pas corrompre par une ignorance grossière.

« Il faut que nous vous avertissions d'une chose : c'est que, si quelqu'un dans la postérité ose jamais dire que dans le siècle où nous vivons les peuples d'Europe étaient policés, on vous citera pour prouver qu'ils étaient barbares; et l'idée que l'on aura de vous sera telle, qu'elle flétrira votre siècle, et portera la haine sur tous vos contemporains[3]. »

XXVI, II. — DES LOIS DIVINES ET DES LOIS HUMAINES

On ne doit point statuer[4] par les lois divines ce qui doit l'être par les lois humaines, ni régler par les lois humaines ce qui doit l'être par les lois divines.

Ces deux sortes de lois diffèrent par leur origine, par leur objet et par leur nature.

1. Ici la défense tourne à l'attaque, qui ira s'accélérant. Le XVIIIe siècle est le siècle des *lumières ;* **2.** Naturellement, sans ruse; **3.** Arguments de simple intérêt, de morale ordinaire, de religion, d'humanité, les traits pleuvent de tous les côtés, dans un désordre savant : l'adversaire est écrasé; **4.** Établir.

Tout le monde convient bien que les lois humaines sont d'une autre nature que les lois de la religion, et c'est un grand principe; mais ce principe lui-même est soumis à d'autres, qu'il faut chercher.

1° La nature des lois humaines est d'être soumise à tous les accidents qui arrivent, et de varier à mesure que les volontés des hommes changent : au contraire, la nature des lois de la religion est de ne varier jamais. Les lois humaines statuent sur le bien; la religion sur le meilleur. Le bien peut avoir un autre objet, parce qu'il y a plusieurs biens; mais le meilleur n'est qu'un[1], il ne peut donc pas changer. On peut bien changer les lois, parce qu'elles ne sont censées qu'être bonnes; mais les institutions de la religion sont toujours supposées être les meilleures.

2° Il y a des États où les lois ne sont rien, ou ne sont qu'une volonté capricieuse et transitoire du souverain[2]. Si, dans ces États, les lois de la religion étaient de la nature des lois humaines, les lois de la religion ne seraient rien non plus : il est pourtant nécessaire à la société qu'il y ait quelque chose de fixe; et c'est cette religion qui est quelque chose de fixe.

3° La force principale de la religion vient de ce qu'on la croit; la force des lois humaines vient de ce qu'on les craint. L'antiquité convient à la religion, parce que souvent nous croyons plus les choses à mesure qu'elles sont plus reculées; car nous n'avons pas dans la tête des idées accessoires tirées de ces temps-là, qui puissent les contredire. Les lois humaines, au contraire, tirent avantage de leur nouveauté, qui annonce une attention particulière et actuelle du législateur, pour les faire observer[3].

XXVIII, XVII. — MANIÈRE DE PENSER DE NOS PÈRES[4]

La preuve par le combat singulier avait quelque raison fondée sur l'expérience. Dans une nation uniquement guerrière, la poltronnerie suppose d'autres vices; elle prouve qu'on a résisté à l'éducation qu'on a reçue, et que l'on n'a

1. Sens d'*unus* : seul et unique; 2. Au sens général : roi, corps aristocratique, ou peuple; 3. Les lois divines et les lois humaines ne sont pas sur le même plan; 4. Montesquieu cherche à *comprendre* même les institutions qui nous sont devenues les plus étrangères.

pas été sensible à l'honneur, ni conduit par les principes qui ont gouverné les autres hommes; elle fait voir qu'on ne craint point leur mépris, et qu'on ne fait point de cas de leur estime : pour peu qu'on soit bien né, on n'y manquera pas ordinairement de l'adresse qui doit s'allier avec la force, ni de la force qui doit concourir avec le courage, parce que, faisant cas de l'honneur, on se sera toute sa vie exercé à des choses sans lesquelles on ne peut l'obtenir. De plus, dans une nation guerrière, où la force, le courage et la prouesse[1] sont en honneur, les crimes véritablement odieux sont ceux qui naissent de la fourberie, de la finesse et de la ruse, c'est-à-dire de la poltronnerie.

Quant à la preuve par le feu, après que l'accusé avait mis la main sur un fer chaud, ou dans l'eau bouillante, on enveloppait la main dans un sac que l'on cachetait : si, trois jours après, il ne paraissait pas de marque de brûlure, on était déclaré innocent. Qui ne voit que, chez un peuple exercé à manier des armes, la peau rude et calleuse[2] ne devait pas recevoir assez l'impression du fer chaud ou de l'eau bouillante, pour qu'il y parût trois jours après? Et, s'il y paraissait, c'était une marque que celui qui faisait l'épreuve était un efféminé. Nos paysans, avec leurs mains calleuses, manient le fer chaud comme ils veulent. Et, quant aux femmes, les mains de celles qui travaillaient pouvaient résister au fer chaud. Les dames ne manquaient point de champions pour les défendre; et, dans une nation où il n'y avait point de luxe, il n'y avait guère d'état moyen.

Par la loi des Thuringiens[3], une femme accusée d'adultère n'était condamnée à l'épreuve par l'eau bouillante, que lorsqu'il ne se présentait point de champion pour elle; et la loi des Ripuaires[4] n'admet cette épreuve que lorsqu'on ne trouve pas de témoins pour se justifier. Mais une femme qu'aucun de ses parents ne voulait défendre, un homme qui ne pouvait alléguer aucun témoignage de sa probité, étaient par cela même déjà convaincus.

Je dis donc que, dans les circonstances des temps où la preuve par le combat et la preuve par le fer chaud et l'eau bouillante furent en usage, il y eut un tel accord de ces lois avec les mœurs, que ces lois produisirent moins d'injustices qu'elles ne furent injustes; que les effets furent

1. Formé sur *preu* (*probus*); 2. *Callus* : durillon; 3. Peuplade de l'Allemagne centrale; 4. Monument de la législation germanique, attribué au fils de Clovis, Thierry, roi d'Austrasie.

plus innocents que les causes; qu'elles choquèrent plus l'équité qu'elles n'en violèrent les droits; qu'elles furent plus déraisonnables que tyranniques.

XXVIII, xx. — ORIGINE DU POINT D'HONNEUR

On trouve des énigmes[1] dans les codes des lois des barbares. La loi des Frisons[2] ne donne qu'un demi-sou de composition[3] à celui qui a reçu des coups de bâton; et il n'y a si petite blessure pour laquelle elle n'en donne davantage. Par la loi salique[4], si un ingénu[5] donnait trois coups de bâton à un ingénu, il payait trois sous; s'il avait fait couler le sang, il était puni comme s'il avait blessé avec le fer; et il payait quinze sous : la peine se mesurait par la grandeur des blessures. La loi des Lombards[6] établit différentes compositions pour un coup, pour deux, pour trois, pour quatre. Aujourd'hui un coup en vaut cent mille.

La constitution de Charlemagne, insérée dans la loi des Lombards, veut que ceux à qui elle permet le duel combattent avec le bâton. Peut-être que ce fut un ménagement pour le clergé; peut-être que, comme on étendait l'usage des combats, on voulut les rendre moins sanguinaires. Le capitulaire de Louis le Débonnaire[7] donne le choix de combattre avec le bâton ou avec les armes. Dans la suite il n'y eut que les serfs qui combattissent avec le bâton.

Déjà je vois naître et se former les articles particuliers de notre point d'honneur. L'accusateur commençait par déclarer devant le juge qu'un tel avait commis une telle action; et celui-ci répondait qu'il en avait menti; sur cela, le juge ordonnait le duel. La maxime s'établit que, lorsqu'on avait reçu un démenti, il fallait se battre.

Quand un homme avait déclaré qu'il combattrait, il ne pouvait plus s'en départir; et s'il le faisait, il était condamné à une peine. De là suivit cette règle que, quand un homme s'était engagé par sa parole, l'honneur ne lui permettait plus de la rétracter[8].

1. Mot grec : *devinette*; chose difficile à comprendre; **2.** Peuplade sur la mer du Nord; **3.** Indemnité qui arrange (*componit*) une affaire. Dans ce sens, on *compose avec* quelqu'un. Ce mot traduit l'allemand *Wergeld* ; **4.** Code pénal et civique des Francs Saliens, rédigé en latin; **5.** *Ingenuus* : homme libre; **6.** Peuple germanique, qui envahit l'Italie au VIe siècle, et fonda un royaume puissant; **7.** Roi de France (814-840) et empereur, fit établir un recueil de lois en chapitres, *capitula* ; **8.** Sens premier : tirer en arrière.

Les gentilshommes se battaient entre eux à cheval et avec leurs armes; et les vilains se battaient à pied et avec le bâton. De là il suivit que le bâton était l'instrument des outrages, parce qu'un homme qui en avait été battu avait été traité comme un vilain.

Il n'y avait que les vilains qui combattissent à visage découvert; ainsi il n'y avait qu'eux qui pussent recevoir des coups sur la face. Un soufflet devint une injure qui devait être lavée par le sang, parce qu'un homme qui l'avait reçu, avait été traité comme un vilain.

Les peuples germains n'étaient pas moins sensibles que nous au point d'honneur; ils l'étaient même plus. Ainsi les parents les plus éloignés prenaient une part très vive aux injures[1]; et tous leurs codes sont fondés là-dessus. La loi des Lombards veut que celui qui, accompagné de ses gens, va battre un homme qui n'est point sur ses gardes, afin de le couvrir de honte et de ridicule, paie la moitié de la composition qu'il aurait due s'il l'avait tué; et que si, par le même motif, il le lie, il paie les trois quarts de la même composition.

Disons donc que nos pères étaient extrêmement sensibles aux affronts; mais que les affronts d'une espèce particulière, comme de recevoir des coups d'un certain instrument sur une certaine partie du corps, et donnés d'une certaine manière, ne leur étaient pas encore connus. Tout cela était compris dans l'affront d'être battu; et, dans ce cas, la grandeur des excès faisait la grandeur des outrages.

DÉFENSE DE *L'ESPRIT DES LOIS*

1750, GENÈVE, IN-12

...La théologie a ses bornes, elle a ses formules; parce que les vérités qu'elle enseigne étant connues, il faut que les hommes s'y tiennent; et on doit les empêcher de s'en écarter : c'est là qu'il ne faut pas que le génie[2] prenne l'essor : on le circonscrit pour ainsi dire dans une enceinte. Mais c'est se moquer du monde, de vouloir mettre cette même enceinte autour de ceux qui traitent les sciences humaines.

1. Au sens d'injure et injustice; 2. L'intelligence naturelle et indépendante.

Les principes de la géométrie sont très vrais; mais, si on les appliquait à des choses de goût, on ferait déraisonner la raison même[1]. Rien n'étouffe plus la doctrine que de mettre à toutes les choses une robe de docteur[2]. Les gens qui veulent toujours enseigner empêchent beaucoup d'apprendre. Il n'y a point de génie qu'on ne rétrécisse, lorsqu'on l'enveloppera d'un million de scrupules vains. Avez-vous les meilleures intentions du monde, on vous forcera vous-même d'en douter. Vous ne pouvez plus être occupé à bien dire quand vous êtes effrayé par la crainte de dire mal, et qu'au lieu de suivre votre pensée, vous ne vous occupez que des termes qui peuvent échapper à la subtilité des critiques. On vient nous mettre un béguin[3] sur la tête, pour nous dire à chaque mot : « Prenez garde de tomber; vous voulez parler comme vous, je veux que vous parliez comme moi. » Va-t-on prendre l'essor, ils vous arrêtent par la manche. A-t-on de la force et de la vie, on vous l'ôte à coups d'épingle. Vous élevez-vous un peu, voilà des gens qui prennent leur pied[4] ou leur toise[5], lèvent la tête, et vous crient de descendre pour vous mesurer. Courez-vous dans votre carrière, ils voudront que vous regardiez toutes les pierres que les fourmis ont mises sur votre chemin. Il n'y a ni science, ni littérature, qui puisse résister à ce pédantisme. Notre siècle a formé des Académies; on voudra nous faire rentrer dans les écoles des siècles ténébreux. Descartes est bien propre à rassurer ceux qui, avec un génie infiniment moindre que le sien, ont d'aussi bonnes intentions que lui : ce grand homme fut sans cesse accusé d'athéisme; et l'on n'emploie pas aujourd'hui contre les athées de plus forts arguments que les siens[6].

Du reste, nous ne devons regarder les critiques comme personnelles, que dans les cas où ceux qui les font ont voulu les rendre telles. Il est très permis de critiquer les ouvrages qui ont été donnés au public, parce qu'il serait ridicule que ceux qui ont voulu éclairer les autres ne voulussent pas être éclairés eux-mêmes. Ceux qui nous avertissent sont les compagnons de nos travaux. Si le critique et l'auteur cherchent la vérité, ils ont le même intérêt; car la

1. Voir Pascal, sur l'esprit de géométrie et l'esprit de finesse (*Pensées*); **2.** Docteur en théologie; **3.** Sorte de coiffe à capuchon, qu'on attachait sous le menton, adoptée par les béguines, communauté libre des Pays-Bas, où l'on ne prononçait pas de vœux, datant du XIIIe siècle; **4.** $0^{m},324$; **5.** La *toise* = six pieds : $1^{m},949$; **6.** Heureuse ironie.

vérité est le bien de tous les hommes : ils seront des confédérés et non pas des ennemis.

C'est avec un grand plaisir que je quitte la plume. On aurait continué à garder le silence, si, de ce qu'on le gardait, plusieurs personnes n'avaient conclu qu'on y était réduit[1].

ARSACE ET ISMÉNIE

HISTOIRE ORIENTALE (1754), publiée en 1783.

Après toutes sortes d'aventures invraisemblables et embrouillées, faux noms, enlèvements, évasions, poison qui n'est qu'un narcotique, exploits guerriers, rivalités, jalousies et fadaises sentimentales, Isménie, reine de la Bactriane (Asie centrale) retrouve Arsace sous le héros mystérieux qui vient de sauver son royaume envahi par le roi d'Hyrcanie; et Arsace, grâce à un ministre sans pareil, Narbal, est choisi par le peuple comme époux d'Isménie. On reconnaît dans ces pages l'esprit fénelonien; la fausse Asie y remplace la fausse antiquité. On y reconnaît aussi Télémaque, Antiope et Mentor.

Jamais les Bactriens ne virent des temps si heureux. Arsace et Isménie disaient qu'ils régnaient sur le meilleur peuple de l'univers; les Bactriens disaient qu'ils vivaient sous les meilleurs de tous les princes.

Il disait qu'étant né sujet, il avait souhaité mille fois de vivre sous un bon prince, et que ses sujets faisaient sans doute les mêmes vœux que lui.

Il ajoutait qu'ayant le cœur d'Isménie, il devait lui offrir tous les cœurs de l'univers : il ne pouvait lui apporter un trône, mais des vertus capables de le remplir.

Il croyait que son amour devait passer à la postérité, et qu'il n'y passerait jamais mieux qu'avec sa gloire. Il voulait qu'on écrivît ces paroles sur son tombeau : *Isménie a eu pour époux un roi chéri des mortels*[2].

Il disait qu'il aimait Aspar, son premier ministre, parce qu'il parlait toujours des sujets, plus rarement du roi, et jamais de lui-même.

« Il a, disait-il, trois grandes choses : l'esprit juste, le cœur sensible, et l'âme sincère. »

Arsace parlait souvent de l'innocence[3] de son administration. Il disait qu'il conservait ses mains pures, parce que le

1. Au sens propre : ramené en arrière. Fierté calme et dédaigneuse; 2. Fadaise sentimentale; 3. Sens étymologique (*in-nocere*).

premier crime qu'il commettrait déciderait de toute sa vie et que là commencerait la chaîne d'une infinité d'autres.

« Je punirais, disait-il, un homme sur des soupçons. Je croirais en rester là; non : de nombreux soupçons me viendraient en foule contre les parents et les amis de celui que j'aurais fait mourir. Voilà le germe d'un second crime. Ces actions violentes me feraient penser que je serais haï de mes sujets : je commencerais à les craindre. Ce serait le sujet de nouvelles exécutions, qui deviendraient elles-mêmes le sujet de nouvelles frayeurs.

« Que si ma vie était une fois marquée[1] de ces sortes de taches, le désespoir d'acquérir une bonne réputation viendrait me saisir, et, voyant que je n'effacerais jamais le passé, j'abandonnerais l'avenir. »

Arsace aimait si fort à conserver les lois et les anciennes coutumes des Bactriens, qu'il tremblait toujours au mot de la réformation des abus, parce qu'il avait souvent remarqué que chacun appelait loi ce qui était conforme à ses vues, et appelait abus tout ce qui choquait ses intérêts;

Que, de corrections en corrections[2] d'abus, au lieu de rectifier les choses, on parvenait à les anéantir.

Il était persuadé que le bien ne devait couler dans un État que par le canal des lois ; que le moyen de faire un bien permanent, c'était, en faisant le bien, de les suivre; que le moyen de faire un mal permanent, c'était, en faisant le mal, de les choquer;

Que les devoirs des princes ne consistaient pas moins dans la défense des lois contre les passions des autres que contre leurs propres passions;

Que le désir général de rendre les hommes heureux était naturel aux princes; mais que ce désir n'aboutissait à rien, s'ils ne se procuraient continuellement des connaissances particulières pour y parvenir;

Que, par un grand bonheur, le grand art de régner demandait plus de sens que de génie[3], plus de désir d'acquérir des lumières que de grandes lumières, plutôt des connaissances pratiques que des connaissances abstraites, plutôt un certain discernement[4] pour connaître les hommes que la capacité de les former;

Qu'on apprenait à connaître les hommes en se communi-

1. C'est la *nota*, marque d'infamie; **2.** Redressements; **3.** Force naturelle de l'intelligence; **4.** Faculté de trier (*cernere*) le bon du mauvais.

quant à eux, comme on apprend toute autre chose; qu'il est très incommode pour les défauts et pour les vices de se cacher toujours; que la plupart des hommes ont une enveloppe, mais qu'elle tient et serre si peu[1], qu'il est très difficile que quelque côté ne vienne à se découvrir.

Arsace ne parlait jamais des affaires qu'il pouvait avoir avec les étrangers; mais il aimait à s'entretenir de celles de l'intérieur de son royaume, parce que c'était le seul moyen de le bien connaître; et là-dessus il disait qu'un bon prince devait être secret[2], mais qu'il pouvait quelquefois l'être trop.

Il disait qu'il sentait en lui-même qu'il était un bon roi; qu'il était doux, affable, humain; qu'il aimait la gloire, qu'il aimait ses sujets; que cependant si, avec ces belles qualités, il ne s'était gravé dans l'esprit les grands principes de gouvernement, il serait arrivé la chose du monde la plus triste, que ses sujets auraient eu un bon roi, et qu'ils auraient peu joui de ce bonheur; et que ce beau présent de la Providence aurait été en quelque sorte inutile pour eux.

« Celui qui croit trouver le bonheur sur le trône se trompe, disait Arsace; on n'y a que le bonheur qu'on y a porté, et souvent même l'on y risque ce bonheur que l'on a porté. Si donc les dieux, ajoutait-il, n'ont pas fait le commandement pour le bonheur de ceux qui commandent, il faut qu'ils l'aient fait pour le bonheur de ceux qui obéissent. »

Arsace savait donner, parce qu'il savait refuser.

« Souvent, disait-il, quatre villages ne suffisent pas pour faire un don à un grand seigneur prêt à devenir misérable, ou à un misérable prêt à devenir grand seigneur. Je puis bien enrichir la pauvreté d'état; mais il m'est impossible d'enrichir la pauvreté de luxe[3]. »

Arsace était plus curieux d'entrer dans les chaumières que dans les palais de ses Grands.

« C'est là que je trouve mes vrais conseillers. Là je me ressouviens de ce que mon palais me fait oublier. Ils disent leurs besoins. Ce sont les petits malheurs de chacun qui composent le malheur général. Je m'instruis de tous ces malheurs, qui tous ensemble pourraient former le mien.

« C'est dans ces chaumières que je vois ces objets[4] tristes

1. Image familière. Notez l'emploi du style indirect: **2.** Au sens actif : qui ne se livre pas; **3.** Montesquieu entend par là la pauvreté qui, n'étant pas inhérente à la condition sociale de celui qui en est frappé, s'ajoute à une condition comme une manière de luxe; il juge cette pauvreté sans remède; **4.** Tableaux. Sens étymologique.

qui font toujours les délices de ceux qui peuvent les faire changer et qui me font connaître que je puis devenir un plus grand prince que je ne le suis. J'y vois la joie succéder aux larmes, au lieu que dans mon palais je ne puis guère voir que les larmes succéder à la joie[1]. »

On lui dit un jour que, dans quelques réjouissances publiques, des farceurs[2] avaient chanté ses louanges.

« Savez-vous bien, dit-il, pourquoi je permets à ces gens-là de me louer ? C'est afin de me faire mépriser la flatterie, et de la rendre vile à tous les gens de bien. J'ai un si grand pouvoir, qu'il sera toujours naturel de chercher à me plaire. J'espère bien que les dieux ne permettront point que la flatterie me plaise jamais. Pour vous, mes amis, dites-moi la vérité ; c'est la seule chose du monde que je désire, parce que c'est la seule chose du monde qui puisse me manquer. »

Ce qui avait troublé la fin du règne d'Artamène[3], c'est que dans sa jeunesse il avait conquis quelques petits peuples voisins, situés entre la Médie et la Bactriane. Ils étaient ses alliés ; il voulut les avoir pour sujets ; il les eut pour ennemis ; et, comme ils habitaient les montagnes, ils ne furent jamais bien assujettis ; au contraire, les Mèdes se servaient d'eux pour troubler le royaume : de sorte que le conquérant avait beaucoup affaibli le monarque, et que, lorsqu'Arsace monta sur le trône, ces peuples étaient encore peu affectionnés[4]. Bientôt les Mèdes les firent révolter. Arsace vola et les soumit. Il fit assembler la nation et parla ainsi :

« Je sais que vous souffrez impatiemment la domination des Bactriens : je n'en suis point surpris. Vous aimez vos anciens rois, qui vous ont comblés de bienfaits. C'est à moi à faire en sorte, par ma modération et ma justice, que vous me regardiez comme le vrai successeur de ceux que vous avez tant aimés. »

Il fit venir les deux chefs les plus dangereux de la révolte, et dit au peuple :

« Je les fais mener devant vous pour que vous les jugiez vous-mêmes. »

Chacun, en les condamnant, chercha à se justifier.

« Connaissez[5], leur dit-il, le bonheur que vous avez de vivre sous un roi qui n'a point de passion lorsqu'il punit,

1. Goût de l'antithèse ; 2. Comédiens ; 3. Le père d'Isménie. Nom emprunté au roman de Mlle de Scudéry (*Artamène ou le grand Cyre*) ; 4. Sens actif : qui portent de l'affection ; 5. Sens latin : apprenez à connaître.

et qui n'en met que quand il récompense; qui croit que la gloire de vaincre n'est que l'effet du sort, et qu'il ne tient que de lui-même celle de pardonner.

« Vous vivrez heureux sous mon empire, et vous garderez vos usages et vos lois. Oubliez que je vous ai vaincus par les armes, et ne le soyez que par mon affection. »

Toute la nation vint rendre grâce à Arsace de sa clémence et de la paix. Des vieillards portaient la parole[1]. Le premier parla ainsi :

« Je crois voir ces grands arbres qui font l'ornement de notre contrée. Tu en es la tige, et nous en sommes les feuilles; elles couvriront les racines des ardeurs du soleil. »

Le second lui dit :

« Tu avais à demander aux dieux que nos montagnes s'abaissassent, pour qu'elles ne pussent pas nous défendre contre toi. Demande-leur aujourd'hui qu'elles s'élèvent jusques aux nues, pour qu'elles puissent mieux te défendre contre tes ennemis. »

Le troisième dit ensuite :

« Regarde le fleuve qui traverse notre contrée : là où il est impétueux et rapide, après avoir tout renversé, il se dissipe et se divise au point que les femmes le traversent à pied. Mais si tu le regardes dans les lieux où il est doux et tranquille, il grossit lentement ses eaux, il est respecté des nations et il arrête les armées. »

Depuis ce temps ces peuples furent les plus fidèles sujets de la Bactriane.

Cependant le roi de Médie apprit qu'Arsace régnait dans la Bactriane. Le souvenir de l'affront qu'il avait reçu[2] se réveilla dans son cœur. Il avait résolu de lui faire la guerre. Il demanda le secours du roi d'Hyrcanie[3].

« Joignez-vous à moi, lui écrivit-il; poursuivons une vengeance commune. Le ciel vous destinait la reine de Bactriane; un de mes sujets vous l'a ravie : venez la conquérir. »

Le roi d'Hyrcanie lui fit cette réponse :

« Je serais aujourd'hui en servitude chez les Bactriens, si je n'avais trouvé des ennemis généreux. Je rends grâces au ciel de ce qu'il a voulu que mon règne commençât par des malheurs. L'adversité est notre mère; la prospérité n'est que notre marâtre. Vous me proposez des querelles[4] qui ne

1. Parler au nom d'un groupe constitué, d'un corps; 2. Arsace n'avait pas voulu épouser sa fille; 3. Artamène lui avait refusé sa fille Isménie; 4. *Querela* : sujet de plaintes.

sont pas celles des rois. Laissons jouir le roi et la reine de Bactriane du bonheur de se plaire et de s'aimer. »

LYSIMAQUE[1]
(1752-1754)

Cette pièce, écrite pour la Société littéraire de Nancy, dépasse ce qu'on pouvait attendre. Le stoïcisme antique y est traduit avec simplicité et vigueur.

Lorsque Alexandre eut détruit l'empire des Perses, il voulut que l'on crût qu'il était fils de Jupiter. Les Macédoniens étaient indignés de voir ce prince rougir d'avoir Philippe pour père; leur mécontentement s'accrut lorsqu'ils lui virent prendre les mœurs, les habits et les manières des Perses; et ils se reprochaient tous d'avoir tant fait pour un homme qui commençait à les mépriser; mais on murmurait dans l'armée, et on ne parlait pas[2].

Un philosophe, nommé Callisthène[3], avait suivi le roi dans son expédition. Un jour qu'il le salua à la manière des Grecs : « D'où vient, lui dit Alexandre, que tu ne m'adores pas[4]? — Seigneur, lui dit Callisthène, vous êtes chef de deux nations : l'une, esclave avant que vous l'eussiez soumise, ne l'est pas moins depuis que vous l'avez vaincue; l'autre, libre avant qu'elle vous servît à remporter tant de victoires, l'est encore depuis que vous les avez remportées. Je suis Grec, seigneur; et ce nom, vous l'avez élevé si haut, que, sans vous faire tort, il ne nous est plus permis de l'avilir. »

Les vices d'Alexandre étaient extrêmes comme ses vertus. il était terrible dans sa colère; elle le rendait cruel. Il fit couper les pieds, le nez et les oreilles à Callisthène, ordonna qu'on le mît dans une cage de fer, et le fit porter ainsi à la suite de l'armée[5].

J'aimais Callisthène; et de tout temps, lorsque mes occupations me laissaient quelques heures de loisir, je les avais employées à l'écouter : et, si j'ai de l'amour pour la vertu, je le dois aux impressions que ses discours faisaient sur moi.

1. Un des capitaines d'Alexandre; devint roi de Thrace, puis de Macédoine; mourut en 281; **2.** Il y eut pourtant des révoltes; **3.** (365-328). Discipline d'Aristote et son collaborateur; auteur d'une *Histoire grecque* et d'une *Histoire d'Alexandre*, inachevée. Montesquieu, ici, s'est servi d'Arrien (IIe siècle de notre ère) : *Histoire d'Alexandre ;* **4.** En se prosternant; **5.** Selon Plutarque et Quinte-Curce, il le fit mettre à mort.

J'allai le voir. « Je vous salue, lui dis-je, illustre malheureux, que je vois dans une cage de fer comme on enferme une bête sauvage, pour avoir été le seul homme de l'armée.

— Lysimaque, me dit-il, quand je suis dans une situation qui demande de la force et du courage, il me semble que je me trouve presque[1] à ma place. En vérité, si les dieux ne m'avaient mis sur la terre que pour y mener une vie voluptueuse, je croirais qu'ils m'auraient donné en vain une âme grande et immortelle. Jouir des plaisirs des sens est une chose dont tous les hommes sont aisément capables; et si les dieux ne nous ont faits que pour cela, ils ont fait un ouvrage plus parfait qu'ils n'ont voulu, et ils ont plus exécuté qu'entrepris. Ce n'est pas, ajouta-t-il, que je sois insensible; vous ne me faites que trop voir que je ne le suis pas. Quand vous êtes venu à moi, j'ai trouvé d'abord quelque plaisir à vous voir faire une action de courage. Mais, au nom des dieux, que ce soit pour la dernière fois! Laissez-moi soutenir[2] mes malheurs, et n'ayez point la cruauté d'y joindre encore les vôtres.

— Callisthène, lui dis-je, je vous verrai tous les jours. Si le roi vous voyait abandonné des gens vertueux, il n'aurait plus de remords; il commencerait à croire que vous êtes coupable. Ah! j'espère qu'il ne jouira pas du plaisir de voir que ses châtiments me feront abandonner un ami. »

Un jour, Callisthène me dit : « Les dieux immortels m'ont consolé[3]; et, depuis ce temps, je sens en moi quelque chose de divin, qui m'a ôté le sentiment de mes peines. J'ai vu en songe le grand Jupiter. Vous étiez auprès de lui; vous aviez un sceptre à la main et un bandeau royal sur le front. Il vous a montré à moi, et m'a dit : « Il te rendra plus heureux. » L'émotion où j'étais m'a réveillé. Je me suis trouvé les mains élevées au ciel, et faisant des efforts pour dire : « Grand Jupiter, si Lysimaque doit régner, fais qu'il règne avec justice! » Lysimaque, vous régnerez : croyez un homme qui doit être agréable aux dieux, puisqu'il souffre pour la vertu. »

Cependant Alexandre ayant appris que je respectais[4] la misère[5] de Callisthène, que j'allais le voir, et que j'osais le plaindre, il entra dans une nouvelle fureur : « Va, dit-il, combattre contre les lions, malheureux qui te plais tant à

1. Modestie dans l'orgueil stoïcien; 2. Sens physique et moral; 3. Sens premier : remettre dans son entier (*cum* + *sollus*); 4. Avoir des regards pour. Sens physique et moral; s'intéresser à; 5. Les malheurs.

vivre avec les bêtes féroces. » On différa mon supplice, pour le faire servir de spectacle à plus de gens.

Le jour qui le précéda, j'écrivis ces mots à Callisthène : « Je vais mourir. Toutes les idées que vous m'aviez données de ma future grandeur se sont évanouies de mon esprit. J'aurais souhaité d'adoucir les maux d'un homme tel que vous. »

Prexape, à qui je m'étais confié, m'apporta cette réponse : « Lysimaque, si les dieux ont résolu que vous régniez, Alexandre ne peut pas vous ôter la vie; car les hommes ne résistent pas à la volonté des dieux. »

Cette lettre m'encouragea; et, faisant réflexion que les hommes les plus heureux et les plus malheureux sont également environnés de la main divine[1], je résolus de me conduire, non pas par mes espérances, mais par mon courage, et de défendre jusqu'à la fin une vie sur laquelle il y avait de si grandes promesses.

On me mena dans la carrière. Il y avait autour de moi un peuple immense, qui venait être témoin de mon courage ou de ma frayeur. On me lâcha un lion. J'avais plié mon manteau autour de mon bras; je lui présentai ce bras, il voulut le dévorer; je lui saisis la langue, la lui arrachai, et le jetai à mes pieds.

Alexandre aimait naturellement les actions courageuses : il admira ma résolution, et ce moment fut celui du retour de sa grande âme.

Il me fit appeler, et, me tendant la main : « Lysimaque, me dit-il, je te rends mon amitié, rends-moi la tienne. Ma colère n'a servi qu'à te faire faire une action qui manque à la vie d'Alexandre. »

Je reçus les grâces du roi, j'adorai les décrets des dieux, et j'attendais leurs promesses sans les rechercher ni les fuir. Alexandre mourut, et toutes les nations furent sans maître. Les fils du roi étaient dans l'enfance; son frère Aridée n'en était jamais sorti; Olympias[2] n'avait que la hardiesse des âmes faibles, et tout ce qui était cruauté était pour elle du courage; Roxane[3], Eurydice[4], Statire[5], étaient perdues dans la douleur. Tout le monde, dans le palais, savait gémir, et personne ne savait régner. Les capitaines d'Alexandre

1. Belle expression. La main divine est comme une « gloire » lumineuse; **2.** Mère d'Alexandre; **3.** Femme d'Alexandre, mère d'Alexandre Argus; **4.** Belle-sœur d'Alexandre; **5.** Fille de Darius, qu'Alexandre épousa.

levèrent donc les yeux sur son trône; mais l'ambition de chacun fut contenue par l'ambition de tous. Nous partageâmes l'empire, et chacun de nous crut avoir partagé le prix de ses fatigues.

Le sort me fit roi d'Asie : et à présent que je puis tout, j'ai plus besoin que jamais des leçons de Callisthène[1]. Sa joie m'annonce que j'ai fait quelque bonne action, et ses soupirs me disent que j'ai quelque mal à réparer. Je le trouve entre mon peuple et moi.

Je suis le roi d'un peuple qui m'aime. Les pères de famille espèrent la longueur de ma vie comme celle de leurs enfants; les enfants craignent de me perdre comme ils craignent de perdre leur père. Mes sujets sont heureux et je le suis.

1. *Callisthène* est supposé toujours vivant.